

# Le Petit Livre des paysages durables

Assurer un développement  
durable par la gestion  
intégrée du paysage





Le Global Canopy Programme, laboratoire d'idées voué à la forêt tropicale s'emploie à démontrer, par des arguments scientifiques, politiques et économiques, la nécessité de la protection de ce capital naturel sur lequel repose la sécurité hydrique, alimentaire, énergétique, sanitaire et climatique du monde entier. Par le biais de ses réseaux internationaux au sein des communautés forestières, des experts scientifiques, des responsables politiques, des milieux de la finance et des entreprises, le GCP collecte des données, fait jaillir des idées et catalyse l'action pour enrayer la destruction de la forêt et développer les moyens d'existence au bénéfice des populations qui en dépendent. Consulter [www.globalcanopy.org](http://www.globalcanopy.org) pour de plus amples informations.



ecoaagriculturepartners

EcoAgriculture Partners est une organisation d'avant-garde à but non lucratif qui fait avancer la gestion intégrée du paysage et les politiques qui la favorisent. Prônant l'initiative partagée et la prise de décision concertée par toutes les parties prenantes d'un paysage, elle donne les moyens aux communautés agricoles de gérer les terres pour développer leurs moyens d'existence, préserver la biodiversité et les systèmes écosystémiques et exploiter durablement les cultures, les élevages, les pêches et les ressources en fibres. À partir de l'analyse critique des politiques, des marchés et des pratiques d'occupation des sols, elle produit des études, des outils et des méthodologies innovantes qui permettent aux aménagistes, gestionnaires et décideurs du paysage de concevoir et de mettre en pratique la gestion intégrée du paysage à long terme et à l'échelle de la planète.



L'IDH, the Sustainable Trade Initiative invite des partenaires publics et privés à mettre sur pied des plans et des actions communes pour réaliser une transformation durable des marchés dans 18 filières économiques internationales. Son initiative, connue sous le nom d'ISLA (Initiative for Sustainable Landscapes), complète ces activités de transformation des chaînes d'approvisionnement en ciblant six paysages consacrés à la production agricole. Grâce à cette initiative, des acteurs publics et privés à l'échelle de la planète et du paysage investissent ensemble dans la gestion durable des ressources naturelles dans les régions où sont produites les denrées agricoles, en veillant à mettre en évidence l'intérêt économique et de l'investissement pour des acteurs variés. Consulter [www.idhsustainabletrade.com](http://www.idhsustainabletrade.com) pour de plus amples informations.



The Nature Conservancy est une organisation de protection de la nature de premier plan qui s'emploie à préserver les terres et les mers dont dépend la vie. Grâce au soutien de plus de 1 million de membres, elle a contribué à protéger près de 48,5 millions de ha dans le monde. Consulter [www.nature.org](http://www.nature.org) pour de plus amples informations.



Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage. Consulter [www.panda.org](http://www.panda.org) pour de plus amples informations.

## REMERCIEMENTS

Cette publication est le fruit d'une collaboration étroite entre le Global Canopy Programme (GCP), EcoAgriculture Partners, la Sustainable Trade Initiative (IDH), The Nature Conservancy (TNC) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Elle a été financée et réalisée grâce à l'important soutien des organisations suivantes : Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), EcoAgriculture Partners, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH sur mandat du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), Sustainable Trade Initiative (IDH), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Tropenbos International, The Nature Conservancy, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Banque mondiale par l'intermédiaire du soutien qu'elle apporte au secrétariat de TerrAfrica et Fonds mondial pour la nature (WWF).

Les résultats, les interprétations et les conclusions présentés dans cet ouvrage n'engagent que ses auteurs et ne reflètent pas forcément les points de vue des organisations mentionnées sur cette page.



**Nous tenons à remercier les personnes suivantes  
qui ont élaboré certains passages du livre :**

**Helen Bellfield** - Responsable programmes, The Global Canopy Programme  
**Josh Gregory** - Coordinateur de projets, Programme sur la finance forestière, The Global Canopy Programme  
**Niki Mardas** - Directeur adjoint, The Global Canopy Programme  
**Nick Oakes** - Directeur, Programme sur la finance forestière, The Global Canopy Programme  
**Louise Buck** - Directrice, Innovations paysagères, EcoAgriculture Partners/Faculté des ressources naturelles de l'université Cornell  
**Krista Heiner** - Chef de projet, EcoAgriculture Partners  
**Marco Lentini** - Directeur, Programme Amazonie, WWF Brésil  
**Sunita Sarkar** - Coordinatrice de programme, Programme du paysage de Naivasha, WWF Kenya  
**James Reed** - Chargé d'études, Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)  
**Klaus Ackermann** - Conseiller, projet sectoriel de lutte contre la désertification (CCD-Project), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
**Matthias Hack** - Conseiller subalterne, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
**Andreas Lange** - Spécialiste en aménagement du territoire, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
**Corinna Wallrapp** - Conseillère technique, Conservation de la biodiversité dans la région de Kailash, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
**Frank Richter** - ECO-Consult  
**Mohammed Bakarr** - Spécialiste principal en environnement, Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

**Miguel Calmon** - Responsable principal, Restauration des paysages : connaissances, outils et capacités, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)  
**Roderick Zagt** - Coordinateur de programme, Tropenbos International  
**Leida Mercado** - Responsable du programme mésoaméricain agro-environnemental du CATIE (CATIE-MAP Program), Tropical Agricultural Research & Higher Education Center (CATIE)  
**Amilcar Aguilar** - Coordinateur du CATIE-MAP au Nicaragua, Tropical Agricultural Research & Higher Education Center (CATIE)  
**Toby Janson-Smith** - Directeur de l'innovation, The Verified Carbon Standard  
**Naomi Swickard** - Directeur, Cadres axés sur le paysage, The Verified Carbon Standard  
**Carolyn Ching** - Responsable, Paysages durables, The Verified Carbon Standard  
**Tor-Gunnar Vågen** - Chercheur principal et Directeur du GeoScience Lab, Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)  
**Constance L. Neely** - Conseillère principale en matière de mise en cohérence de la recherche, des pratiques et des politiques et Coordinatrice de l'approche des parties prenantes pour la prise des décisions fondée sur des données probantes et éclairée par la connaissance des risques (approche SHARED), Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)  
**Sabrina Chesterman** - Consultante, changements climatiques & processus SHARED, Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)  
**Nguyen La** - Chef du projet « L'agroforesterie comme source de revenus pour les petits paysans du nord-ouest du Vietnam », Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)

**Les auteurs sont également reconnaissants aux personnes et organisations suivantes pour leur participation à la rédaction de cet ouvrage et leurs conseils précieux.**

Justin Adams, Directeur général de Global Lands, The Nature Conservancy ; Fitriani Ardiansyah, Directeur pays, IDH Sustainable Trade Initiative Indonésie ; Jared Bosire, Directeur de la conservation, WWF Kenya ; Mario Barroso, Coordinateur du laboratoire de l'écologie du paysage, WWF Brésil ; Ashley Brooks, expert en occupation des sols et tiges, WWF ; Breen Byrnes, Directeur de la communication forêt et climat, WWF ; Liz Deakin, chercheuse en post-doctorat, Centre de recherche forestière internationale ; Minnie Degawan, Conseillère principale en garanties sociales REDD+, WWF ; Andrea DoCouto-Azcarate, Consultante, The Global Canopy Programme ; Greg Fishbein, Directeur général forêts et climat, The Nature Conservancy ; Peter Graham, Responsable du programme forêt et climat, WWF ; Hal Hamilton, Co-fondateur et Directeur du Sustainable Food Lab ; Herlina Hartanto, Directrice du programme terrestre Indonésie, The Nature Conservancy ; Chris Knight, Conseiller principal forêts, WWF ; Moritz Koenig, Consultant, The Global Canopy Programme ; Sebastien Korwin, Juriste et spécialiste des politiques, Climate Law and Policy ; Thibault Ladeq, Directeur forêt régionale du Mekong, WWF ; Marco Lentini, Coordinateur du programme Amazonie Brésil, WWF ; David Linley, Responsable du programme Mondi Wetlands du WWF ; Rachel Mountain, Directrice de la communication, The Global Canopy Programme ; Peter Minang, Responsable de la sphère scientifique, services environnementaux, Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) et Coordinateur mondial, ASB Partnership for the Tropical Forest Margins ; Andrew Mitchell, Directeur exécutif, The Global Canopy Programme ; Winnie Mwaniki, Responsable principale du programme ISLA Kenya et Coordinatrice du programme sur le thé au Kenya et en Tanzanie, IDH Sustainable Trade Initiative ; Henry Neufeldt, Directeur de l'Unité des changements climatiques, Nairobi, Kenya, Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) ; Luis Neves Silva, Responsable plantations et paysages, WWF ; Richard Perkins, Spécialiste du programme agriculture et occupation des sols, WWF Royaume-Uni ; Lucian Peppelenbos, Directeur du programme apprentissage et innovation, IDH Sustainable Trade Initiative ; Bruno Perodeau, Directeur de la conservation, WWF République démocratique du Congo ; Tanja Pickardt, Conseillère, projet sectoriel sur l'agriculture durable, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ; Katie Reyntar, Chargée principale de recherche, programme forêts, World Resources Institute ; Kai Schütz, Conseiller, projet sectoriel sur le développement rural, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ; Nikolay Schmatokov, Directeur forêt, WWF Russie ; Terry Sunderland, Chercheur principal, programme forêts et moyens d'existence, Centre de recherche forestière internationale ; Rod Taylor, Directeur mondial forêts, WWF ; Taye Teferi, Responsable des programme transfrontaliers et de l'apprentissage collectif, bureau régional Afrique (ROA) du WWF ; Zulfira Warta, Coordinatrice REDD+ en Indonésie, WWF ; Daan Wensing, IDH Sustainable Trade Initiative, Directeur du programme Initiative for Sustainable Landscapes (ISLA) ; Louis Wertz, Directeur de la communication, EcoAgriculture Partners ; Edoardo Zandri, Directeur, Unité écosystèmes terrestres (TEU), Direction Eau douce, terre et climat, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et les partenaires de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.

**ANDREW MITCHELL**  
DIRECTEUR EXÉCUTIF, GLOBAL CANOPY PROGRAMME

**MARCO LAMBERTINI**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL, FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

**SARA J. SCHERR**  
PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE, ECOAGRICULTURE PARTNERS

**MARK TERCEK**  
PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL, THE NATURE CONSERVANCY

**TED VAN DER PUT**  
DIRECTEUR EXÉCUTIF, SUSTAINABLE TRADE INITIATIVE

*Si la gestion durable des paysages est une nécessité locale et planétaire, peu de paysages dans le monde sont réellement gérés en tenant compte des besoins concurrents actuels ni de ceux qui apparaîtront sans doute demain, ce qui met en péril la vie de milliards de personnes, ainsi que les économies de nombreux pays.*

*Cet ouvrage s'attache à encourager et dynamiser la réflexion sur la manière d'assurer la durabilité des paysages, notamment en raison du fait que les besoins croissants en aliments, fibres et combustibles sont susceptibles de modifier en profondeur les paysages dans les décennies à venir. Il revêt une importance particulière compte tenu de deux initiatives internationales pressantes : les Objectifs de développement durable définis récemment et l'accord mondial sur le climat de la CCNUCC qui sera adopté à la COP 21 à Paris. Les idées ici réunies vont aussi dans le sens des intentions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Elles sont aussi en phase avec les aspirations des peuples du monde entier qui vivent dans des paysages dont les sols, les ressources en eau ou les forêts se dégradent ou risquent de se dégrader.*

*Si la notion d'« approche paysagère » n'est pas nouvelle, elle a pris de l'importance depuis quelques années au point de figurer au premier plan dans le discours politique à l'échelle nationale et internationale, faisant naître de grands espoirs.*

*S'intercalant entre l'échelle nationale et l'échelle locale, le paysage pourrait être le niveau d'action le plus adapté. Nous estimons que l'approche paysagère fondée sur la gestion intégrée du paysage peut permettre aux parties concernées de décider de l'utilisation du territoire et de l'eau de manière à servir les intérêts des communautés, des entreprises et de la conservation de façon équilibrée et durable.*

*La gestion intégrée du paysage est née de diverses stratégies innovantes notamment dans les domaines suivants : aménagement des territoires autochtones, gestion intégrée des bassins versants, protection des terres. Elle implique une collaboration plus intense par des partenariats au niveau local, auxquels sont associés les communautés, les pouvoirs publics, les entreprises, les aménagistes et gestionnaires de l'espace et la société civile. La gestion*

*intégrée du paysage est à présent appliquée dans le monde entier pour relever les grands défis de la gestion des ressources naturelles qui se posent dans les paysages devant satisfaire les besoins d'une panoplie d'acteurs dont les objectifs de production, de moyens d'existence, et de protection de l'environnement sont étroitement imbriqués. Toutefois, les progrès de la gestion intégrée du paysage ont été freinés par l'impossibilité de s'accorder sur ce que recouvre cette notion. Pour remédier à ce problème, nos cinq organisations se sont associées pour réaliser **Le Petit Livre des paysages durables**, synthèse accessible du concept de gestion intégrée du paysage ainsi que de ses cinq éléments constitutifs, de ses catalyseurs et de ses applications dans le monde. Puisse-t-il être une source d'inspiration en vue d'élargir nos grilles d'analyse et notre champ d'action au plan international, et ce afin que les problématiques ne soient plus traitées séparément.*

*Nous sommes arrivés à la conclusion que la gestion intégrée du paysage n'est pas simplement le dernier mot à la mode. C'est une optique de développement à long terme, essentielle pour affronter les enjeux pressants de ce siècle. Elle n'est pas prête de disparaître. Nous espérons que **Le Petit Livre des paysages durables** pourra servir à canaliser les efforts et à renforcer la mise au point de cette stratégie prometteuse en vue d'assurer un développement vert et inclusif. Le but que nos cinq organisations se sont fixé est de favoriser cette évolution en collaboration avec nos partenaires.*

## **SON EXCELLENCE, ROBERT BOPOLO BOGEZA**

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

*Les paysages d'Afrique sont légendaires. Les vastes étendues, les peuples, la faune et la flore des Virunga, du Masai Mara ou du delta de l'Okovango font partie des trésors naturels de la planète. Les richesses et la beauté abondent aussi ailleurs sur la grande majorité du continent africain.*

*Toutefois, sous l'apparente beauté, de graves problèmes perdurent. Les États africains peinent à sortir leurs peuples de la pauvreté et de la faim. Nos terres subissent la sécheresse et les crues qui sont désastreuses pour les communautés et nos infrastructures limitées. Nos ressources fauniques, floristiques et naturelles s'épuisent sans que cela ne profite aux populations de nos pays. Paradoxalement, alors que nous sommes les moins responsables des changements climatiques, nous serons les plus touchés. Les défis qui assaillent tout le continent paraissent insurmontables et tout particulièrement ici en République démocratique du Congo (RDC).*

*Néanmoins, la situation telle qu'elle semble évoluer n'est peut-être pas sans espoir. Notre continent a connu une croissance sans précédent comme l'attestent plusieurs indices relatifs aux dix dernières années. Nos classes moyennes s'étoffent rapidement, et nous avons la chance, si ce n'est l'obligation, de bâtir un nouvel avenir qui permettrait à tous de tirer profit de nos immenses ressources naturelles sans hypothéquer le futur.*

*En RDC, nous nous employons à relever ce défi. En octobre 2011, notre chef d'État, Son Excellence le président Kabila a affirmé vouloir atteindre l'objectif du développement vert en RDC d'ici 2035. Nous comptons parmi les dirigeants africains qui s'engagent à réduire fortement leurs émissions et à mettre en place les cadres nécessaires du point de vue des politiques et du suivi pour réaliser ces engagements.*

*Dans la province de Mai Ndombe, nous testons une approche paysagère du développement vert sur une superficie équivalente à celle de la Grèce. Avec le concours d'une coalition d'organismes publics, d'associations locales, d'entreprises et de bailleurs de fonds, nous mettons à profit des fonds liés au climat pour lancer un modèle à l'échelle de la province toute entière qui procédera d'une démarche de développement intégrée et novatrice. Ce modèle soulagera la pression qui s'exerce sur les ressources forestières de cette province, et accroîtra les moyens d'existence de la population, ce qui est encore plus important. Le modèle mis en œuvre à Mai Ndombe servira d'exemple aux autres provinces vulnérables du pays, qui sont concernées par notre stratégie nationale relative aux changements climatiques et au développement vert. De façon plus générale, ces progrès en RDC contribueront à l'Initiative pour les paysages résilients en Afrique (African Resilient Landscapes Initiative), qui bénéficie du soutien de l'Union africaine, et s'engage à restaurer d'ici 2030 en Afrique 100 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées par le biais de la gestion intégrée du paysage.*

*Nous nous réjouissons de la parution du Petit Livre des paysages durables qui rassemble des connaissances importantes nous permettant, ici comme ailleurs, de préparer sereinement cet avenir vert dès à présent. L'Afrique n'est pas seule à nécessiter des solutions sur une grande échelle. Le monde entier doit trouver des modalités de mise en œuvre de visions plus globales afin de restaurer les terres, d'adapter l'agriculture et la foresterie aux aléas climatiques et de bâtir des communautés plus prospères. Les paysages durables sont un moyen d'y parvenir. Nous félicitons les auteurs de cet ouvrage et nous encourageons le monde entier à appliquer leurs préconisations.*

## PETER BAKKER

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL, WORLD BUSINESS COUNCIL FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT (WBCSD)

*Depuis quelques années, nous assistons à une prolifération d'engagements pris par les entreprises en faveur de filières d'approvisionnement durables, à l'instar des promesses relatives aux produits de base sans déforestation. Les certifications et les standards qui concernent une seule denrée amélioreront la transparence des chaînes logistiques et aideront les entreprises à tenir leurs engagements.*

*Toutefois, afin que ces démarches aient des répercussions à grande échelle, il faut que les problèmes de déforestation, de surexploitation des ressources naturelles et de pollution des écosystèmes d'eau douce soient abordés de manière holistique. Nous devons dépasser les filières d'approvisionnement et les secteurs particuliers pour mettre tous les acteurs d'un même paysage en lien et prendre en considération les effets interdépendants des politiques et des actions. En faisant face aux enjeux de durabilité à l'échelle des paysages, nous pouvons rapprocher les nombreux usagers d'un même territoire : petits exploitants, communautés et société civile, mais aussi les grandes entreprises et les autorités de régulation ou des ressources.*

*En dépit du nombre croissant d'entreprises membres du WBCSD qui adoptent des approches paysagères dans les régions où elles interviennent, les possibilités de collaboration à l'échelle mondiale sont peu nombreuses. Il faut élaborer de nouveaux modes de coopération multipartite pour rendre compte des initiatives couronnées de succès et tirer les enseignements de l'expérience acquise. C'est ainsi que les objectifs axés sur les chaînes logistiques pourront se traduire par un véritable changement dans l'ensemble des paysages.*

*Le Petit Livre des paysages durables apporte des éclaircissements sur les tenants et les aboutissants de la gestion intégrée du paysage et les avantages qu'elle peut apporter aux entreprises. À l'aide de nombreux exemples, il montre comment ces dernières peuvent obtenir les résultats de production et d'approvisionnement durables en faveur desquels elles se sont engagées, contribuer à améliorer les réglementations en matière d'exploitation des ressources naturelles et investir dans l'utilisation multifonctionnelle du sol.*

*Avec les partenaires de cette publication, le WBCSD s'appuiera sur les expériences collectées dans cet ouvrage pour encourager les entreprises à participer aux initiatives paysagères. Nous ne pouvons amplifier cette démarche qu'en nous attaquant à la complexité inhérente aux situations locales. C'est exactement ce que nous tentons de montrer par notre collaboration et ce que nous tâcherons de traduire en actes dans les prochaines années.*



## TABLE DES MATIÈRES

Glossaire	13
En quoi ce livre peut être utile	16

## DÉFINITION DE L'ENJEU

Le besoin d'une perspective plus globale pour la gestion des ressources naturelles	20
Le paysage, une échelle essentielle pour l'action	28
Définition d'un paysage durable	30
Définition de la gestion intégrée du paysage	33
La gestion intégrée du paysage, moyen de réaliser les Objectifs de développement durable	34

## L'ÉVOLUTION DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

Nouvelles orientations nationales	48
Nouvelles orientations internationales	50
Avancées techniques	55
Le foisonnement des approches paysagères dans le monde	62

## LES ÉLÉMENTS DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

Présentation des cinq éléments	72
Mise en place d'une plate-forme multipartite	77
Conception commune	90
Planification conjointe	98
Mise en œuvre efficace	107
Suivi visant la gestion adaptative et la redevabilité	113

## LES CATALYSEURS DU PAYSAGE DURABLE

Introduction aux catalyseurs	124
------------------------------	-----

## CATALYSEURS DE GOUVERNANCE

La coordination de l'action des organismes publics à diverses échelles	129
La coordination de l'action des organismes publics de différents secteurs	130
La clarification du régime foncier	134
Un cadre favorable à la participation publique	136

## CATALYSEURS FINANCIERS

La réorientation des subventions	144
Les mécanismes des investissements publics-privés	145
La sélection des projets avant d'accorder un prêt ou d'investir	148
La réorientation du financement de l'action climatique et de l'aide publique au développement	149
La réforme de la politique fiscale pour encourager les stratégies au niveau du paysage	153
L'activisme des actionnaires	154

## CATALYSEURS DE MARCHÉ

L'engagement des entreprises	159
La certification et la labellisation « paysage durable »	161
Les paiements pour services écosystémiques	164
Les catalyseurs de marché visant à diversifier la production dans les paysages	166
L'écotourisme	167

## CONCLUSIONS

Leçons générales et recommandations	172
-------------------------------------	-----

## ANNEXES

Notes en fin d'ouvrage	180
------------------------	-----



## GLOSSAIRE

Il n'existe pas de définition universelle des termes ci-après. Les définitions proposées sont le résultat de discussions approfondies entre les cinq organisations responsables de la rédaction de cet ouvrage. Les lecteurs trouveront peut-être que ces définitions et celles qui sont proposées dans d'autres publications traitant du même sujet sont toutes légèrement différentes.

**Services écosystémiques :** Les services écosystémiques désignent les avantages que les écosystèmes apportent à l'homme, que ce soit de manière directe ou indirecte. Ils peuvent être classés en plusieurs catégories : les services d'approvisionnement (aliments, eau, bois, matières premières), les services de régulation (pollinisation des cultures, lutte contre les inondations et les maladies, épuration de l'eau, prévention de l'érosion du sol, séquestration du dioxyde de carbone), services culturels (loisirs, lieux sacrés et de culte et pédagogiques) et les services de soutien (cycle des nutriments, maintien de la diversité génétique)<sup>1</sup>.

**Gestion intégrée du paysage :** Mode de gestion des paysages qui repose sur la collaboration entre leurs nombreuses parties prenantes et qui a pour objectif d'assurer leur durabilité. La structure, la taille et le champ d'intervention des entités décisionnelles d'un paysage, ainsi que le nombre et le type d'acteurs impliqués (par ex. secteur privé, société civile, pouvoirs publics) sont des éléments variables. Le degré de coopération varie également puisqu'il va de l'échange d'information et de la concertation à des modèles plus formels dans lesquels les décisions sont prises en commun et appliquées collectivement.

**Approche juridictionnelle :** L'approche dite « juridictionnelle » et l'approche paysagère sont souvent considérées comme des synonymes. Toutefois, l'approche juridictionnelle est une approche paysagère qui s'appuie sur les limites des territoires administrés par les collectivités territoriales, qui sont principalement sous-nationales, pour définir le champ d'action et la participation des acteurs concernés, plutôt que sur des limites sociales (par ex. communauté autochtone) ou environnementales (par ex. écosystèmes, bassin versant).

**Paysage :** Un paysage est un système socio-écologique constitué d'écosystèmes naturels ou modifiés par l'homme et qui subit les effets de phénomènes et d'activités écologiques, historiques, économiques et socio-culturels qui lui sont propres.

**Approche paysagère :** Cadre conceptuel grâce auquel les parties prenantes d'un paysage s'attachent à concilier des objectifs sociaux, économiques et environnementaux antagoniques. Cette approche cherche à s'éloigner de la conception sectorielle de l'aménagement de l'espace, rarement viable à long terme. Elle vise à tenir compte des besoins et à permettre la réalisation des actions au niveau local (c.-à-d. les intérêts de différentes parties prenantes du paysage) tout en prenant en considération les objectifs et les résultats qui sont importants pour les acteurs extérieurs au paysage, tels que les gouvernements des pays ou la communauté internationale.

L'approche paysagère peut être engagée par une ou plusieurs parties concernées qui entament une action de façon autonome, ou par plusieurs acteurs dans le cadre d'un processus de collaboration multipartite, appelé gestion intégrée du paysage.

**Gestion des ressources naturelles :** Gestion de l'exploitation et de la valorisation des ressources naturelles aussi bien en milieu urbain que rural. Elle recouvre toutes les activités d'aménagement et de gestion de l'espace, de l'eau, et des ressources liées à ces derniers, sur le plan environnemental et économique. Elle peut comprendre la conservation des écosystèmes, l'agriculture, l'extraction de minerais, le développement d'infrastructures et l'aménagement de l'espace urbain et rural. La gestion du paysage correspond à la gestion des ressources naturelles menée à l'échelle du paysage.

**Unité de gestion de l'espace :** Une unité de gestion de l'espace est un terme générique qui désigne une portion de territoire définie, cartographiée et gérée selon le mode d'occupation qu'on lui assigne ou son potentiel de production, par ex. concession forestière, exploitation agricole privée, zone humide protégée etc. Les unités de gestion de l'espace sont les éléments constitutifs du paysage. En raison du cloisonnement de la gestion des ressources en secteurs distincts, il arrive que des unités de gestion de l'espace ayant des objectifs opposés se superposent. Par exemple, des concessions forestières sont parfois attribuées dans une aire protégée.

**Paysage durable :** Un paysage durable concourt au respect des principes du développement durable tels que définis par les Objectifs du développement durable de l'ONU. Ce sont des paysages qui répondent aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures<sup>2</sup>. De façon générale, le développement durable vise à générer des synergies et à minimiser les corrélations négatives entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux (y compris climatiques) dans les cas où ces objectifs sont antagoniques. Cet ouvrage s'attache à montrer en quoi la gestion intégrée peut être un moyen d'assurer la durabilité des paysages.

**Gestion durable de l'espace :** La gestion durable de l'espace désigne les opérations de gestion d'une unité de l'espace de type exploitation agricole, forêt de production ou zone protégée par exemple, réalisées dans un but de durabilité. Pour assurer des paysages pérennes, la gestion durable de l'espace doit être appliquée dans les différentes unités de gestion de l'espace constitutives d'un paysage. Or, la gestion durable de l'espace ne considère souvent que l'échelle du site et que certaines catégories d'acteurs plutôt que le paysage dans son ensemble.

## EN QUOI CE LIVRE PEUT ÊTRE UTILE

L'augmentation de la population mondiale et les nouvelles exigences liées à l'évolution de la consommation dans le monde exercent une pression de plus en plus forte sur les terres et leurs ressources. Cette pression est à l'origine de conflits et d'une utilisation déraisonnée des ressources limitées de l'humanité, que se disputent les ménages, les exploitations agricoles, l'industrie, la production énergétique et le tourisme, en entrant en concurrence avec la faune et la flore.

Les concertations internationales pour définir les Objectifs de développement durable (ODD)<sup>3</sup> annoncés récemment ou bien négocier un nouvel accord universel sur le climat par exemple ont souligné combien les paysages durables étaient nécessaires en raison de leurs nombreux bienfaits sur le plan social, économique et écologique.

Cet ouvrage vise à expliquer et à diffuser les meilleures pratiques en matière de gestion intégrée du paysage, cette démarche holistique consistant à concilier les objectifs parfois contradictoires du développement économique et de la durabilité environnementale. Il met en évidence que la gestion intégrée du paysage peut être utile pour répondre aux besoins et priorités à l'échelle locale, tout en contribuant aux objectifs internationaux plus ambitieux, comme les ODD.

Cet ouvrage précise les éléments clés sur lesquels repose la gestion intégrée du paysage, ainsi que les outils qui peuvent être utilisés pour mettre celle-ci en œuvre. Il permet de prendre du recul en examinant les catalyseurs qui pourraient contribuer à assurer la durabilité des paysages en agissant sur la gouvernance, les marchés et les financements. Enfin, il se conclut en énonçant des recommandations fondamentales pour l'action en vue de faire progresser l'application fructueuse de la gestion intégrée du paysage dans le monde.

Pour réaliser le septième ouvrage de la collection des Petits Livres, le Global Canopy Programme s'est associé à plusieurs organisations spécialisées comprenant EcoAgriculture Partners, The Nature Conservancy, le Fonds mondial pour la nature<sup>1</sup> et la Sustainable Trade Initiative (IDH)<sup>ii</sup>. Les auteurs espèrent que ses lecteurs, qu'ils soient les décideurs chargés de la réalisation des ODD ou participant aux négociations des conventions de Rio<sup>iii</sup>, ou bien les acteurs du secteur privé, les autres professionnels et les chercheurs œuvrant dans ce domaine y puiseront la matière dont ils ont besoin pour mieux comprendre quels sont les enjeux, et définir la direction à suivre.

i World Wildlife Fund au Canada et aux États-Unis, World Wide Fund for Nature dans le reste du monde anglophone.

ii Seuls les auteurs principaux de ce Petit Livre sont mentionnés ici. Un grand nombre d'autres organisations ont participé à l'élaboration de cette publication, soit par une contribution financière, soit par leur expertise technique (voir page 1).

iii Les Conventions de Rio ont été adoptées à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992. Elles comprennent la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).



# DÉFINITION DE L'ENJEU

## LE BESOIN D'UNE PERSPECTIVE PLUS GLOBALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La hausse de la demande qui accompagne la croissance démographique et économique dans de nombreux pays épuise de plus en plus les ressources naturelles<sup>4</sup>. Si l'on en croit les prévisions, la production agricole mondiale devra augmenter de 60 % d'ici 2050 par rapport à son niveau de 2005/2007<sup>5</sup> pour satisfaire les besoins de 9,7 milliards de personnes<sup>6</sup>. De plus, 54 pays qui représenteront près de 40 % de la population mondiale seront touchés par une pénurie d'eau<sup>7,8</sup>. De plus, les changements climatiques aggravent encore ces risques<sup>9</sup>.

D'autres facteurs comme les droits fonciers mal définis, les pratiques non durables de gestion des terres et l'absence de coordination de politiques sectorielles souvent incompatibles alimentent la concurrence et les conflits entre les acquéreurs et les usagers des terres et des ressources<sup>10,11</sup>. Dans ce contexte, la persistance des modes actuels de gestion des ressources naturelles met en péril le bien-être et la sécurité de l'humanité et la viabilité de la croissance économique<sup>12</sup>.

Si les méthodes globales de gestion des ressources naturelles sont loin d'être nouvelles, le mode habituel de gestion des ressources depuis au moins cent ans a été de gérer séparément les parties de l'ensemble pour répondre à différents objectifs sectoriels. Comme des utilisations du sol distinctes dépendent souvent des mêmes ressources, les décisions prises pour accroître la production d'un secteur donné sans réelle coordination avec les autres secteurs peuvent être nuisibles pour la disponibilité de toutes les ressources (voir page 24). Par exemple, dans certains pays, l'extension rapide des plantations de palmiers à huile a renforcé l'économie nationale et tiré beaucoup de petits producteurs de la pauvreté. Toutefois, elle a aussi accru le rythme du déboisement et provoqué la conversion des tourbières, appauvrissant en même temps la biodiversité et augmentant les émissions de CO<sub>2</sub> et les feux de forêt, sans compter les impacts négatifs pour la santé humaine et les migrations forcées depuis les régions concernées.

La réalisation d'objectifs économiques, écologiques et sociaux de long terme dépend de plus en plus de notre capacité à comprendre et à prendre en considération les effets de nos décisions relatives à l'aménagement de l'espace sur les biens et services écosystémiques et à mettre au point une méthode de gestion coordonnée des ressources naturelles à plus grande échelle<sup>13</sup>.



## ÉTUDE DE CAS VERS UNE GESTION PLUS GLOBALE DES RESSOURCES NATURELLES : LA PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS DANS LE NORD DE MADAGASCAR

À Madagascar, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le bois est la principale source d'énergie des ménages. Avec l'accroissement de la population et l'accélération de l'urbanisation, le bois est aussi un pilier important des stratégies d'offre énergétique. En particulier, la plupart des ménages des centres urbains cuisinent avec du charbon de bois produit dans des zones d'approvisionnement en forêt.

L'agriculture, l'élevage de bétail, l'exploitation forestière et le prélèvement de produits forestiers non ligneux sont les utilisations du sol dominantes à Madagascar. En raison de la diminution des ressources forestières, il n'y a pas assez de bois pour satisfaire la demande croissante en charbon de bois. La production de charbon de bois extrait des forêts naturelles est un facteur non négligeable de dégradation forestière, aggravant l'érosion et appauvrissant les sols.

Le gouvernement de Madagascar s'emploie à augmenter la production de charbon de bois durable dans le pays en encourageant la production de bois énergie ne provenant pas des forêts naturelles. Cette orientation appelle une gestion plus globale des ressources naturelles qui permettrait aux parties prenantes de trouver dans le paysage des terres qui pourraient servir à la production de charbon de bois, et de comprendre les synergies et les corrélations négatives possibles entre cette utilisation du sol et les autres. La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH sur mandat du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) apporte un soutien au

gouvernement malgache par l'intermédiaire du Programme environnemental allemand et malgache. Ce programme vise la création d'un cadre favorable à la production de charbon de bois durable et le développement de la filière bois énergie et propose une action à plusieurs échelles<sup>14</sup>.

À l'échelle régionale, ce programme a permis la mise au point d'une stratégie de modernisation du secteur bois énergie dans la région Diana dans le Nord de Madagascar<sup>15</sup>. Cette stratégie comprend des propositions de mesures réglementaires qui seront appliquées par l'administration forestière pour limiter la production non contrôlée de bois énergie dans les forêts naturelles. Son application est facilitée par une plate-forme de coordination de la biomasse, appelée Plate-forme d'échanges sur l'énergie de biomasse (PREEB).

Un plan régional d'occupation des sols, le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) portant sur une période de 20 ans a été défini au terme d'un processus multipartite<sup>16</sup>. Le SRAT vise à enclencher une démarche cohérente d'aménagement du territoire entre les différents secteurs concernés et donne ainsi une direction précieuse pour la mise en valeur de ce paysage où le bois est reconnu comme une source d'énergie importante pour l'avenir.

Le programme veille à ce que le boisement fasse partie intégrante de l'aménagement du territoire à l'échelle des circonscriptions territoriales locales comme la municipalité, ce qui est une condition nécessaire pour mener à bien la plantation d'arbres sur les

terres dégradées. La participation de tous les acteurs concernés est essentielle pour que les parcelles boisées s'inscrivent dans les systèmes d'activités de la population locale et éviter le risque de conflits fonciers futurs. Le programme favorise la sécurité foncière des ménages impliqués, ce qui incite ceux-ci à prendre soin des plantations.

À ce jour, environ 9 000 hectares ont été plantés dans la région Diana en vue de la production de bois énergie. Ces plantations fournissent du charbon de bois durable à 40 % de la population de la ville d'Antsiranana et, d'après les estimations, éviteraient de surcroît le déboisement d'environ 2 200 ha de forêt par an pour la production de charbon de bois. Elles apportent aussi un complément de revenu à 3 000 ménages dans 68 villages. Enfin, le fait qu'il existe une alternative légale de production sans déboisement encourage un plus grand nombre de producteurs de charbon de bois à passer à la production hors des forêts naturelles, ce qui réduit d'autant la pression sur cette ressource.

*Klaus Ackermann  
Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH*

*et*

*Frank Richter  
ECO-Consult*

## REPRÉSENTATION VISUELLE : PAYSAGE NON DURABLE

La gestion séparée de chaque ressource naturelle peut avoir des effets néfastes sur les autres utilisations du sol, en raison de l'interdépendance des problématiques. Cette illustration et les explications qui l'accompagnent (voir ci-après) visent à décrire simplement les liens existant entre les différentes occupations des sols et à montrer qu'une seule action dommageable peut entraîner une cascade de conséquences mettant en péril l'instauration d'activités durables dans d'autres secteurs du paysage.



L'exploitation intensive du sol (par ex. forte consommation d'intrants chimiques agricoles) à proximité des rives fait que des eaux de ruissellement chargées en polluants et sédiments rejoignent les cours et les plans d'eau, ce qui est préjudiciable aux hommes et aux animaux qui dépendent de cette ressource.



La mauvaise gestion ou la surexploitation des pâturages entraînent une érosion du sol, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans les prairies, et une diminution des rendements des élevages, ce qui porte atteinte aux moyens d'existence de la population, ainsi qu'à la biodiversité des prairies et à la stabilité climatique.



La déforestation, la dégradation de la forêt et l'inadaptation des pratiques agricoles augmentent l'érosion du sol et la sédimentation dans les cours d'eau, qui causent l'envasement des barrages hydroélectriques, aux conséquences financières importantes. Cet envasement réduit la durée de vie utile et les performances des aménagements hydroélectriques, grevant la croissance et accentuant la dépendance par rapport aux combustibles fossiles.



L'exploitation du bois dans les forêts primaires et l'extension de l'agriculture à leurs dépens, menées sans restriction aucune, mettent en péril les moyens d'existence des populations qui sont tributaires de la forêt pour vivre. Elles causent aussi une forte érosion, à l'origine de glissements de terrain et de crues.



En détruisant l'habitat de nombreuses espèces, le déboisement contribue à l'appauvrissement de la biodiversité ; il accentue le dérèglement climatique par libération du CO<sub>2</sub> stocké dans les arbres et les sols sains. Il diminue aussi la capacité de stockage de l'eau par le sol. Les forêts sont précieuses pour l'humanité, car elles fournissent des produits (aliments, bois d'œuvre et de chauffage) et des services écosystémiques à l'échelle locale, régionale et mondiale.



L'atterrissement, la pollution, l'acidification et la destruction de la végétation en bordure des cours d'eau conduisent à la disparition d'habitats en bon état écologique pour la reproduction et la croissance des poissons. Ceci conduit à la faillite des pêches en mer et en eau douce, dont dépend la sécurité alimentaire de millions de personnes.



La dégradation des terres, l'absence d'électricité et d'autres équipements et l'accès non garanti à la terre contribuent à fragiliser les conditions de vie dans le monde rural, obligeant les gens à chercher du travail en ville. L'urbanisation rapide et anarchique a des répercussions néfastes sur le plan social, sanitaire et environnemental pour tous les habitants des villes.



Des obstacles importants au déplacement de la faune et à la dissémination de la flore dans le paysage, qu'ils soient écologiques (par ex. monocultures fortement consommatrices de pesticides et d'engrais) ou matériels (par ex. clôtures), entraînent un appauvrissement de la biodiversité et la disparition des services écosystémiques utiles à l'agriculture, comme la pollinisation et la lutte contre les organismes nuisibles.





## REPRÉSENTATION VISUELLE : VERS LA DURABILITÉ PAYSAGÈRE

Les éléments d'un paysage, qui sont tous liés entre eux, peuvent être gérés de manière à satisfaire tout l'éventail des besoins en biens et services attendus de ce paysage. Cette illustration et les explications ci-après montrent les liens existant entre différentes utilisations du sol et l'importance d'adopter un point de vue global lors de la mise au point d'approches de gestion durable des ressources naturelles.



Les systèmes agroforestiers à base de caféiers, de cacaoyers ou de théiers sous ombrage ou tels que les agroforêts multistrates associant des cultures annuelles et pérennes préservent la diversité agricole et biologique, tout en améliorant la sécurité alimentaire, la résilience et les moyens de subsistance des agriculteurs et de leurs voisins des villes ou encore plus loin.



Un chargement en bétail adapté, les pâturages tournants et la diversité des animaux d'élevage protègent les pâturages contre la dégradation, augmentent la production et la valeur des produits animaux comme les produits laitiers, la laine, la viande et les peaux, en accroissant le stockage du carbone dans le sol.



Performante, respectueuse des poissons et protégée de l'érosion hydrique en amont et de la pollution, la production d'énergie hydroélectrique alimente les villes et les communautés rurales en électricité durable et est capable de réguler les crues.



La gestion durable des forêts préserve la biodiversité et garantit durablement le bien-être des personnes dont les revenus et les traditions culturelles dépendent du bois et des produits forestiers non ligneux. De plus, en contribuant aussi à stabiliser les microclimats et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, les arbres sont utiles pour l'atténuation et l'adaptation climatiques.



Les paysages gérés de manière holistique protègent les ressources en eau dont dépendent les poissons et d'autres espèces aquatiques. Ils protègent aussi les moyens de subsistance des personnes dont la sécurité alimentaire et les revenus dépendent de la pêche.



Contribuant à la biodiversité, les produits provenant du paysage sont exportés dans le monde entier (par ex. fèves de café) et transportés vers les marchés locaux et régionaux (par ex. fruits locaux), ce qui se traduit par la croissance économique, des opportunités en milieu rural et la sécurité alimentaire.



Une zone tampon en bordure des cours d'eau prévient l'érosion du sol et les atterrissements tout en protégeant l'habitat précieux des poissons, ce qui est bénéfique pour la production des pêcheries. Ces zones non agricoles constituent aussi des corridors pour la faune qui peut se déplacer entre elles, ce qui réduit le risque de conflit entre les animaux sauvages et l'homme.

Voir la représentation visuelle →



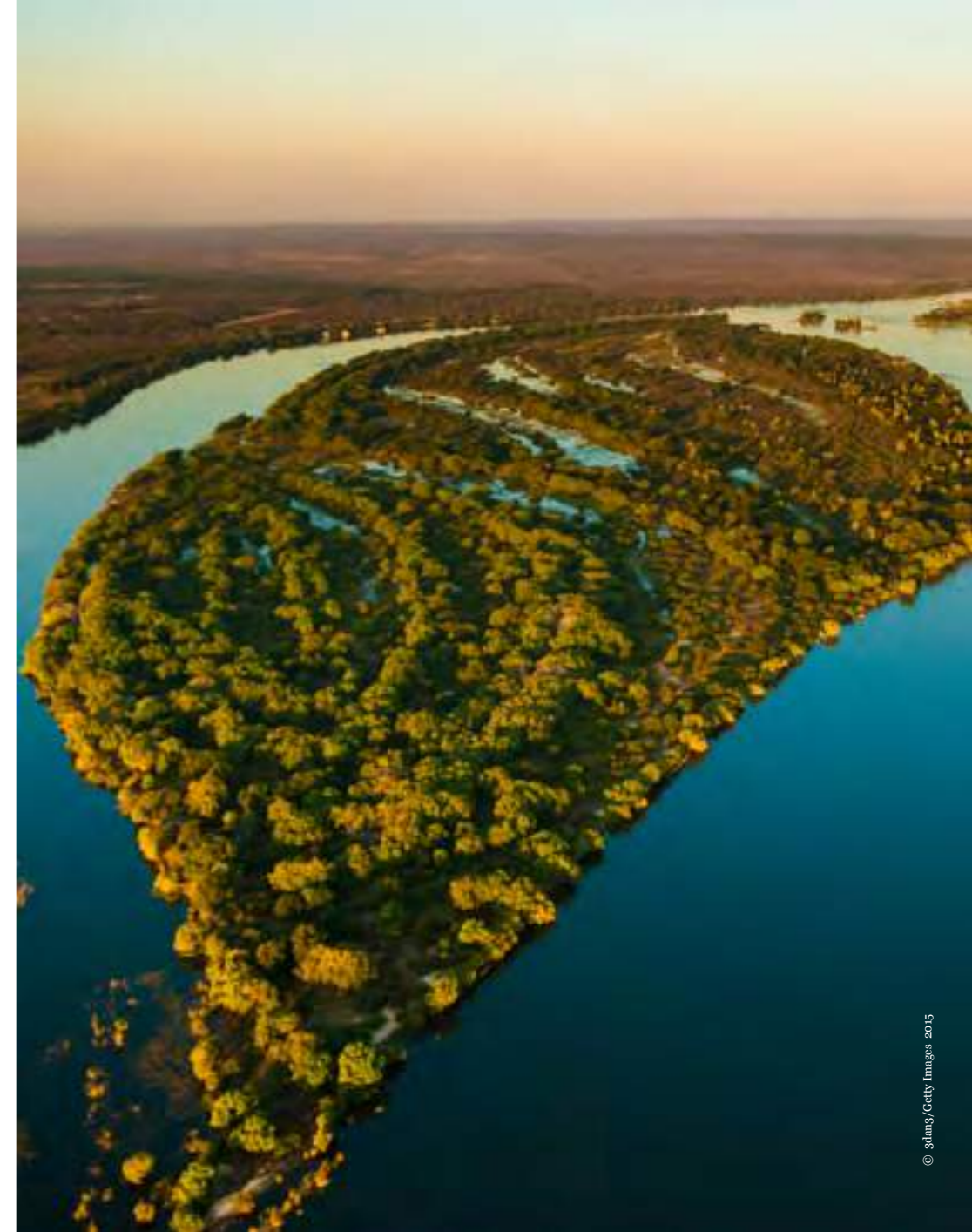


## LE PAYSAGE, UNE ÉCHELLE ESSENTIELLE POUR L'ACTION

Ce livre examine s'il est possible de gérer les ressources naturelles de manière plus globale en considérant le paysage comme l'échelle d'intervention la plus adaptée.

Il est de plus en plus difficile pour les chefs d'exploitation agricole, les propriétaires forestiers et les organismes publics de réaliser leurs objectifs particuliers de gestion durable des ressources en vase clos<sup>17</sup>. À cela s'ajoute le fait que les décisions locales visant à gérer l'espace de manière durable ne sont pas toujours le fruit d'une prise en compte des stratégies nationales d'ensemble. L'action coordonnée entre les différentes catégories d'usagers du sol offre la possibilité de concilier des objectifs contradictoires se rapportant à des échelles différentes. C'est une action nécessaire pour parer à l'épuisement des réserves d'eau, à la destruction des habitats fauniques et floristiques, à la pollution des eaux et s'adapter au changement climatique, autant de défis à relever en vue du développement durable.

Le point de vue plus global de l'échelle du paysage offre la possibilité de s'attaquer d'entrée de jeu à la multiplicité des facteurs en cause en transcendant les clivages entre les secteurs et les acteurs, de façon à augmenter les chances d'une issue favorable.



## DÉFINITION D'UN PAYSAGE DURABLE

**Un paysage** est un système socio-écologique composé d'écosystèmes naturels et/ou modifiés par l'homme et qui subit l'influence de processus et d'activités écologiques, historiques, politiques, économiques et culturels distincts (voir page 32). La configuration spatiale et la gouvernance d'un paysage contribuent à en façonner le caractère unique.

Plusieurs utilisations du sol peuvent coexister au sein d'un paysage : agriculture, sylviculture et exploitation forestière, préservation de la biodiversité et agglomérations urbaines. Les acteurs qui aménagent ainsi l'espace ont des objectifs différents, comme préserver la biodiversité, augmenter la productivité agricole ou gagner leur vie.

Les parties concernées par un paysage doivent le définir de manière à ce qu'il soit suffisamment petit pour présenter une certaine facilité d'aménagement et suffisamment étendu pour assurer une diversité de fonctions pour leur bénéfice, étant entendu que ce paysage les intéresse pour des raisons différentes. Ses limites, fixées par les acteurs qui participent à son aménagement, peuvent correspondre à des limites naturelles, des caractéristiques géographiques particulières, des zones socialement définies comme les territoires autochtones ou à des frontières territoriales ou administratives, ou à la combinaison de ces éléments. Les frontières d'un paysage peuvent traverser plusieurs pays (voir pages 38-39).

Même s'il n'y a pas de définition universelle d'un paysage durable, les auteurs en proposent la définition suivante : c'est un paysage qui concourt à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies et qui peut « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »<sup>18</sup>. De façon générale, le développement durable vise à générer des synergies entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux (y compris climatiques) et à minimiser les corrélations négatives entre ces objectifs, lorsqu'ils sont contradictoires.

**Un paysage durable** répondra simultanément à tout un éventail de besoins sur le plan local (par ex. approvisionnement en eau des ménages, des exploitations agricoles, des entreprises et des espèces sauvages, biodiversité pour la pollinisation des cultures et le tourisme faunique et botanique, sécurité de l'alimentation et des revenus des populations locales), tout en contribuant au respect des engagements nationaux et des objectifs internationaux (par ex. réduction nette des émissions terrestres de gaz à effet de serre, objectifs d'Aichi pour la conservation de la biodiversité, création d'emplois en milieu rural, production d'énergie renouvelable, fourniture d'excédents agricoles aux citoyens).

Œuvrer pour le développement durable à l'échelle du paysage consiste donc à ne pas considérer qu'un seul secteur, qu'une seule catégorie d'acteurs ou qu'une seule échelle d'aménagement de l'espace pour répondre aux besoins d'un éventail de parties intéressées et de secteurs.



## DÉFINITION DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

Les efforts consentis pour assurer la durabilité des paysages peuvent être le fait d'un seul acteur ou de plusieurs. Nous préconisons les mesures collectives, car nous les estimons plus efficaces.

Un seul acteur attaché à la durabilité, tel qu'un organisme public ou une organisation environnementale, peut s'efforcer d'impulser la mise en œuvre de l'approche paysagère. Par exemple, il se peut que cet acteur unique s'attache à concilier différents objectifs et prenne même en considération les intérêts d'autres acteurs, mais qu'il le fasse de manière autonome sans vraiment les consulter. L'exemple le plus évident est fourni lorsqu'un État prend les grandes décisions relatives aux ressources. Tout en étant le décisionnaire unique, il devra néanmoins exploiter les synergies, trancher les arbitrages et les conflits entre les différentes administrations publiques.

En pratique toutefois, ce modèle s'est révélé difficile à mettre en application lorsque les autres acteurs ont des priorités différentes ou lorsqu'ils ont des pratiques de gestion qui vont à l'encontre des décisions de l'acteur unique. Dans la plupart des cas, une certaine coordination ou coopération entre les parties prenantes d'un paysage est nécessaire pour assurer la viabilité des décisions à long terme.

La gestion intégrée du paysage désigne les modes multipartites de gestion de ce paysage. Le degré de coopération varie du partage d'information et de la concertation simples à des modèles plus formels comprenant la prise concertée des décisions et la mise en œuvre partagée. La détermination du juste niveau de coopération est un élément important de la gestion intégrée du paysage (voir page 74). La structure, la taille et le champ d'intervention des organes décisionnels ainsi que le nombre et le type d'acteurs impliqués (par ex. secteur privé, société civile, pouvoirs publics) sont des éléments variables.

Les auteurs estiment que la démarche de gestion intégrée a davantage de chances de conduire à terme à des paysages durables dans la mesure où elle permet précisément de résoudre les synergies et les corrélations négatives entre les acteurs et les différentes parties d'un paysage et à instaurer des relations de collaboration. Nous présentons les éléments nécessaires à la mise en place et au maintien de la gestion intégrée du paysage (voir page 71), ainsi que les catalyseurs qui pourraient contribuer à appliquer plus largement cette démarche (voir page 123).

## LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE, MOYEN DE RÉALISER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrairement aux Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>19</sup> qui concernaient presque exclusivement les pays en développement et s'inscrivaient principalement dans une perspective sectorielle, les Objectifs de développement durable (ODD) qui viennent d'être adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies s'appliquent à tous les pays sans distinction et traduisent l'importance fondamentale accordée à la nécessité d'assurer la durabilité environnementale.

Les ODD sont liés et interdépendants. C'est notamment le cas de ceux liés à l'éradication de la pauvreté, à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et la nutrition, à l'eau et l'assainissement, à la santé, à la durabilité des villes et des peuplements humains, aux écosystèmes terrestres et marins et à la biodiversité, à l'adaptation et l'atténuation climatiques, à la production d'énergie propre, à la stabilité sociale et la sécurité, et enfin à la production et la consommation durables<sup>20, 21</sup>. De plus, les États admettent de plus en plus que les ODD forment un tout et qu'ils doivent être réalisés de manière coordonnée<sup>22</sup>. Quand des mesures seront prises pour atteindre ces objectifs, il sera indispensable de limiter la concurrence entre les initiatives ayant pour objet les mêmes ressources naturelles afin d'éviter leur surexploitation.

En raison de ces liens et de la complexité et de l'interdépendance des enjeux mondiaux actuels, le rôle de la gestion intégrée du paysage dans la mise en œuvre des ODD est loin d'être négligeable<sup>23</sup>. L'adoption d'une approche paysagère qui prend systématiquement en compte de nombreux secteurs et les besoins divers des parties concernées peut faire émerger des solutions qui satisfont beaucoup d'objectifs à la fois. Par exemple, un programme intersectoriel de restauration d'un bassin versant peut stimuler l'activité économique, augmenter la productivité agricole, accroître la biodiversité et contribuer à l'atténuation et à l'adaptation climatiques, tout en améliorant l'approvisionnement et la qualité de l'eau. En outre, du fait qu'elle coordonne les stratégies et qu'elle engendre des synergies entre les autorités nationales, sous-nationales et locales, la gestion intégrée du paysage peut permettre de mutualiser les coûts entre niveaux différents. Étant donné qu'elle favorise une démarche d'inclusion et de participation qui incite tous les acteurs à collaborer à la prise des décisions et à la gestion, elle contribue aussi à l'autonomisation des communautés. Enfin, c'est une stratégie de gestion des ressources naturelles et à ce titre, elle peut stimuler la coopération régionale et transnationale en dépassant les frontières écologiques, économiques et politiques<sup>24</sup>.



## OBSTACLES À UNE GESTION PLUS INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES : EXEMPLE DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU EN AMÉRIQUE LATINE

L'eau est une ressource limitée utilisée par un grand nombre d'utilisateurs différents ; les actions d'un utilisateur peuvent se répercuter sur les autres. Par exemple, la production d'hydroélectricité peut avoir une incidence sur les débits d'eau utiles à l'irrigation en aval, alors que l'irrigation agricole et la pollution par les produits chimiques ont un effet sur le volume et la qualité de l'eau pour les autres utilisateurs.

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) vise à répondre de manière équitable aux demandes concurrentes en eau de divers utilisateurs de façon à satisfaire les besoins des habitants, des entreprises et des écosystèmes. De nombreux partenariats GIRE se donnent des objectifs qui dépassent la gestion de l'eau, et pratiquent par conséquent de fait la gestion intégrée du paysage.

La GIRE est particulièrement bien implantée en Amérique latine, qu'elle soit adoptée par les agences nationales de l'eau ou les acteurs aménageant localement les bassins versants. Les obstacles à sa mise en œuvre dans cette région peuvent nous renseigner plus généralement sur la gestion intégrée du paysage.

### **Coordination de la gestion de l'utilisation du sol entre les secteurs et les échelles :**

Le paysage de mise en œuvre de la GIRE est souvent un bassin versant. Toutefois, il est rare que les bassins versants coïncident avec le découpage politique du paysage, d'où l'existence de zones où la gouvernance est déficiente. De plus, le cloisonnement de l'élaboration des politiques relatives à l'eau

crée des problèmes de coordination entre les agences centrales de l'eau et les acteurs sous-nationaux tels que les associations de bassins fluviaux. Par exemple, au Pérou, treize agences centrales interviennent dans l'élaboration des politiques relatives à l'eau et dix dans la réglementation sur l'eau.

De surcroît, si une perspective multipartite est essentielle pour la GIRE, le dialogue avec les acteurs puissants qui dépendent de l'eau en dehors des communautés du bassin versant ou des utilisateurs de l'eau reste très difficile, ce qu'illustre particulièrement le secteur de l'énergie, où les décisions sont régies par les besoins de la sécurité énergétique nationale. Or ces décisions tout comme celles qui concernent les nouvelles infrastructures énergétiques peuvent avoir une incidence considérable sur la gestion des ressources locales du bassin versant et peuvent entrer en conflit avec les politiques décentralisées relatives à l'eau élaborées à l'échelle du territoire concerné ou du bassin versant.

### **Mobilisation de tous les acteurs concernés :**

Pour que divers groupements d'intérêt s'associent à un processus multipartite dans lequel il y aura des compromis et des arbitrages à faire, il est essentiel de bien mettre en évidence les avantages qu'ils pourront tirer de leur participation. En outre, les acteurs marginalisés comme les communautés autochtones et les acteurs non organisés comme les irrigants doivent être dotés des moyens d'une participation constructive à ces négociations.

Toutefois, même quand tous les acteurs concernés sont mobilisés, la recherche d'un compromis n'est pas toujours simple et peut demander du temps.

### **Mesures d'incitations pour un changement de comportement :**

Pour provoquer un changement d'attitude favorable à une utilisation plus rationnelle des ressources, des mesures d'incitation sont essentielles. Le faible montant des redevances pour l'eau et le prix subventionné de l'énergie (qui représente la plus grande part du coût de distribution de l'eau) sont à l'origine d'un gaspillage de l'eau en Amérique latine et n'incitent pas à investir dans l'amélioration des infrastructures. Certains pays appliquent des principes de facturation de l'eau qui vont dans le sens du progrès, comme le Pérou qui accorde une réduction de la facture de l'eau pour son utilisation efficiente ou le Mexique qui applique un prix variable selon le volume d'eau disponible dans la région. Toutefois, même au Mexique, il n'y a pas de redevance pour l'irrigation dans les zones de concession d'eau et le faible montant de la redevance pour dépassement de la consommation d'eau autorisée est fixe quelle que soit la zone.

### **Prise en considération des écosystèmes dans la gestion des risques :**

De même, il faut comprendre le rôle joué par les écosystèmes dans la gestion de l'eau et le prendre en considération. Par exemple, la grave sécheresse qui a frappé le sud-est du Brésil en 2014, touchant 4 millions de personnes et causant des conflits entre les utilisateurs de l'eau dans les trois plus grands États brésiliens que sont São Paulo, Rio de Janeiro et Minas

Gerais a été exacerbée par la dégradation de l'environnement local, en l'occurrence les zones riveraines. L'appréciation et la prise en considération des externalités environnementales comme la détérioration des services écosystémiques sont essentielles si l'on veut déployer de meilleures stratégies de gestion des risques. Si l'Amérique latine et les Caraïbes font figure de chefs de file mondiaux pour la mise en place de programmes de paiements pour services écosystémiques (PSE)<sup>iv</sup>, qui représentent un pas en avant vers la valorisation des écosystèmes et la prise en compte du coût des externalités environnementales, un changement général d'orientation est nécessaire afin d'internaliser celles-ci dans le calcul des coûts d'utilisation des ressources<sup>25</sup>.

*Helen Bellfield  
The Global Canopy Programme*

<sup>iv</sup> Including Socio Bosque in Ecuador, Mexico's Payment for Watershed Services, and The Latin America Water Funds Partnership.

## ÉTUDE DE CAS GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE SACRÉ DE KAILASH

Situé dans la région autonome du Tibet en République populaire de Chine, le mont Kailash est un site sacré extrêmement important depuis des milliers d'années pour les bouddhistes, les hindous, les sikhs et les fidèles du jainisme et de la religion bön. Chaque année, 100 000 pèlerins visitent cette montagne sacrée et les sites avoisinants de cette région reculée de l'ouest de la Chine.

Quatre grands cours d'eau de l'Asie du Sud prennent leur source dans la région du mont Kailash : le fleuve Indus, la rivière Karnali qui se jette dans le Ganges, le fleuve Brahmapoutre et la rivière Sutlej. Ils fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation, à la production d'hydroélectricité et à de nombreuses autres activités. Ils subviennent aux besoins de millions de ménages qui vivent en aval dans les pays voisins comme le Népal ou l'Inde. Cette région comporte des écosystèmes variés, caractérisés du sud au nord par des conditions subtropicales, puis tempérées alpines, et des déserts froids en altitude, et se distingue par sa grande diversité biologique tant faunique que floristique.

Depuis quelques années, les modes de vie traditionnels dépendants de l'agriculture et de la collecte de produits forestiers sont mis en péril par les changements pluviométriques et la dégradation des ressources naturelles. De plus en plus de personnes émigrent (surtout des hommes) pour chercher du travail ou accéder à l'éducation, laissant les femmes, les vieillards et les enfants dans les villages.

Les gouvernements de la Chine, de l'Inde et du Népal, ainsi que les habitants de cette région sont conscients de sa prodigieuse

richesse écologique et culturelle, mais aussi des problèmes futurs liés aux changements climatiques, à l'interdépendance entre l'amont et l'aval des cours d'eau en cas de catastrophe, et au manque de données sur le long terme, notamment écologiques et climatiques. Toutefois, l'intérêt plus ou moins grand que les acteurs de la région portent à ces problématiques, ainsi que leurs différents points de vue entravent depuis longtemps leur collaboration.

En 2005, avec le soutien du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (International Centre for Integrated Mountain Development, ICIMOD), la Chine, l'Inde et le Népal ont convenu d'adopter une approche holistique intégrée pour conserver et mettre en valeur ce paysage unique.

Le paysage sacré de Kailash qui s'étend sur 31 000 km<sup>2</sup> a été défini en fonction de critères culturels et écologiques, des limites des bassins versants, de frontières administratives et sur la base de la similitude des modes de vie. Cette région comprend des portions de territoire appartenant au sud-ouest de la région autonome du Tibet en Chine, au nord-ouest du Népal et au nord-est de l'État indien d'Uttarakhand.

Au départ, le projet avait pour objet de convenir d'une méthode commune de gestion du paysage, en tenant compte des intérêts distincts des parties prenantes, de l'éventail des politiques nationales et des capacités des institutions partenaires. Après une réunion de lancement en 2005 ayant pour objectif de recenser les acteurs à mobiliser, une série de négociations a eu lieu pour convenir des

objectifs communs (voir ci-après). Plusieurs cadres et stratégies ont été mis au point pour définir les orientations communes à long terme et préciser les modalités de collaboration ainsi que les méthodologies à utiliser et leurs modes de mise en œuvre. Après discussion, les parties prenantes ont rédigé plusieurs documents fondamentaux, dont des analyses de faisabilité, un cadre de coopération régionale, une stratégie régionale de conservation et d'aménagement et une stratégie régionale de communication et de partage des connaissances. La participation des communautés a été assurée au moyen d'évaluations et de processus de planification participatifs dans chaque pays. La mise en œuvre du projet a débuté en 2011 et la phase actuelle prendra fin en 2017.

Au cours du processus de planification concertée, les partenaires se sont fixés cinq grands objectifs pour le paysage sacré de Kailash : le développement de systèmes d'activités plus perfectionnés, l'amélioration de la gestion des écosystèmes pour pérenniser les services rendus, l'accessibilité et le partage des avantages, le suivi socio-écologique à long terme, et enfin la coopération régionale, des politiques favorables et des mécanismes de gestion des connaissances.

En plus des activités spécifiques conçues pour atteindre ces objectifs, les partenaires ont décidé d'organiser des ateliers et des rencontres de manière périodique afin d'échanger des informations et de renforcer les capacités des parties prenantes à tous les niveaux. Ils ont aussi veillé à harmoniser les décisions prises dans le cadre du projet et les plans nationaux de chaque pays. La

candidature du paysage sacré de Kailash au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO<sup>v</sup> comme site transnational est à l'étude. Cela devrait consolider la coopération future à l'échelle du paysage entre les trois États.

Malgré les difficultés rencontrées, les répercussions du projet ont déjà été importantes car la coopération régionale a été améliorée ainsi que la collaboration entre les acteurs sur le terrain (y compris dans le secteur du tourisme avec la mise au point de directives pour les pèlerins). Pour la première fois, les tour-opérateurs et d'autres acteurs du tourisme en Chine, au Népal et en Inde se concertent pour développer une activité touristique plus durable dans le paysage sacré de Kailash.

*Corinna Wallrapp  
Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH*

*L'ICIMOD coordonne et facilite l'initiative de conservation et d'aménagement du paysage sacré de Kailash entre les pays, en collaboration avec les ministères nationaux concernés et les institutions nationales chargées de la mise en œuvre dans chaque pays. Cette initiative reçoit un financement du ministère britannique du Développement international (DFID), et depuis 2012, de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), directement financée par le ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ).*

v L'Unesco désigne l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.



## ÉTUDE DE CAS INITIATIVE MULTIPARTITE VISANT À RÉDUIRE LA DÉFORESTATION ILLÉGALE DANS LA MUNICIPALITÉ SÃO FÉLIX DO XINGU AU BRÉSIL

Alors qu'elle était il y a quelques années encore l'une des cibles principales du programme de lutte contre le déboisement du gouvernement brésilien, la municipalité São Felix do Xingu fait à présent figure d'exemple parlant de l'intérêt de combiner des mesures directives à plusieurs niveaux, des accords multipartites et des programmes plurisectoriels de croissance verte.

São Felix s'étend sur 8,4 millions d'hectares et est boisée à 75 % environ. Cette municipalité possède le plus grand cheptel du Brésil (2,2 millions d'animaux). La production bovine constitue le premier secteur d'activité pour les 106 000 habitants de la municipalité. Entre 1999 et 2008, le déboisement touchait 108 000 hectares par an en moyenne, principalement des terres appartenant à des grands éleveurs privés, ce qui veut dire que ceux-ci ne respectaient pas le code forestier brésilien très strict selon lequel 80 % de la surface des exploitations devait être laissée à l'état de forêt naturelle.

Dans la seconde moitié des années 2000, le retentissement d'une série de campagnes sur la déforestation en Amazonie engendrée notamment par la culture du soja et l'élevage bovin a catalysé les efforts faits par les pouvoirs publics et les acteurs de premier plan de ces secteurs pour mettre un terme à la déforestation illégale. En 2008, São Felix figurait en deuxième position sur la première « liste noire » dressée par les autorités pour dénoncer les municipalités qui déboisaient le plus, cette liste noire étant le pilier de la

stratégie du Brésil pour enrayer la déforestation en Amazonie. Les circonscriptions sur la liste ont été visées par un embargo sur la vente des produits provenant des zones déboisées

illégalement et les exploitants de ces régions se sont vus limiter l'accès au crédit par la Banque du Brésil et ont subi les repréailles de l'IBAMA (organisme chargé d'imposer des amendes pour infraction au respect de l'environnement). Sentant leur économie gravement menacée, les acteurs de São Felix ont été disposés à rechercher collectivement des solutions pour que le développement économique n'aille pas de pair avec le défrichement massif des terres boisées.

En août 2011, un Pacte pour mettre un terme à la déforestation illégale a été signé à São Felix do Xingu par plus de 40 entités comprenant notamment les autorités locales, de l'État et du pays, des syndicats de producteurs, des associations locales et des ONG. Une commission de 22 membres a été créée pour superviser la mise en œuvre du Pacte. Elle se réunit tous les deux mois pour coordonner le processus d'enregistrement des terres au cadastre, l'évaluation de la déforestation et l'établissement de rapports à ce sujet et des activités de développement durable. Ce Pacte fait partie du programme des « municipalités vertes » mis en œuvre dans tout l'État.

**Cadastre rural.** L'enregistrement des terrains privés au cadastre rural (Cadastro Ambiental Rural, CAR) a constitué une stratégie essentielle grâce à laquelle des comptes pouvaient être demandés à des propriétaires fonciers déterminés à propos du déboisement. L'organisation The Nature Conservancy (TNC) a cartographié et enregistré 87 % des terrains pouvant être

recensés dans la zone pilote ; le ministère de l'Environnement terminera l'opération pour les 13 % de terrains restants (São Felix a donc

satisfait à la condition de retrait de la liste noire qui lui imposait d'enregistrer 80 % des terres de la municipalité pouvant être recensées au CAR). En 2013, l'État de Pará a aussi instauré une taxe verte sur la valeur ajoutée pour inciter les propriétaires à enregistrer leurs propriétés. L'allocation des recettes fiscales dépend à présent en partie de la surface des terrains forestiers existants, du pourcentage d'enregistrement au CAR et de l'évolution de la déforestation. Cette source de revenus supplémentaire est une incitation de plus à limiter le déboisement.

### Intensification durable de la production bovine.

São Felix do Xingu a mis au point une stratégie relative à l'intensification de la production bovine, facteur principal de déboisement dans cette municipalité. Les pratiques habituelles dans la petite comme la grande production bovine, toutes deux de faible intensité, dégradent fortement le paysage, ce qui exige le défrichement de forêt vierge tous les sept ans. Les producteurs bovins reçoivent des subventions du programme pour mettre en œuvre des pratiques plus productives qui ne dégradent pas le sol et augmentent le nombre de têtes de bétail par unité de surface d'élevage, réduisant le besoin de défricher la forêt. Le fait que des sociétés s'engagent à lutter contre la déforestation dans les chaînes logistiques bovines (le soutien de Walmart et de Marfrig a été essentiel à ce titre) a contribué à la promotion de ces pratiques plus durables.

**Terres autochtones.** Les terres autochtones représentent une part considérable du territoire municipal. Il y a relativement peu de déboisement dans ces terres. Toutefois, l'empiétement sur celles-ci s'accompagne d'un défrichement de la forêt et de conflits. Le programme a accéléré l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement par les communautés autochtones.

**Cacao.** Le programme fait la promotion de la production durable de cacao auprès des petits exploitants. La culture des cacaoyers se faisant sous ombrage, la production du cacao est un moteur de reboisement sur les terres précédemment dégradées. De plus, la cacaoculture offre aux petits exploitants une autre option que la production bovine non durable. Des partenariats ont été établis avec des coopératives locales et des sociétés comme Cargill, intéressées par l'achat de cacao produit à São Felix do Xingu, ce qui crée de la demande pour cette autre production, qui est durable.

Dans la municipalité de São Felix do Xingu, le déboisement et les émissions de carbone qui y sont liées ont fortement diminué, passant de 108 000 hectares déboisés en moyenne par an entre 1999 et 2008 à 15 000 hectares en 2014, soit 85 % de moins. Plus de 87 % des propriétés rurales sont enregistrées au CAR. Le « bœuf Xingu » dont l'origine est légale et peut être retracée est désormais commercialisé à Brasília. Plus de 80 exploitations ont testé des pratiques de cacaoculture durables, modèle qui peut être largement copié en Amazonie. Le succès du programme mis en œuvre à São Felix a contribué à la réussite globale de la lutte contre le déboisement en Amazonie, pour laquelle le Brésil a été récompensé en recevant 1 milliard d'USD de la Norvège dans le cadre d'un financement pour le climat contre des résultats. Ces fonds serviront à maintenir l'investissement actuel dans d'importantes initiatives de croissance verte dans toute l'Amazonie, y compris à São Felix.

*Lex Hovani  
The Nature Conservancy*



# L'ÉVOLUTION DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

## NOUVELLES ORIENTATIONS NATIONALES

La gestion intégrée du paysage connaît actuellement un bond en avant en raison de faits nouveaux qui facilitent l'action à cette échelle. Cette partie présente les nouvelles orientations nationales qui font que la gestion intégrée du paysage est davantage réalisable.

### **Reconnaissance accrue de l'importance de la participation de nombreux acteurs à la gestion des ressources naturelles :**

Les processus multipartites sont un élément essentiel de la gestion intégrée du paysage (voir page 77). De fait, des acteurs d'horizons divers ont été plus fréquemment associés à la définition des politiques relatives à l'aménagement du territoire dans beaucoup de pays, l'intérêt de cette participation étant davantage reconnu. Ainsi, le secteur privé et les organisations non gouvernementales deviennent des acteurs clés dans les processus décisionnels. Par exemple, dans le cadre du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), les Accords de partenariat volontaire (APV) ont été les premiers accords commerciaux mis en place au terme de processus multipartites inclusifs ayant eu des répercussions sur la prise des décisions dans tout le secteur forestier<sup>26</sup>. De même, de nombreux pays s'engagent dans des processus multipartites<sup>27</sup> dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la REDD+<sup>vi</sup>.

### **Décentralisation de la gestion des ressources naturelles :**

Les pays en développement dans le monde entier sont nombreux à prendre des mesures visant à décentraliser certaines tâches relatives à la gestion de leurs ressources naturelles<sup>28</sup>. La décentralisation consiste à transférer officiellement les compétences de planification, de décision et de gestion de l'État à des institutions sous-nationales ou locales. Même si elle n'est pas simple à mettre en œuvre, la décentralisation en général, et celle qui concerne la gestion des ressources naturelles en particulier, peut contribuer à créer des conditions institutionnelles favorables à une gestion plus participative des ressources naturelles. Elle peut donc fortement encourager les tentatives de gestion intégrée des ressources naturelles à l'échelle du paysage.

### **Renforcement local des droits fonciers et relatifs aux**

**ressources :** Depuis l'adoption des Conventions de Rio<sup>vii</sup>, le nombre de lois reconnaissant ou renforçant les droits sur la terre ou la forêt des peuples autochtones et des communautés locales a connu une forte augmentation dans le monde, plus de 50 lois de cette nature ayant été adoptées depuis 1992. De plus, on constate une augmentation de la superficie de forêt considérée comme appartenant aux peuples autochtones ou aux communautés locales ou sous leur responsabilité, notamment en Amérique latine. Cette reconnaissance est fondamentale pour la participation entière de ces groupes à la gestion intégrée du paysage, même si elle n'est pas encore pleinement suivie d'effets à l'heure actuelle (voir page 134)<sup>29</sup>.

vi La REDD+ désigne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier, et la gestion durable des forêts. La CCNUCC affirme qu'il est nécessaire de promouvoir et de défendre les garanties de Cancún lors de la réalisation des activités de REDD+ (c.-à-d. celles mentionnées au Paragraphe 70 de la Décision 1/CP.16). Les garanties de Cancún (d) préconisent la participation pleine et entière des acteurs concernés, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales aux activités visées aux paragraphes 70 et 72 de la décision 1/CP.16.

vii Les Conventions de Rio ont été adoptées à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992. Elles comprennent la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

## NOUVELLES ORIENTATIONS INTERNATIONALES

**Des financements internationaux qui peuvent inciter à l'adoption d'approches de gestion intégrée du paysage :** Le financement d'initiatives d'atténuation des changements climatiques telles que la REDD+ peut catalyser l'adoption progressive de la gestion intégrée du paysage car ces initiatives encouragent la mise en place de processus multipartites, la coordination intersectorielle et les démarches visant à maximiser les avantages liés ou non au carbone. Plus d'un milliard de dollars sont en train d'être investis à l'échelle sous-nationale par l'intermédiaire du Fonds carbone et de l'initiative pour les paysages forestiers durables (Initiative for Sustainable Forest Landscapes) du Fonds BioCarbone, tous deux des fonds de la Banque mondiale, du Fonds pour l'environnement mondial, et du Fonds d'investissement d'impact visant la neutralité sur le plan de la dégradation des terres (Impact Investment Fund for Land Degradation Neutrality) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Selon les estimations, entre 20 et 30 milliards d'USD pourraient être investis par le biais des fonds climatiques dans les années qui viennent.

**Engagements internationaux en faveur du développement durable :** Depuis quelques années, une meilleure connaissance de l'ampleur et de la complexité des moteurs de l'exploitation non durable des ressources ainsi que des risques comme les changements climatiques a accru l'intérêt porté aux approches paysagères en raison du fait qu'elles permettent de faire face à de multiples pressions et de concilier des demandes contradictoires qui s'exercent à différentes échelles. Les États membres des Nations unies devront s'appuyer sur les ODD pour concevoir leurs programmes d'action et leurs politiques dans les quinze prochaines années. Le fait de s'engager dans des démarches paysagères pourrait être un moyen efficace de mettre en œuvre la majorité des ODD<sup>30</sup> (voir page 34).

**Négociations internationales sur le climat :** Les débats de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont été l'occasion de discussions approfondies entre les États sur l'opportunité de mener une action à l'échelle des paysages pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la séquestration du carbone à grande échelle, y compris en vue de la REDD+ et de paysages agricoles adaptés au changement climatique<sup>31</sup>.

**Déclaration de New York sur les forêts :** Admettant les limites des démarches en faveur de la durabilité centrées sur les filières d'approvisionnement, nombre d'États et de multinationales du secteur des denrées agricoles ont pris des engagements prioritaires pour une gestion plus globale des ressources naturelles.

**Défi de Bonn :** Cette initiative internationale regroupe des pays, des entreprises, des institutions et des particuliers qui se sont engagés à restaurer d'ici 2020 150 millions d'hectares de terres dégradées notamment agricoles, dans une perspective de gestion multifonctionnelle du paysage<sup>32</sup>.

## ÉTUDE DE CAS LA REDD+ JURIDICTIONNELLE, MOTEUR DE LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS À LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

Récemment apparues dans de nombreux pays, les conceptions « juridictionnelles » de la REDD+ et du développement vert (c'est-à-dire sous-nationales) apparaissent comme une réponse à la nécessité de gérer les paysages pour servir de multiples objectifs. Le fait d'établir un lien entre les démarches d'amélioration de la gestion de sites particuliers et les réformes des politiques s'appliquant dans les territoires administratifs où se situent ces sites constitue un défi majeur, notamment lorsque les régimes fonciers auxquels est soumise la population sont mal définis. Il existe déjà des exemples qui montrent non seulement que la REDD+ favorise à chaque fois les solutions d'intérêt collectif, mais aussi que le fait d'encourager les initiatives locales via ce mécanisme peut accélérer la mise en place de solutions pour le paysage dans son ensemble.

Dans le district de Berau de la province de Kalimantan oriental comme dans de nombreuses régions rurales en Indonésie, les villages où les régimes fonciers sont mal définis ont souvent des opportunités économiques limitées et guère de capacités pour nouer le dialogue avec d'autres acteurs du paysage, comme le secteur privé ou les autorités locales.

Lorsque le ministère indonésien de la forêt, les autorités de Berau et d'autres acteurs concernés ont entrepris en 2009 de mettre en place un programme REDD+ au niveau de ce district, ils ont eu beaucoup de mal à impliquer la population. Étant donné l'absence de régime foncier formalisé, le manque de reconnaissance officielle des décisions relatives à l'utilisation du sol et au financement de la mise en valeur des terres, et le peu d'influence de ces décisions, la question est de savoir comment mettre à profit

les mécanismes de financement existants pour offrir à la population une sécurité renforcée, des possibilités de travail et l'accès à l'autonomie tout en contribuant aux objectifs de croissance verte à l'échelle de ce territoire.

S'étendant sur 2,2 millions d'hectares et comptant environ 107 villages, le district de Berau connaît une transformation radicale de son paysage et de ses traditions culturelles depuis 15 ans. Si l'agriculture itinérante traditionnelle dayak est toujours pratiquée, elle cède de plus en plus souvent la place à l'exploitation industrielle de la forêt et du sous-sol et à de grandes plantations commerciales qui sont le fait d'entreprises privées obtenant des permis d'utilisation de terres relevant officiellement du domaine public.

Fortes de ce constat, les parties prenantes ont lancé le mouvement SIGAP (acronyme qui signifie en indonésien, « action de mobilisation des communautés pour insuffler le changement »). Ce mouvement vise à concevoir des plans multipartites concertés à l'échelle des villages, à obtenir des fonds provenant de diverses sources pour mettre ces plans en application, à mettre en place des systèmes de contrôle pour vérifier s'ils sont respectés et de catalyser un changement progressif, mais décisif dans la participation de la population locale à la gestion du paysage.

L'initiative prévoit un protocole de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (Free, Prior and Informed Consent ou FPIC), la cartographie participative des droits et des limites de village, le recensement et la représentation cartographique des « biens » collectifs, la conception d'une vision commune et d'un plan d'aménagement des terres concerté, la

formulation de projets de développement pour les villages, la recherche de sources de financement et la prise de contact avec les organismes publics correspondants, une résolution et une convention d'intéressement des villages, un programme de suivi de la mise en œuvre et enfin une procédure de financement en fonction des résultats.

L'intention clairement affichée est de combiner de multiples sources de financement de l'initiative. Ces sources comprennent des fonds de donateurs pour l'état de préparation à la REDD+, des financements axés sur les résultats qui visent à renforcer les efforts de réduction des émissions et de réalisation des objectifs de développement économique à l'échelle sous-nationale, des aides publiques au développement et enfin des fonds découlant de l'établissement de partenariats avec des entreprises privées des environs.

En s'inscrivant clairement dans le cadre juridique existant en Indonésie, et en aidant les villageois à assumer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette approche coordonnée de croissance verte à l'échelle du village, certains villages modèles, qui avaient mis au point et testé l'initiative, ont pu obtenir l'approbation de leurs plans d'utilisation du sol par les autorités, mettre au point des projets de financement, passer des accords d'exploitation des terres avec des entreprises privées implantées dans le voisinage, obtenir des permis d'aménagement à long terme de forêts domaniales et influencer les processus d'autorisation et d'attribution de permis d'exploitation du palmier à huile, secteur en forte croissance à Berau. Cette initiative a fait des émules dans plus de 25 villages du district, et est en train d'être étendue dans le reste de la province.

En aidant en premier lieu les communautés locales à prendre leur destin en main, à exprimer leur point de vue et leurs projets, il a été possible de concevoir des plans d'aménagement multipartites concertés à l'échelle des villages. Les villages du mouvement SIGAP ont ainsi animé un espace de discussion rassemblant des participants de tout le district pour échanger des informations sur l'expérience acquise et permettre ensuite aux villages d'avoir une plus grande influence sur l'orientation générale du programme du district.

*Lex Hovani  
The Nature Conservancy*

## ÉTUDE DE CAS L'APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA GESTION PAYSAGÈRE ADOPTÉE PAR LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) possède une longue expérience de la promotion d'approches paysagères en vue de la réalisation d'objectifs diversifiés d'aménagement du territoire. Par exemple, entre 2007 et 2013, l'un des programmes du FEM portait sur ces approches intégrées pour lutter contre la dégradation des terres dans les paysages consacrés à la production. Environ 500 millions d'USD ont été apportés à 100 projets, qui ont ensuite obtenu plus de 2 milliards d'USD en cofinancements par le biais de programmes pays et d'initiatives régionales et internationales dans les pays en développement<sup>34</sup>.

Selon une étude récente des enseignements tirés des projets du FEM, pour promouvoir une démarche coordonnée, il est essentiel de mettre l'accent sur les secteurs de production dans les programmes de développement national, ainsi que sur les dispositifs de financement qui renforcent les activités intersectorielles.

L'expérience du FEM souligne l'importance de l'adhésion de toutes les parties prenantes au plan local, grâce à l'aménagement participatif visant des programmes de développement local (notamment en favorisant l'autonomie des citoyens), la mise en place de plates-formes en vue d'appliquer des approches intégrées aux systèmes de production, et enfin des actions au bénéfice de l'environnement de la planète.

En s'appuyant sur ces enseignements, le FEM a mis au point un nouveau programme d'approche intégrée pilote pour 2015-2019, axé sur la durabilité et la résilience en matière de sécurité alimentaire dans douze pays de l'Afrique subsaharienne<sup>35</sup>.

*Mohammed Bakarr  
Le Fonds pour l'environnement mondial*

## AVANCÉES TECHNIQUES

### **Systèmes de production agricole respectueux de**

**l'environnement :** La gestion intégrée du paysage est facilitée par la prolifération récente de systèmes et de procédés innovants de production agricole, pastorale et forestière qui engendrent des synergies ou réduisent les corrélations négatives entre différents objectifs d'utilisation du sol (voir page 58). Par exemple, les agriculteurs de montagne qui mettent en œuvre des pratiques agroforestières réduisant l'érosion du sol en aval et augmentant l'infiltration d'eau pluviale sont les alliés des aménagistes et gestionnaires des bassins versants et non pas une source de problèmes.

**Progrès scientifiques dans le domaine des paysages :** Depuis vingt ans, les progrès scientifiques renforcent nos connaissances des phénomènes paysagers et les possibilités d'intervention systématique<sup>36, 37, 38</sup>. Il existe à présent de solides arguments qui plaident pour la négociation entre acteurs et des interventions paysagères multifonctionnelles innovantes. Par exemple, il est possible de construire des scénarios pour les systèmes complexes d'exploitation des terres et des ressources, à l'aide de nouveaux outils de modélisation biophysique et socio-économique (voir page 104).

**Techniques d'infrastructures vertes :** Le développement de techniques d'infrastructures vertes a fait de réels progrès, par ex. toits végétalisés, jardins de pluie et noues d'infiltration qui retiennent les particules en suspension et les polluants contenus dans les eaux de ruissellement. Par exemple, le programme d'infrastructure verte de la ville de New York empêche les eaux de ruissellement par temps de pluie de se retrouver dans le réseau d'assainissement tout en contribuant de manière non négligeable à la qualité de l'eau et de l'air dans la ville<sup>39</sup>.

### **Télédétection et systèmes d'information géographique :**

Les systèmes d'information géographique (SIG) et la télédétection appliqués à l'utilisation du sol et à la gestion de l'espace concourent à un aménagement plus performant des paysages tout en réduisant les coûts et en augmentant la transparence des choix pour les parties concernées par ces paysages, dans un souci de redevabilité. Par exemple, la plate-forme cartographique interactive Global Forest Watch<sup>40</sup> a accru nos connaissances relatives à la dynamique du déboisement et de la restauration des forêts et pourrait permettre de suivre les changements d'occupation des sols sur le terrain.

En enregistrant, en vérifiant et en affichant des données sur une carte, les SIG peuvent aider les communautés à gérer leurs ressources. Ils jouent donc un rôle important en ce qu'ils créent, gèrent, alimentent et analysent les données nécessaires à l'aménagement intégré de l'espace à l'échelle locale et à celle du paysage.

**Technologies de communication :** Internet et les téléphones mobiles ont facilité l'accès à l'information pour les communautés de contrées reculées. GCP a été la première organisation à utiliser les téléphones mobiles pour effectuer un suivi des paysages, en l'occurrence dans celui du district du Nord Rupununi en Guyana, inspirant des initiatives similaires dans d'autres localités<sup>41</sup>.



## INNOVATIONS AGRICOLES QUI FAVORISENT LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

Plusieurs innovations techniques mises au point ces dernières années dans le secteur agricole s'inspirent de pratiques autochtones, ou sont adaptées de celles-ci, ce qui peut permettre de répondre à la multiplicité des objectifs paysagers dont la production de denrées alimentaires n'est qu'un élément. Grâce à ces méthodes améliorées, les agriculteurs utilisent des procédés de gestion du sol, de l'eau et des plantes qui imitent les fonctions des écosystèmes naturels et améliorent la valeur écologique des terres agricoles vouées à la production. L'agriculture agro-écologique repose sur des systèmes de culture et d'élevage intégrés sol-plantes-animaux, basés sur les processus biologiques, pour contribuer à épurer l'eau, réduire la pollution et protéger la biodiversité tout en fournissant des plantes cultivées, des arbres et des animaux d'élevage de manière durable<sup>42</sup>.

L'**agroforesterie** pratiquée au Malawi par exemple a permis d'augmenter d'environ 50 % le rendement des plants de maïs dans les exploitations lorsque ceux-ci sont cultivés en association avec les arbres de l'espèce *Faidherbia alibida* qui fixent l'azote. Au Sénégal, des arbustes fixateurs d'azote, plantés dans les champs permettent une meilleure absorption des nutriments du sol par les plantes en créant des « îlots de fertilité » sous couvert, plus riches en matière organique, en azote et en phosphore que les zones à découvert. Par ailleurs, les arbres de ces champs accroissent l'infiltration et le stockage des eaux de pluie, constituent un habitat pour les espèces fauniques et floristiques et absorbent le carbone atmosphérique, ce qui atténue le changement climatique.

En Zambie, les rendements du maïs cultivé selon les principes de l'**agriculture de conservation** avec un système d'assolement sont supérieurs de 50 % à ceux du maïs cultivé de manière traditionnelle, et sont associés à une réduction de l'érosion du sol, de la consommation d'intrants chimiques et d'énergie. Les paysans burkinabés ont doublé les rendements céréaliers en utilisant des dispositifs de récupération de l'eau de pluie comme les talus de pierre et les rigoles de plantation<sup>43</sup>. Lorsqu'elle est pratiquée à l'échelle des villages, la **récupération des eaux de pluie** peut réalimenter les nappes phréatiques et restaurer l'écoulement dans les cours d'eau<sup>44</sup>.

D'autres exemples de pratiques agricoles agro-écologiques intéressantes à de nombreux égards comprennent les systèmes pastoraux holistiques dans lesquels le pâturage des animaux est planifié dans le temps de manière à maximiser la productivité des plantes fourragères et la biodiversité<sup>45</sup>, et les systèmes de riziculture intensive dans lesquels les paysans pratiquent l'alternance avec d'autres cultures et l'irrigation intermittente et l'écartement optimal des plants pour augmenter la production. Ces systèmes limitent aussi fortement l'utilisation d'intrants agrochimiques et la consommation d'eau pour l'irrigation<sup>46</sup>.

Ces pratiques agricoles peuvent être avantageuses au niveau du paysage grâce à la coordination entre les usagers des ressources situés dans différents lieux de ce paysage. La création de réserves favorables à la biodiversité, de trames écologiques et de zones de protection des bassins versants dans les exploitations et autour de celles-ci amplifie encore plus l'impact de l'action coordonnée dans les paysages consacrés à la production.

*Louise Buck  
EcoAgriculture Partners et la faculté des  
ressources naturelles (Department of Natural  
Resources) de l'université Cornell*

## ÉTUDE DE CAS VERS UNE AGROFORESTERIE PAYSAGÈRE POUR FAIRE VIVRE LES PETITS PAYSANS DANS LE NORD-OUEST DU VIETNAM

Les cultures pluviales du nord-ouest du Vietnam sont principalement la monoculture du maïs, du riz de plateau et du manioc pratiquée sur des terrains en pente. La détérioration de la couche superficielle du sol pendant la saison des pluies conduit à la perte d'éléments nutritifs et à la diminution des rendements de culture. Les agriculteurs doivent faire de gros investissements en engrais chimiques pour maintenir la productivité du maïs. La rudesse du climat abaisse aussi les rendements et conduit à la perte de certaines récoltes tout en rendant la conservation des sols et de l'eau encore plus difficile.

Afin de s'attaquer à ces problèmes, le centre australien de recherche agricole internationale (Australian Centre for International Agricultural Research ou ACIAR) et le Consortium du CGIAR (Consultative Group on International Agricultural Research) s'emploient à faire connaître les méthodes d'agroforesterie aux agriculteurs de ces paysages de monocultures. Il s'agit de réduire la dépendance des paysans par rapport aux cultures annuelles en diversifiant leurs revenus grâce aux produits ligneux et animaux. Plusieurs espèces d'arbres (donnant le bois de teck et d'acacia et des fruits comme « son tra », la prune, la mangue et le longane tardif) et de plantes fourragères sont en train d'être testées dans dix systèmes agroforestiers différents pour juger de leur adaptation aux trois zones écologiques rencontrées dans les trois provinces de Dien Bien, Yen Lai et Son La. Le suivi et l'évaluation régulière de ces sites détermineront s'il est possible d'obtenir davantage de plasma germinatif de bonne qualité pour ces arbres

et de développer l'accès des paysans aux marchés pour les produits qu'ils procurent, et dans quelle mesure les politiques devront être aménagées pour que ces nouvelles méthodes soient effectivement adoptées à plus grande échelle.

Ce projet s'attache aussi à mettre en place des mesures pour étendre ces procédés d'agroforesterie au-delà de quelques parcelles à tout le paysage de manière à ce que davantage de personnes en bénéficient. Ces mesures comprennent la formation de formateurs, des actions de communication pour défendre la cause paysanne, l'organisation de journées à la ferme et la création de pépinières d'arbres dans les villages.

L'extension de ces procédés d'agroforesterie est en cours dans deux paysages situés à Na Ban (Son La) et à Sung Pao (Yen Bai), avec le concours des autorités provinciales et des agriculteurs locaux. Les pouvoirs publics et les paysans apprécient énormément ce projet en raison des possibilités de diversification des revenus agricoles qu'il offre, mais aussi parce qu'il rend d'importants services environnementaux à l'échelle de ces paysages : moins de pression sur les forêts exploitées pour le bois, protection contre les orages, réduction de l'érosion des sols.

*Nguyen La*  
*Le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)*

*Financé par l'ACIAR et le CGIAR pour cinq ans (2011-2016), ce projet intitulé « L'agroforesterie, une source de revenus pour les petits paysans du nord-ouest du Vietnam » vise à augmenter la quantité de plasma germinatif de bonne qualité à la disposition des agriculteurs, à faciliter l'accès de ceux-ci aux marchés et à mettre en place des mesures de sensibilisation pour l'extension des systèmes agroforestiers à l'échelle de ce paysage. Il s'agit d'améliorer l'efficacité des systèmes de production des petits paysans via l'agroforesterie en augmentant la productivité des combinaisons de techniques culturales et d'élevage, afin de diversifier et de pérenniser les systèmes de production et d'augmenter les revenus tirés des arbres.*

## LE FOISONNEMENT DES APPROCHES PAYSAGÈRES DANS LE MONDE

Un large éventail d'**organisations non gouvernementales (ONG)** répond de plus en plus aux besoins des populations dans les paysages en facilitant des initiatives de gestion du paysage ou en apportant un soutien technique à celles-ci. Les **organisations environnementales internationales** intervenant dans ce domaine comprennent la fondation African Wildlife et son programme African Heartlands, qui aborde la conservation sous l'angle du paysage en mettant l'accent sur le fait que les populations locales doivent pouvoir gagner leur vie tout en vivant à proximité de la faune, et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dont les stratégies moyens d'existence et paysages (Livelihoods and Landscapes Strategies) visent à répondre aux besoins humains et environnementaux sur des territoires étendus, en particulier par l'exploitation durable des forêts.

Les **ONG et la société civile locales** sont aussi de plus en plus conscientes de l'importance de l'approche intégrée de la gestion des ressources naturelles, comme le montre le programme de l'écosystème du Karoo succulent (Succulent Karoo Ecosystem Programme ou SKEP), initiative bio- régionale de conservation et de développement lancée par l'organisation Conservation South Africa. Au fil du temps, ce programme a conduit à l'intégration du comité de coordination du SKEP dans l'institut sud-africain pour la biodiversité nationale (South African National Biodiversity Institute ou SANBI), qui est un organisme paraétatique.

Par ailleurs, un certain nombre de réseaux internationaux sont apparus, comme l'initiative des paysages pour l'homme, l'alimentation et la nature (Landscapes for People, Food and Nature ou LPFN), à laquelle coopèrent 70 organisations dans le monde. Celle-ci vise à promouvoir et à favoriser la gestion intégrée du paysage comme moyen d'assurer un développement durable. Elle encourage le partage des connaissances et le développement des capacités, fournit une assistance technique à des initiatives paysagères en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et anime des réseaux régionaux et nationaux d'apprentissage de l'approche paysagère en Afrique orientale. Il existe aussi le partenariat international pour l'initiative Satoyama (International Partnership for Satoyama Initiative) qui regroupe 172 organisations œuvrant à l'entretien et à la restauration de plus de 65 paysages socio-écologiques de production terrestres et marins (Socio-Ecological Production Landscapes and Seascapes, SEPLS) dans au moins 30 pays.

Les **programmes régionaux et internationaux** comprennent TerrAfrica et l'initiative de la grande muraille verte (Great Green Wall Initiative), qui aident de nombreux pays africains à gérer leurs ressources naturelles de manière durable à l'aide d'approches intégrées<sup>47, 48</sup>. En 2015, l'Union africaine a lancé l'initiative pour les paysages résilients (Resilient Landscape Initiative) conduite par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cette initiative vise à mobiliser les communautés de ces paysages, à leur apporter un soutien financier et à attirer d'autres fonds provenant de partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour restaurer quelque 100 millions d'hectares de paysages africains d'ici 2030. Depuis 2010, l'ECADERT<sup>viii</sup> concourt au développement rural dans les régions pauvres d'Amérique centrale et en République dominicaine en coordonnant des actions et des mesures participatives au plan local et en renforçant les liens entre les organismes publics et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et de la santé<sup>49</sup>. Le programme de gestion écologique des paysages productifs (Ecosystems Management of Productive Landscapes) du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) vise à encourager l'adoption d'approches paysagères pour assurer la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Pacifique. Pour cela, il met l'accent sur le développement des connaissances et des capacités des décideurs et d'autres acteurs afin de leur donner les moyens de décider en connaissance de cause des arbitrages à faire et des synergies à exploiter en vue de la conception de systèmes de production agricole et de gestion de l'eau et de l'énergie qui soient viables à long terme.

**Sur le terrain, des programmes publics** visent à mettre en place des dispositifs plus intégrés de gestion des ressources naturelles. Par exemple, le gouverneur du comté de Laikipia au Kenya réunit les acteurs concernés pour élaborer un plan de développement du comté qui accorde une place importante à la gestion durable du paysage.

Certains États collaborent aussi à l'échelle d'une région pour administrer les **paysages transfrontaliers**. Par exemple, en 2011, l'Autriche, la Croatie, la Hongrie, la Serbie et la Slovénie ont créé la réserve de biosphère du Danube et de la Mura-Drava, la plus vaste aire protégée d'Europe en bordure de cours d'eau. En plus

viii ECADERT signifie Estrategia Centroamericana de Desarrollo Rural Territorial, en français, la stratégie centraméricaine de développement du territoire rural.

de préserver la nature, leur objectif commun est de gérer les cours d'eau, de restaurer les milieux humides, de développer le tourisme responsable et de mettre sur pied des initiatives économiques viables sur une superficie de 800 000 hectares le long de 700 km de rivière<sup>50</sup>. Les **municipalités** envisagent depuis peu d'adopter des stratégies paysagères intégrées pour gérer les ressources des régions urbaines et repenser les liens entre la ville et le monde rural dans le but d'assurer la sécurité alimentaire, le développement économique, le maintien des aménités environnementales et la résilience des écosystèmes. Ainsi, l'initiative EATS ! à Calgary au Canada s'est engagée concrètement à mettre en place un système viable et résilient de production et d'organisation de la distribution alimentaire dans la région de Calgary d'ici 2036<sup>51</sup>.

On constate l'apparition d'un certain nombre d'**initiatives de gestion intégrée du paysage lancées par des collectivités ou des communautés locales, y compris autochtones**.

Le parc de pommes de terre à Pisac, au Pérou est un territoire du patrimoine bioculturel autochtone dans lequel des villages autochtones administrent une surface de près de 12 000 hectares en veillant à protéger la diversité écologique et culturelle du paysage dans son ensemble. Cette stratégie endogène et dynamique de diversification agricole fondée sur la conservation respecte les pratiques de production, les lois et les valeurs traditionnelles de ces communautés<sup>52</sup>.

Le **secteur privé** reconnaît que la durabilité est désormais un facteur à prendre en considération lorsque les entreprises recherchent des sources d'approvisionnement pour leurs chaînes logistiques internationales, que ce soit pour minimiser les risques pesant sur leur réputation ou leurs opérations et éviter d'enfreindre la réglementation ou pour s'emparer de nouveaux marchés<sup>53</sup>. Par exemple, à l'appel de la Sustainable Trade Initiative (IDH), Finlays Ltd et Unilever se sont associés avec trois gouverneurs de district, des opérateurs du secteur hydroélectrique et des acteurs locaux au Kenya pour mettre au point un plan d'action visant à enrayer la destruction de la forêt environnante. **En effet, le déboisement modifie le microclimat**, ce qui est néfaste pour le rendement de leurs théiers (voir pages 86-88).



## ÉTUDE DE CAS ÉCONOMIE VERTE DANS L'ÉTAT DE L'ACRE AU BRÉSIL

Tristement célèbre autrefois pour le meurtre du récolteur de latex Chico Mendes, grand militant écologiste et syndicaliste, l'État de l'Acre se distingue aujourd'hui par une initiative innovante en faveur d'une économie verte.

Depuis 1999, les autorités de l'État de l'Acre ont mis en place des paiements pour services environnementaux (PSE) et un programme de REDD+ sur l'ensemble du territoire, dont les principes sont identiques à beaucoup de ceux qui régissent la gestion intégrée du paysage. Au cœur de ces dispositifs se trouvent les mécanismes incitatifs pour les services environnementaux de l'État de l'Acre (SISA)<sup>ix</sup> ayant pour objectif de réduire les taux de déboisement de 80 % d'ici 2020 et de capter jusqu'à 133 millions de tonnes de CO2 atmosphérique entre 2006 et 2009<sup>55, 56</sup>.

La stratégie d'économie verte de l'Acre valorise aussi d'autres services environnementaux, relatifs à la biodiversité et à l'eau douce par exemple. Comme les principaux moteurs de déboisement sont liés à des secteurs extérieurs à la foresterie, l'hypothèse qui a été faite était de considérer que la REDD+ serait plus efficace si elle s'inscrivait dans un ensemble d'incitations plus globales destinées à assurer un développement durable sobre en carbone, reposant notamment sur la mise en œuvre de pratiques agricoles d'excellence, l'intensification de l'exploitation de la terre, et aussi une gestion forestière judicieuse à grande échelle.

Conçus au terme de concertations au sein d'une équipe multipartite, les mécanismes SISA ont déjà mobilisé plus de 5 000 familles dans le cadre d'un processus participatif très large. Pendant la Phase 1, en échange de la protection des forêts, les producteurs ont bénéficié d'incitations financières, d'une assistance technique et d'une aide à la commercialisation des produits tirés

d'activités durables. Des zones ont été définies de manière participative pour préserver les zones les plus menacées (avec comme résultat des aires protégées qui s'étendent aujourd'hui sur la moitié du territoire de cet État), et pour délimiter les territoires autochtones. Pendant la Phase 2 qui a débuté en 2014, les 40 000 domaines ruraux du territoire seront enregistrés pour attester du fait qu'ils respectent le code forestier brésilien. De plus, les mesures incitatives et l'aide à la commercialisation de produits forestiers et agricoles durables seront étendues.

La structure du secrétariat de l'État a été modifiée pour mieux mettre en œuvre les mécanismes SISA. Une entreprise publique a été créée pour commercialiser le carbone tandis qu'un organisme a été constitué pour suivre les changements d'affectation des sols. Suite à ces changements, l'État de l'Acre s'est vu allouer une aide financière conséquente par des entités nationales et internationales, comme la banque nationale du Brésil pour le développement économique et social (la BNDES), KfW et la Banque interaméricaine de développement (BID), ce qui renforcera les garanties sociales et environnementales et donnera un coup de fouet à l'économie verte.

Si l'exemple de l'Acre est le premier du genre en matière de mise en œuvre des PSE/de la REDD+, de formidables défis restent encore à relever. Des discussions sur la décentralisation de l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques ont débuté dans l'ensemble de l'État amazonien. L'Acre doit harmoniser l'application du code forestier brésilien et les SISA. Défi de taille s'il en est, mais à la hauteur de l'État qui a vu naître Chico Mendes.

*Marco Lentini  
WWF Brazil*

<sup>ix</sup> SISA est un acronyme désignant en portugais les systèmes d'incitation en faveur de services environnementaux dans l'État de l'Acre.

## GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE EN AFRIQUE, EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES, ET EN ASIE

La motivation à développer une gestion intégrée du paysage s'accroissant et des outils plus perfectionnés se trouvant à portée de main, de plus en plus d'initiatives paysagères intégrées voient le jour de par le monde.

La représentation visuelle de la page suivante repose sur une étude de 357 initiatives paysagères intégrées en Afrique<sup>57</sup>, en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>58</sup> et en Asie<sup>59</sup>, réalisée par l'initiative LPFN (Landscapes for People, Food and Nature) entre 2011 et 2014. Une étude similaire portant sur 71 initiatives en Europe est en cours de finalisation.

Une initiative paysagère intégrée se définit comme tout « projet, programme, plate-forme, initiative ou ensemble d'activités qui :

(1) vise expressément à renforcer la production agricole, la biodiversité ou la conservation des écosystèmes tout en développant les moyens d'existence en milieu rural;

(2) s'inscrit dans un paysage et comprend des activités mûrement réfléchies de planification, de définition des politiques, de gestion ou d'assistance à cette échelle;

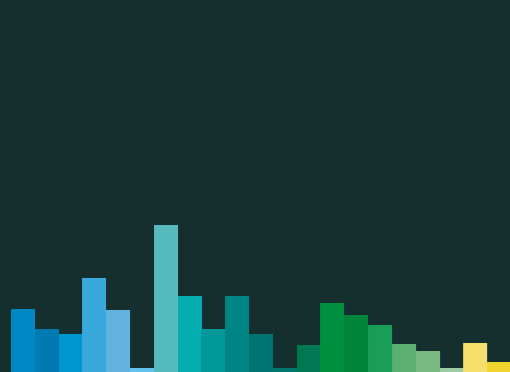
(3) comprend la coordination intersectorielle ou la mise en cohérence des activités, des politiques ou des investissements au niveau des ministères, des collectivités territoriales, des organisations paysannes et locales, des ONG, des bailleurs de fonds et du secteur privé;

(4) fait largement appel à la participation pour favoriser une gestion adaptative collaborative menée dans un cadre d'apprentissage social »<sup>60</sup>.

## LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE EN AFRIQUE, EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES, ET EN ASIE

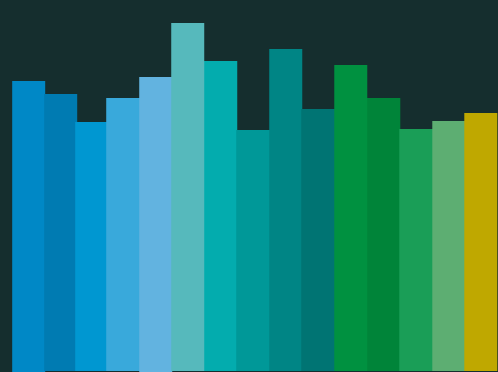


## MOTIVATIONS DES INITIATIVES : PRINCIPALES/PLUS IMPORTANTES



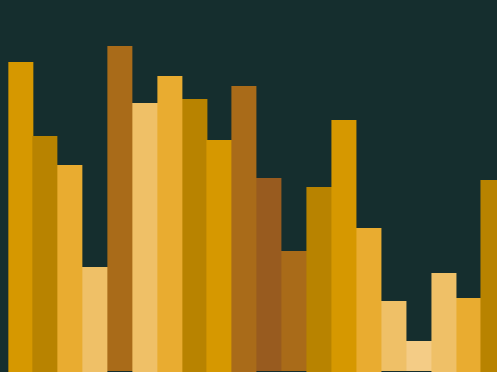
18,2 % AUGMENTER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
 11,8 % ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES CULTURES  
 10,1 % DIVERSIFIER LA PRODUCTION AGRICOLE  
 24,6 % AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ DES ÉLEVAGES  
 17,1 % RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'AGRICULTURE  
 2,0 % AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DES PÊCHES  
 39,8 % PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ  
 20,7 % PRÉSERVER LES SOLS/ACCROÎTRE LA FERTILITÉ DES SOLS  
 11,5 % PRÉSERVER/AUGMENTER LA QUALITÉ/LE DÉBIT DE L'EAU  
 20,7 % FAIRE CESSER/INVERSER LA DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES  
 10,4 % PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE L'ESPACE  
 3,9 % RESTAURER OU PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES  
 7,6 % ROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LE DÉBOISEMENT  
 19,3 % AUGMENTER LES REVENUS DES AGRICULTEURS  
 15,7 % AMÉLIORER LA SANTÉ/NUTRITION  
 12,3 % ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET S'Y ADAPTER, OBTENIR DES CRÉDITS CARBONE  
 8,4 % DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ AUX PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES  
 6,4 % RÉDUIRE LA PAUVRETÉ  
 1,7 % PROTÉGER ET TRANSMETTRE LA CULTURE ET LES SAVOIRS TRADITIONNELS  
 8,7 % APAISER LES CONFLITS LIÉS AUX RESSOURCES  
 3,9 % MOBILISER ET AUTONOMISER LES COMMUNAUTÉS LOCALES

## MOTIVATIONS DES INITIATIVES : TOUTES



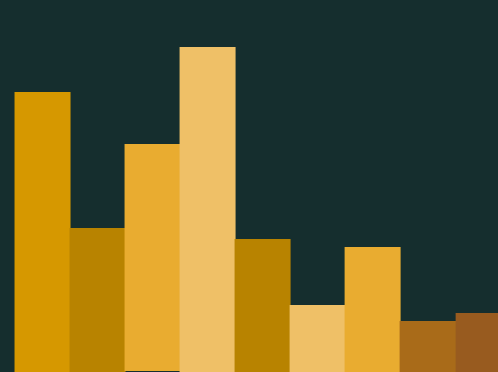
77,0 % AUGMENTER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
 73,1 % ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES CULTURES  
 66,7 % DIVERSIFIER LA PRODUCTION AGRICOLE  
 72,5 % AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES ÉLEVAGES  
 78,4 % RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'AGRICULTURE  
 92,2 % PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ  
 82,9 % PRÉSERVER LES SOLS/ACCROÎTRE LA FERTILITÉ DES SOLS  
 74,5 % PRÉSERVER/AUGMENTER LA QUALITÉ/LE DÉBIT DE L'EAU  
 86,3 % FAIRE CESSER/INVERSER LA DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES  
 69,5 % PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE L'ESPACE  
 81,0 % AUGMENTER LES REVENUS DES AGRICULTEURS  
 73,1 % AMÉLIORER LA SANTÉ/LA NUTRITION  
 64,7 % ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, OBTENIR DES CRÉDITS CARBONE  
 67,5 % DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ AUX PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES  
 68,6 % APAISER LES CONFLITS LIÉS AUX RESSOURCES

## PARTICIPATION DES PARTIES CONCERNÉES



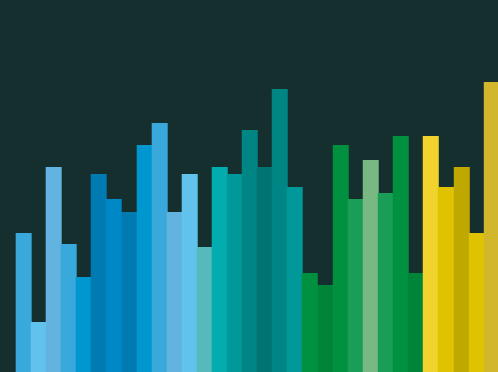
82,4 % ASSOCIATION LOCALE DE PAYSANS/PRODUCTEURS  
 63,6 % ASSOCIATION DE FEMMES  
 55,5 % COLLECTIF AUTOCHTONE  
 27,7 % COLLECTIF REPRÉSENTANT LES RURAUX SANS TERRES  
 86,0 % REPRÉSENTANTS OFFICIELS D'AUTORITÉS LOCALES  
 71,1 % FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À LA VULGARISATION  
 77,9 % AUTRES SERVICES/FONCTIONNAIRES D'INSTANCES PUBLIQUES LOCALES/DE DISTRICT  
 72,5 % SERVICES/FONCTIONNAIRES DES ÉTATS FÉDÉRÉS/DES PROVINCES  
 61,1 % FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT/DES MINISTÈRES NATIONAUX  
 76,2 % ONG LOCALE  
 52,1 % ONG SOUS-NATIONALE/NATIONALE  
 31,1 % ORGANISATION AGRICOLE INTERNATIONALE  
 48,7 % ORGANISATION ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE  
 66,1 % UNIVERSITÉ/CENTRE DE RECHERCHE LOCAL/NATIONAL  
 37,0 % UNIVERSITÉ/CENTRE DE RECHERCHE ÉTRANGER/INTERNATIONAL  
 19,9 % ENTREPRISE AGRO-ALIMENTAIRE DU PAYS  
 9,2 % ENTREPRISE AGRO-ALIMENTAIRE ÉTRANGÈRE  
 14,6 % EXPLOITANT FORESTIER/ENTREPRISE DE PRODUITS FORESTIERS  
 19,1 % ENTREPRISE MINIÈRE, PÉTROLIÈRE, GAZIÈRE OU AUTRE  
 51,0 % BAILLEUR(S) DE FONDS

## PARTICIPATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ



73,4 % AGRICULTURE  
 38,1 % ÉLEVAGE  
 60,8 % FILIÈRE FORÊT BOIS  
 86,3 % RESSOURCES NATURELLES, CONSERVATION OU ENVIRONNEMENT  
 34,5 % TOURISME  
 18,5 % SANTÉ  
 33,3 % ENSEIGNEMENT  
 13,4 % ÉNERGIE  
 15,1 % SECTEUR ROUTIER, TRANSPORT OU INFRASTRUCTURES

## INITIATIVES DU PAYSAGE FAISANT LES INVESTISSEMENTS SUIVANTS



DANS LE SECTEUR AGRICOLE  
 37,8 % PROMOTION/ADOPTION DE NOUVELLES CULTURES/VARIÉTÉS  
 12,0 % INTENSIFICATION DES CULTURES AVEC PLUS DE MÉCANISATION, D'ENGRAIS, DE PESTICIDES  
 54,9 % INTENSIFICATION DES CULTURES AVEC DES MÉTHODES AGRO-ÉCOLOGIQUES  
 33,1 % INTENSIFICATION DES ÉLEVAGES AVEC DES MÉTHODES AGRO-ÉCOLOGIQUES  
 25,2 % INSTALLATION/AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'IRRIGATION  
 52,9 % ADOPTION/EXTENSION DE L'AGROFORESTERIE  
 46,2 % PROGRAMMES DE CRÉATION/AMÉLIORATION DE JARDINS PARTICULIERS  
 43,4 % ACTIVITÉS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'AGRICULTURE  
 60,2 % MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DE PROTECTION DES SOLS  
 67,5 % FORMATION/RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU SERVICE DE L'AGRICULTURE  
 41,7 % CRÉATION DE FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT/DÉBOUCHÉS POUR LES PRODUITS AGRICOLES  
 51,0 % PROMOTION D'ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES INDIGÈNES ET DE LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE

### DANS LA FILIÈRE FORÊT BOIS, LA CONSERVATION ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

35,3 % CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES  
 54,8 % NOUVEAUX PLANS D'AMÉNAGEMENT POUR LES AIRES PROTÉGÉES EXISTANTES  
 53,5 % CRÉATION DE RÉSERVES/D'AIRES DE CONSERVATION AU NIVEAU LOCAL  
 65,3 % AUTRES ACTIVITÉS LOCALES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES  
 55,5 % PROGRÈS DE LA GESTION DE LA FORÊT  
 76,2 % PROGRAMMES DE FORMATION/RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU SERVICE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES  
 49,6 % ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT DE BASSINS VERSANTS

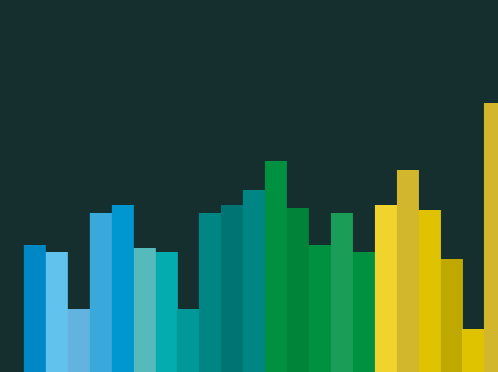
### POUR LES MOYENS D'EXISTENCE

28,8 % PROGRAMMES POUR SOULAGER LA FAIM ET SOIGNER LA SOUS-ALIMENTATION  
 23,5 % PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ  
 60,5 % PROGRAMMES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES  
 45,7 % PROGRAMMES DE SÉCURISATION DES DROITS FONCIERS ET D'ACCÈS AUX RESSOURCES  
 56,3 % PROTECTION DES SAVOIRS, DES VALEURS ET DE LA CULTURE TRADITIONNELS  
 47,9 % ACTIVITÉS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT OU D'ÉDUCATION FINANCIÈRE  
 63,0 % ACTIVITÉS POUR PROMOUVOIR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET LA DIVERSIFICATION HORS AGRICULTURE/FORESTERIE  
 26,3 % INITIATIVES DE RÉDUCTION DE L'ÉMIGRATION DANS LE PAYSAGE

### EN PROGRAMMATION ET COORDINATION INSTITUTIONNELLES

61,1 % ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES INSTANCES DE COORDINATION EXISTANTES  
 49,3 % CRÉATION D'INSTANCES DE COORDINATION DU PAYSAGE  
 54,9 % DIALOGUE ET MÉDIATION DES CONFLITS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS LOCALES/EXPLOITANTS DES RESSOURCES  
 39,2 % DIALOGUE ET MÉDIATION DES CONFLITS ENTRE LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES ACTEURS EXTERNES  
 77,6 % ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE FORMATION EN GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE  
 70,9 % ASSISTANCE TECHNIQUE AU SERVICE DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

## INITIATIVES PAYSAGÈRES FAISANT ÉTAT DES RÉSULTATS SUIVANTS



RÉSULTATS AGRICOLES  
 34,7 % AUGMENTATION DU RENDEMENT AGRICOLE PAR UNITÉ DE SURFACE  
 33,3 % AUGMENTATION DE LA RENTABILITÉ DE L'AGRICULTURE  
 18,8 % AUGMENTATION DE LA SURFACE TOTALE DES CULTURES ET DES PÂTURAGES  
 42,6 % RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'AGRICULTURE  
 44,8 % PROTECTION/ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE

### RÉSULTATS SUR LE PLAN DE LA CONSERVATION

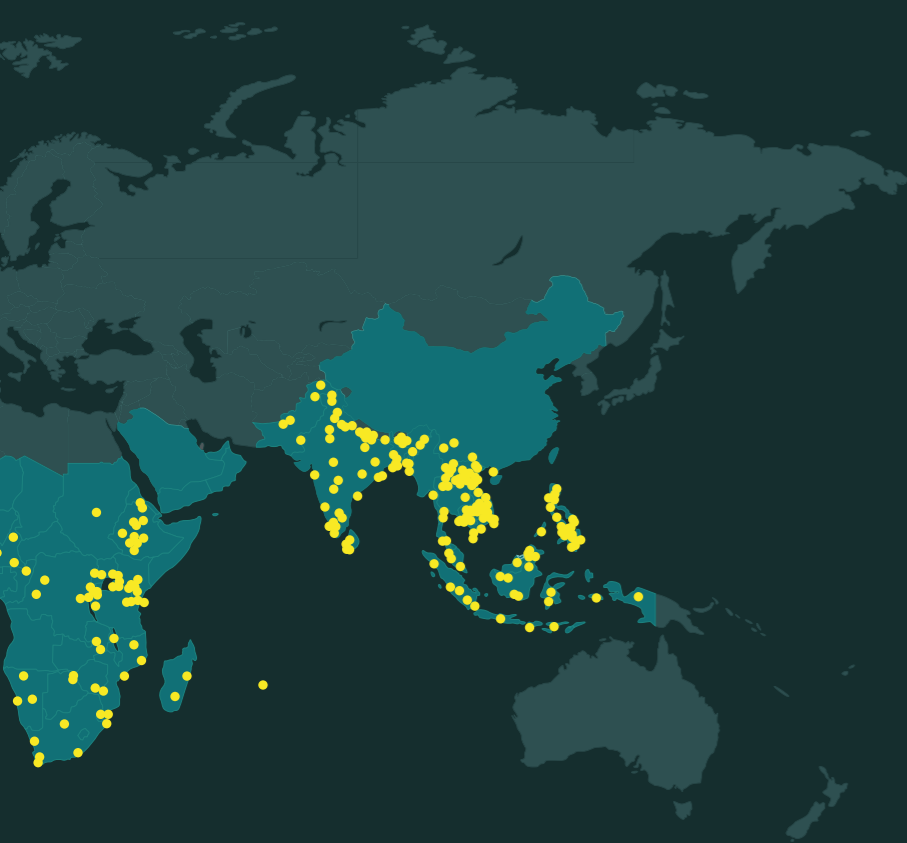
34,7 % MEILLEURE PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES/EN VOIE DE DISPARITION  
 33,3 % MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ GLOBALE DE LA RÉGION  
 18,8 % AUGMENTATION DU NOMBRE ET DE LA CONNECTIVITÉ DES HABITATS NATURELS  
 42,6 % MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU, AUGMENTATION DES VOLUMES ET DE LA RÉGULARITÉ DES FLUX  
 44,8 % RESTAURATION/PROTECTION DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FAVORABLES À L'AGRICULTURE  
 48,2 % RESTAURATION/PROTECTION D'AUTRES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

### RÉSULTATS SUR LE PLAN DES MOYENS D'EXISTENCE

57,1 % AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE/NUTRITION  
 43,1 % AUGMENTATION DES REVENUS MONÉTAIRES DES MÉNAGES  
 34,5 % DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE NON MONÉTAIRES  
 42,0 % COMMUNAUTÉS MOINS VULNÉRABLES AUX BOULEVERSEMENTS ET AUX CATASTROPHES  
 32,2 % AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

### RÉSULTATS SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE, DES INSTITUTIONS ET DU CAPITAL SOCIAL

44,0 % LES COMMUNAUTÉS LOCALES ONT DÉVELOPPÉ LEURS CAPACITÉS DE GESTION DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES  
 54,3 % LES COMMUNAUTÉS LOCALES GAGNENT EN AUTONOMIE DE NÉGOCIATION ET PARTICIPENT AUX DÉCISIONS POLITIQUES  
 43,4 % AMÉLIORATION DE LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DES PARTIES CONCERNÉES ET MEILLEURE COOPÉRATION  
 30,0 % AMÉLIORATION DE LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DES SECTEURS ET MEILLEURE COOPÉRATION  
 12,0 % LES FEMMES ONT PLUS DE POUVOIR ET SONT D'AVANTAGE CAPABLES D'AMÉLIORER LEUR BIEN-ÊTRE  
 72,0 % PROTECTION ET UTILISATION DES SAVOIRS TRADITIONNELS ET LOCAUX RELATIFS À L'AGRICULTURE ET AUX RESSOURCES NATURELLES



● ACTIVITÉS DE GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE



© WFP/Devex/Getty Images 2015

## ÉTUDE DE CAS DE FORMIDABLES POSSIBILITÉS DE TRANSFORMATION : LA RESTAURATION DU PAYSAGE AGRICOLE DU TIGRÉ EN ÉTHIOPIE

Dans la région montagneuse du Tigré en Éthiopie, les épisodes de sécheresse, la pression démographique et une gestion déficiente du territoire ont créé une situation désastreuse marquée par la dégradation des terres, la faim et la pauvreté. La région ayant été dépendante de l'aide alimentaire classique pendant des dizaines d'années malgré une série de tentatives restreintes de gestion durable du territoire sans véritable coordination, le gouvernement éthiopien, le Programme alimentaire mondial, des organisations locales non gouvernementales et les communautés ont entrepris en 2002 de collaborer autour d'un vaste programme de restauration des bassins versants et de renforcement de l'agriculture et de la résilience dans la région.

Plus de 48 activités de restauration, définies en étroite collaboration avec la population ont été réalisées grâce à des investissements locaux consentis en échange d'une aide alimentaire. Ces activités consistaient principalement à prendre des mesures stratégiques et coordonnées dans l'espace pour lutter contre l'érosion, restaurer les sols dégradés, planter des arbres, retenir et réguler l'eau. Les paysans sans terre ont été autorisés à exploiter des terrains boisés en échange de leur travail. Les communautés ont bénéficié d'une assistance technique de haute qualité pour concevoir un système de récupération de l'eau sur une vaste étendue. La surexploitation des ressources naturelles ayant cessé et celles-ci ayant même augmenté, les différentes activités de développement agricole ont commencé à porter leurs fruits<sup>61</sup>.

Les résultats engrangés depuis 2012 par ce programme intégré sont impressionnants : 400 000 ha de terres dégradées ont été restaurés dans 451 sous-bassins versants, ce qui a profité directement à 125 000 personnes dont 40% de femmes. La production agricole a augmenté de 200 à 400% grâce à l'amélioration des techniques d'irrigation et à l'enrichissement du sol en matière organique. Le nombre de ménages dépendants de l'aide alimentaire pendant les sécheresses est passé de 90% à 10% de la population. Selon une évaluation d'impact réalisée en 2012, près de deux tiers des ménages du programme qui souffraient d'insécurité alimentaire prolongée déclarent avoir plus de revenus et en attribuent l'origine principale à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, liée à une meilleure gestion des terres. La remise des terres en végétation, la construction de terrasses et la récupération de l'eau au niveau des exploitations ou des villages ont été encouragées, ce qui a permis de restaurer les services essentiels de l'eau, dont la réalimentation des réserves d'eau en sous-sol, l'approvisionnement en eau en vue des activités agricoles et l'écoulement dans les cours d'eau, ce qui a aussi renforcé la biodiversité. Le projet a également contribué à atténuer les changements climatiques par la plantation de milliers d'arbres et d'arbustes dans tout le paysage et l'accroissement de la matière organique au niveau des sols<sup>62</sup>.

# LES ÉLÉMENTS DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE

## PRÉSENTATION DES CINQ ÉLÉMENTS

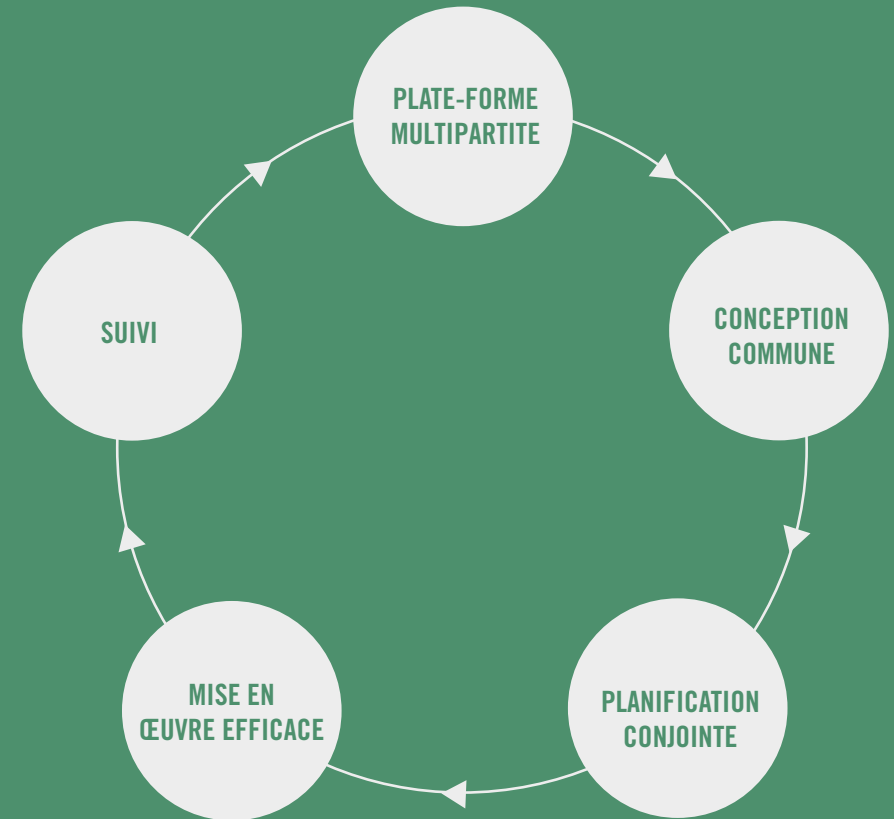
Ce chapitre présente les cinq éléments clés de la gestion intégrée du paysage afin de mieux comprendre comment la mettre en place et l'appliquer. Ces éléments ont été définis par le groupement d'organisations du Petit Livre<sup>x</sup> à l'aide d'une revue de la littérature<sup>63</sup> et de discussions internes et avec leurs partenaires présents sur le terrain.

Ce chapitre décrit succinctement chaque élément, examine les facteurs à prendre en considération dans la pratique et donne des exemples d'outils au service de la mise en œuvre de ces éléments. De nombreuses études de cas illustrent les idées toutes récentes, les meilleures pratiques et les nouvelles façons d'appréhender et de déployer la gestion intégrée du paysage.

Il y a plusieurs façons d'entreprendre la gestion intégrée du paysage et beaucoup de manières différentes d'envisager sa conception et sa mise en œuvre. La nature des acteurs ainsi que leur degré de collaboration varient en fonction de la dynamique du paysage et des objectifs du processus multipartite. Nous distinguons trois niveaux de coopération entre les acteurs d'un paysage selon qu'elle est intense, modérée ou faible (voir page 74). Il est important d'avoir à l'esprit que chaque élément peut procéder de niveaux de coopération différents, par ex. la plate-forme multipartite peut désigner la réunion ponctuelle des acteurs en vue d'un dialogue et de négociations ou bien la mise en place d'une structure plus formelle avec des représentants que les parties concernées choisissent et des processus décisionnels dont elles conviennent entre elles.

Enfin, il est important de reconnaître que la gestion intégrée du paysage s'inscrit à chaque fois dans un contexte économique et politique plus large. Ces contextes peuvent faciliter ou enrayer le développement et la mise en œuvre des cinq éléments. À l'inverse, les initiatives de gestion intégrée du paysage peuvent contribuer à modifier le contexte économique et politique. Par exemple, la mise en place d'une plate-forme multipartite pourrait catalyser des progrès plus globaux de la gouvernance en obligeant les différents acteurs à nouer le dialogue et en créant une dynamique de collaboration à long terme. Les changements relatifs à la gouvernance, aux marchés et aux financements ouvrent la voie d'un développement de la gestion du paysage. Le chapitre suivant décrit ces catalyseurs de manière plus approfondie (voir page 123).

<sup>x</sup> Par groupement, nous entendons les cinq organisations qui ont participé à l'élaboration de cette publication, à savoir le Global Canopy Programme (GCP), EcoAgriculture Partners, The Nature Conservancy (TNC), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Sustainable Trade Initiative (IDH).



Les parties intéressées par le paysage se réunissent pour dialoguer et agir de manière constructive au sein d'une **plate-forme multipartite**. Elles entament une démarche systématique d'échange d'information et de confrontation des points de vue afin d'aboutir à une **conception commune** des conditions, des enjeux et des opportunités présentés par le paysage. Cette conception débouche sur la planification conjointe qui consiste à mettre au point le plan d'action qui sera adopté d'un commun accord. Ensuite, les parties **mettent en œuvre ce plan**, en veillant à tenir leurs engagements collectifs. Elles entreprennent aussi un **suiti aux fins de la gestion adaptative et de la redevabilité**, qui alimente les étapes suivantes de dialogue, d'échange d'informations et la conception de nouvelles actions conjointes.

## GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE : UNE GRADATION DE LA COOPÉRATION

La gestion intégrée du paysage peut se traduire par des niveaux de coopération variables. Le juste niveau dépendra des circonstances. De façon générale, les participants s'impliqueront d'autant plus dans une coopération véritable en y consacrant du temps et de l'énergie, que leur participation leur semblera profitable et que la poursuite de pratiques inchangées leur paraîtra risquée. Par exemple, les administrations, les grandes entreprises et d'autres acteurs puissants décideront rarement de coopérer de façon intense sauf s'ils admettent l'échec de la gestion actuelle des ressources naturelles.

Pour chacun des éléments constitutifs de la gestion intégrée du paysage présentés dans ce chapitre, il y a plusieurs degrés de coopération possibles et plusieurs niveaux de formalisation éventuels. Plus celle-ci est informelle, moins chaque acteur engage sa responsabilité personnelle et n'a de comptes à rendre aux autres.

À une extrémité de cette gradation, on trouve des initiatives intégrées du paysage dont le but principal est de renforcer une conception commune à l'échelle locale, avec le souhait que l'amélioration des connaissances et des relations sera bénéfique pour les décisions des acteurs et se traduira par la mise en place de nouveaux partenariats au sein du paysage grâce auxquels de réels progrès pourront être accomplis vers la réalisation des objectifs convenus. Ces initiatives mettent en général l'accent sur le dialogue, l'analyse conjointe et le suivi rigoureux de la dynamique du paysage, activités dont les modalités peuvent rester informelles et qui peuvent aisément être animées par des organisations non gouvernementales ou d'autres acteurs

influent ou ayant un pouvoir de mobilisation, mais non forcément puissants sur le plan économique ou politique.

Les initiatives intégrées du paysage situées à l'autre extrémité de cette gradation de la coopération permettent de voir la matérialisation de certains effets au niveau du paysage et de mettre en place des mécanismes de contrôle de l'application des lois ou des incitations conditionnelles qui font l'objet d'un suivi rigoureux et créent de sérieuses contraintes pour forcer certains acteurs paysagers à changer. Par exemple, au Brésil, la « liste noire » des municipalités ayant un taux élevé de déboisement illégal incite celles-ci à mettre sur pied des programmes énergiques de réduction de la déforestation (voir pages 42-43). Ces objectifs exigent des investissements importants dans tous les éléments de la gestion intégrée du paysage pour susciter une participation et une adhésion suffisantes, mettre au point un plan cohérent et réaliste, ainsi qu'un système efficace de reddition des comptes. Dans ce cas, il est fréquent que des institutions publiques solides assurent un rôle de premier plan en gérant l'ensemble du processus.

## NIVEAUX DE COOPÉRATION POUR CHACUN DES ÉLÉMENTS : EXEMPLES

Le tableau suivant décline les trois niveaux de coopération possibles en fonction des cinq éléments clés de la gestion intégrée du paysage.

NIVEAU DE COOPÉRATION DES ACTEURS	PLATE-FORME MULTIPARTITE	CONCEPTION COMMUNE	PLANIFICATION CONJOINTE	MISE EN ŒUVRE EFFICACE	SUIVI
FAIBLE	CONCERTATION / RÉUNIONS PONCTUELLES	INFORMATION DU PUBLIC PRISE EN CHARGE PAR LES ACTEURS ; INFORMATIONS FACILEMENT ACCESSIBLES	DOCUMENT ÉTABLISSANT LA VISION COMMUNE DU PAYSAGE	PRISE EN COMPTE DES PLANS CONJOINTS DANS LES DÉCISIONS INDIVIDUELLES D'ACTEURS	SUIVI GÉNÉRAL ; RAPPORTS PUBLICS
MODÉRÉE	DIALOGUE MULTIPARTITE ET RÉUNIONS RÉGULIÈRES ; CHAQUE ACTEUR S'ENGAGE À EXAMINER ET À TENIR COMPTE DES APPORTS DES AUTRES ACTEURS DU PAYSAGE.	COMME CI-DESSUS + INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LA GESTION DE L'ESPACE COMMUNIQUÉES AUX AUTRES ACTEURS DU PAYSAGE	COMME CI-DESSUS + PLAN/PROGRAMME STRATÉGIQUE DÉTAILLÉ DÉFINISSANT LES ACTIVITÉS CONJOINTES	COMME CI-DESSUS + ENGAGEMENTS / AP-PORTS PARTICULIERS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS PAYSAGERS COMMUNS	COMME CI-DESSUS + ENGAGEMENTS / AP-PORTS PARTICULIERS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS PAYSAGERS COMMUNS
INTENSE	COMME CI-DESSUS + MÉCANISMES DE REPRÉSENTATION DES ACTEURS, RÈGLES FORMELLES POUR LA PRISE DES DÉCISIONS	COMME CI-DESSUS + MÉCANISME DE REQUÊTE À LA DISPOSITION DES AUTRES ACTEURS DU PAYSAGE	COMME CI-DESSUS + SUIVI DE DISPOSITIONS RIGOREUSES DE REDEVABILITÉ ASSURANT LE RESPECT DES PLANS PAYSAGERS, ET SANCTIONS POUR NON- CONFORMITÉ	COMME CI-DESSUS + RAPPORTS DÉTAILLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONJOINT ET SUR LES DÉCISIONS INDIVIDUELLES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES PLANS CONJOINTS	MISE AU POINT D'UNE STRATÉGIE DÉTAILLÉE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ; INCITATIONS CONDITIONNELLES ; SANCTIONS



## MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME MULTIPARTITE

Les plates-formes multipartites (PMP) sont un dispositif de décision intéressant qui permet aux diverses parties concernées de se réunir pour résoudre les problèmes de gestion des ressources. Organes de décision, les PMP sont fréquemment rencontrées lorsqu'il y a des conflits à résoudre (par ex. à propos de l'accès aux ressources), un processus de démocratisation (par ex. pour permettre aux minorités de se faire entendre) ou la nécessité de déterminer des stratégies préalables de résolution des problèmes ou d'exploitation des opportunités à l'échelle du paysage<sup>64</sup>.

Dans le cas de la gestion intégrée du paysage, les PMP créent un espace où les parties prenantes peuvent échanger des informations, développer une conception commune des problèmes, décider en commun des résultats souhaités et concevoir et mettre en œuvre de manière concertée des plans d'action visant à gérer durablement les ressources d'un paysage donné. Les PMP varient énormément selon leurs attributions (par ex. volontaires ou officielles), leur degré d'institutionnalisation et leur rayon d'action. Si les PMP sont en général créées par une ou deux catégories d'acteurs pour agir dans un cadre relatif à une ou plusieurs thématiques clés, elles se développent souvent pour assumer un éventail de fonctions<sup>65</sup>. Leur encadrement est susceptible de changer au fil du temps.

En créant un espace spécialement consacré à la discussion et à l'échange d'informations, les PMP contribuent à installer un climat de confiance entre les divers acteurs, à aplanir les inégalités de pouvoir et à favoriser l'apprentissage collectif. Par exemple, les membres des communautés locales, les représentants des collectivités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé ont pu constater que la confiance qui s'était construite pendant les huit années de leur participation à la plate-forme des plantations de nouvelle génération (New Generation Plantation platform)<sup>xi</sup> a été essentielle pour instaurer un dialogue dans lequel les acteurs étaient prêts à s'écouter, à évoluer au contact les uns des autres et à réfléchir à des solutions avantageuses pour tous. Sans cette confiance, il peut être délicat de s'accorder sur des mécanismes décisionnels et de parvenir à un consensus.

xi Exemple intéressant, les dialogues de la plate-forme multipartite sectorielle New Generation Plantations ont stimulé la gestion intégrée de plantations au Brésil, au Chili, en Afrique du Sud et en Chine. Créée en 2007 par le WWF, la plate-forme NGP rassemble des entreprises de plantation de premier plan, certains organismes publics chargés de la gestion et de la réglementation des plantations et des communautés locales qui vivent de la forêt ou dans la forêt. La plate-forme s'attache à inciter d'autres entreprises et d'autres autorités administratives à prendre des décisions respectueuses de l'environnement et socialement responsables en ce qui concerne la gestion des plantations dont elles ont la garde. Voir <http://newgenerationplantations.org/>.

Il est essentiel d'établir un processus multipartite légitime avant de fixer des objectifs et d'élaborer les plans de gestion du paysage (voir page 98). Sans cela, la démarche risque de se transformer en concertation au lieu de permettre la prise des décisions en commun, ou bien les acteurs exclus sont susceptibles d'entraver l'exécution des plans d'action.

Les défis que doivent relever les PMP pour être efficaces sont la participation constructive de toutes les parties prenantes, l'association au processus d'acteurs puissants qui n'ont pas grand intérêt à s'y joindre alors que leur participation est essentielle pour mener à bien la mise en œuvre des plans de gestion. Il faut parfois aider les groupes sociaux marginalisés (par ex. communautés autochtones, femmes) ou les acteurs non organisés (par ex. paysans locaux) ou renforcer leurs capacités pour qu'ils participent aux débats. En outre, il est parfois difficile d'entretenir la dynamique et la volonté politique dans la durée et de répondre aux attentes divergentes des participants. Pour être efficaces, il est donc essentiel que les PMP soient encadrés et animés par des personnes compétentes.



## ÉTUDE DE CAS LA MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME MULTIPARTITE DANS LE BASSIN DU LAC NAIVASHA AU KENYA

Deuxième plan d'eau douce du Kenya en superficie, le lac Naivasha a permis l'essor du secteur horticole national, qui représente environ 70 % des exportations de fleurs coupées et 2 à 3 % du PIB du pays<sup>66</sup>. Il alimente aussi une industrie de la pêche, et concourt à la croissance actuelle du secteur du tourisme et des maisons de vacances, ainsi qu'à celle des filières laitière et bovine. La production d'énergie géothermique qui s'est développée rapidement, fournit 280 MW au réseau électrique national<sup>67</sup>. Le bassin hydrographique du lac est voué majoritairement à l'agriculture paysanne qui dessert les marchés kenyans locaux grâce à une profusion de produits frais<sup>68, 69</sup>. La population du bassin s'est accrue rapidement pour atteindre 650 000 personnes en 2009, avec un taux de croissance démographique estimé à 13 % cette décennie<sup>70</sup>. Bénéficiant d'une large biodiversité, le bassin comprend un site Ramsar, une Zone importante pour la conservation des oiseaux, un château d'eau stratégique et un parc national.

La diversité des acteurs, des zones écologiques et des activités économiques, l'interdépendance des secteurs inférieur et supérieur du bassin hydrographique ainsi que conditions climatiques aléatoires expliquent le caractère complexe du bassin malgré sa taille relativement modeste (3 400 km<sup>2</sup>) et les nombreux conflits liés à la dégradation des ressources naturelles et à l'accès à ces ressources. La grave sécheresse qui a sévi en 2009 a déclenché une action en vue d'une approche intégrée de la gestion des ressources naturelles, dont la nécessité était devenue évidente

En dépit de l'hostilité qu'elles se témoignaient auparavant, les parties concernées se sont réunies pour définir une vision commune pour le bassin du lac Naivasha, cette démarche bénéficiant d'un engagement politique au plus haut niveau<sup>71</sup>. Cette évolution constructive de la situation a débouché sur l'annonce officielle de la création du conseil de gestion pour la restauration du lac Naivasha (Imarisha Lake Naivasha Management Board) en mai 2011<sup>72</sup>.

Le conseil Imarisha est un partenariat public-privé (PPP) institué par le gouvernement du Kenya pour une durée de trois ans. Ses membres sont des éleveurs ou appartiennent à différentes administrations publiques dont celles exerçant une compétence relative à l'eau, à la forêt, au cheptel vif à l'échelle locale et nationale, au secteur privé (par ex. secteurs horticole, économique et du tourisme), ou à des organisations de la société civile et à des associations locales (par ex. Water Resource Users Association, Lake Naivasha Riparian Association, Community Forest Association et Beach Management Units Association). Son président est désigné par le gouvernement.

En 2011, la première tâche du conseil a été de créer un secrétariat, appelé Imarisha Naivasha dont les fonctions sont d'encourager la collaboration entre tous les acteurs, de coordonner les activités et les intérêts relatifs au bassin, de surveiller le respect des lois et des réglementations environnementales et d'élaborer et de faire appliquer des codes de déontologie. Le conseil a aussi conçu et mis sur pied un fonds destiné à recevoir les financements provenant du Kenya et de l'extérieur du pays, nécessaires à l'accomplissement de la mission d'Imarisha.

En 2015, Imarisha a été doté du statut de programme spécial relevant directement du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. En raison de sa structure de PPP, de la place occupée par ce programme spécial au sein de l'État et de sa fonction d'organe de suivi et de coordination d'un paysage, il est une entité exceptionnelle dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

Le Plan d'action de 2012-2017 en vue du développement durable, développé par le conseil Imarisha oriente les activités du PPP. Il porte principalement sur quatre types de résultats, considérés comme les plus importants pour la restauration écologique et le développement durable dans le bassin : la gestion des zones riveraines, l'aménagement du grand bassin hydrographique, le renforcement des institutions liées aux ressources en eau ainsi que de la gestion du développement urbain, et le renforcement des capacités institutionnelles et de la visibilité d'Imarisha<sup>73</sup>.

Entre 2012 et 2013, lorsque la nouvelle constitution du Kenya a nécessité une restructuration profonde des services de l'État, Imarisha a traversé une période d'incertitude. Grâce à l'existence du fonds et des partenariats créés au niveau du bassin, Imarisha a continué pendant cette période à démultiplier ses ressources en faisant appel à la grande distribution britannique et à des partenaires de développement. Le conseil s'est aussi associé à un programme multipartite sous l'égide de WWF-Kenya, le plan d'action intégré pour les ressources en eau (Integrated

Water Resources Action Plan, IWRAP), financé par l'ambassade du Royaume des Pays-Bas.

L'IWRAP englobe les quatre résultats visés par le plan d'action pour le développement durable. Imarisha a ainsi renforcé les capacités de ses ressources humaines, mis au point une stratégie de communication, modernisé son site web, lancé un magazine trimestriel et réuni chaque année les acteurs pour échanger des informations relatives à leurs activités et en tirer les enseignements. Imarisha a également élaboré une stratégie de suivi de la biodiversité du bassin et un plan de gestion riverain du lac Naivasha, validé par les parties prenantes (et placé sous la conduite du gouverneur du comté de Nakura dans lequel se situe le lac). De nouveaux partenariats sont en train de voir le jour, impliquant plusieurs organisations environnementales et organismes d'aide internationale au développement afin d'augmenter l'impact de l'initiative. Le conseil met actuellement sur pied un mécanisme de financement durable au service de la réalisation de ses objectifs à long terme.

Le renforcement d'Imarisha Naivasha améliorera la coordination et le suivi des activités, et augmentera donc les chances de réalisation de la vision des acteurs du bassin qui ont à cœur de favoriser un environnement propre, sain et productif et d'assurer la pérennité des moyens d'existence pour les générations futures.

*Sunita Sarkar  
WWF Kenya*

## ÉTUDE DE CAS LE PACTE BRÉSILIEN DE RESTAURATION DE LA FORÊT ATLANTIQUE

La forêt atlantique du Brésil est l'une des régions prioritaires de conservation sur le plan international. La forêt rend des services écologiques essentiels dont l'économie régionale est en grande partie tributaire. Toutefois, en raison du défrichement de la forêt par le passé au profit de l'agriculture commerciale et de l'installation de la population, seuls 15 % de la forêt originelle demeurent intacts. La restauration des zones boisées et des écosystèmes est nécessaire à grande échelle pour préserver ces services écosystémiques et réaliser les objectifs à long terme de l'éventail d'acteurs établis dans la région. Il faut notamment améliorer l'approvisionnement en eau, enrayer les crues, faire respecter les règles du code forestier et créer des emplois<sup>74</sup>.

Adopté en 2009, le Pacte de restauration de la forêt atlantique (Atlantic Forest Restoration Pact, PACT) émane d'un réseau d'ONG, d'instituts de recherche, d'organismes publics et d'entreprises privées d'envergure nationale ou internationale, visant à coordonner et à assurer la cohérence des activités et des ressources d'une panoplie d'acteurs dans le but de restaurer 15 millions d'ha de terres boisées d'ici 2050. À ce jour, le PACT a été signé par plus de 270 organisations, dont des associations paysannes et communautaires, qui encouragent, animent et réalisent de manière conjointe des projets de restauration dans 17 États brésiliens<sup>75</sup>. Environ 60 000 ha ont déjà été réhabilités. Dans le cadre du défi de Bonn, le PACT s'est engagé à restaurer 1 million d'hectares d'ici 2020 (voir pages 50-51).

Le PACT est administré par un comité central de pilotage, comprenant des représentants du monde universitaire, des secteurs privé et public, d'ONG, un secrétariat exécutif et cinq groupes de travail<sup>76</sup>. Ses partenaires appartiennent à deux grandes catégories : les partenaires de soutien qui ne participent pas directement aux projets de restauration, mais qui apportent leurs compétences et des fonds, et les partenaires d'exécution qui réalisent les projets de restauration selon un cadre convenu<sup>77, 78</sup>.

La première mesure du PACT a consisté à créer une carte des zones prioritaires de restauration forestière et à analyser les investissements qui maximiseraient les effets de cette restauration. Les priorités définies par le PACT suite à cette première phase sont la régénération naturelle, la mise en conformité des propriétaires fonciers par rapport aux codes juridiques existants et l'incitation des acteurs à adopter des pratiques de restauration dans les zones les plus stratégiques. Par exemple, à Espírito Santo, le programme Reflorestar encourage les propriétaires à respecter la loi au moyen d'un mécanisme de PSE (paiements pour services écosystémiques)<sup>79</sup>.

*Miguel Calmon*  
*Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)*

## POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR METTRE EN PLACE UNE PLATE-FORME MULTIPARTITE

Cette partie dégage certains points à considérer par les organisateurs de plates-formes multipartites. Elle analyse également les outils susceptibles d'en faciliter la mise en place.

**Analyse des acteurs à mobiliser :** Les plates-formes multipartites doivent dans l'idéal mobiliser tous les acteurs concernés, y compris ceux qui sont impliqués dans des opérations et des projets extérieurs susceptibles d'avoir une incidence sur le paysage considéré (par ex. ministères). Le recensement des parties prenantes est utile pour repérer les acteurs dont la participation est nécessaire à l'initiative de gestion du paysage en fonction de ses objectifs particuliers, et pour déterminer l'aide dont ils auraient besoin pour participer de manière constructive. L'identification des acteurs cachés, tels que les entreprises en aval de filières d'approvisionnement complexes ou les propriétaires terriens absents est un obstacle non négligeable.

Il existe de nombreux outils de recensement des acteurs. La fiche d'évaluation de l'efficacité des institutions (Institutional Performance Scorecard) d'EcoAgriculture Partners propose une méthodologie et des activités permettant aux organisateurs d'une initiative de gestion paysagère de déterminer, entre autres choses, les entités devant participer à l'organisation de la gestion du paysage<sup>80</sup>. L'outil d'analyse de l'influence des parties prenantes de l'Institut international pour l'environnement et le développement donne une méthode précise de représentation de l'influence relative de divers acteurs sur la prise de décisions<sup>81</sup>. Le Centre d'innovation en développement de l'université de Wageningen a rassemblé des informations sur les outils existants d'analyse des parties prenantes et de pouvoir pour faciliter le choix et l'adaptation de ces outils en fonction des besoins particuliers d'un projet<sup>82</sup>.

**Analyse des « points d'appui » en vue d'une mobilisation suffisante des acteurs concernés :** Pour que les organisateurs de la démarche paysagère puissent construire un argumentaire convaincant qui amène les parties prenantes à participer durablement à une plate-forme multipartite (voir pages 86-88), ils doivent bien comprendre les éléments susceptibles de motiver les différentes catégories d'acteurs, qui leur serviront de « points d'appui ». Lors de la mise en place de la plate-forme, il faut donc adapter aux catégories

d'acteurs visées les événements de sensibilisation visant à encourager leur participation. L'exposition itinérante pour la participation des entreprises africaines (African Business Engagement Road Show) organisée par les partenaires de l'initiative LPFN (Landscapes for People, Food and Nature Initiative) est un exemple d'activité visant à expliquer le principe des partenariats paysagers et à démontrer l'intérêt de la participation des entreprises<sup>83</sup>.

**Analyse du contexte juridique relatif à la participation publique :** Lors de la mise en place d'une plate-forme multipartite, il est important de comprendre le contexte juridique de l'État et des entités fédérées dans lesquels opèrent les acteurs. Cela signifie qu'il faut connaître les droits dont jouissent certains acteurs. Par exemple, dans les pays où le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) est inscrit dans la loi, les organisateurs de PMP ont particulièrement le devoir de veiller à la participation effective des peuples autochtones<sup>84</sup>. Cela veut dire par exemple que les informations doivent être adaptées du point de vue technique et culturel et qu'il faut déployer des activités de sensibilisation et tenir compte des structures décisionnelles traditionnelles.

**Les organisateurs d'une plate-forme et la question de la procédure à suivre :** En plus d'appréhender les points susceptibles de motiver les acteurs à participer, les organisateurs d'une démarche paysagère doivent réfléchir aux procédures qui facilitent la mise en place de la plate-forme multipartite. En commençant par une petite coalition motivée, la définition de l'objectif (initial) du processus multipartite sera plus aisée et les participants conserveront plus facilement leur dynamisme de départ. Un système de recommandation par un groupe initial d'acteurs influents et désireux de prêter leur concours peut être utile pour élargir la coalition. L'organisation de réunions bilatérales avec chaque catégorie de parties prenantes avant de les rassembler permet de garantir l'efficacité des réunions et d'instaurer la confiance. Ces astuces et conseils relatifs à la façon de procéder, ainsi que des directives plus générales sur la manière d'encourager le dialogue entre les acteurs sont présentés dans le guide pratique à l'intention des organisateurs de démarches paysagères de l'ISLA IDH<sup>85</sup> et le guide relatif aux PMP de l'université de Wageningen<sup>86</sup>.



## ÉTUDE DE CAS PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX PLATES-FORMES PAYSAGÈRES DE LA FORÊT DU MAU DU SUD-OUEST AU KENYA

Situé dans le paysage du Mau du Sud-Ouest au Kenya, le district de Kericho est l'une des principales régions nationales de théiculture, où de grandes entreprises comme Unilever et James Finlays Ltd produisent une grande partie de leur thé. Toutefois, le déboisement modifie les conditions pluviométriques et le microclimat, ce qui nuit aux rendements des théiers des grands domaines et des petites exploitations et pose aussi de gros problèmes aux autres parties concernées par ce paysage. Afin d'inverser cette tendance et de faire des avancées en matière de durabilité paysagère, les acteurs doivent collaborer pour abandonner le modèle existant.

Compte tenu de cette situation, l'initiative pour les paysages durables (Initiative for Sustainable Landscapes, ISLA) de la Sustainable Trade Initiative (IDH) en coopération avec KPMG a mis au point un modèle d'investissement paysager visant à quantifier les coûts et les avantages associés à divers scénarios d'investissement. Dans le cas du paysage forestier du Mau du Sud-Ouest, ce modèle avait pour objectif d'analyser les répercussions du déboisement sur cinq grandes catégories d'acteurs principaux : les domaines voués à la culture du thé, les petits exploitants, les communautés des environs, l'entreprise d'hydroélectricité et les pouvoirs publics. Il s'agissait d'évaluer les conséquences du changement consistant à rompre avec les pratiques habituelles, pour chaque catégorie d'acteurs. Grâce à cette modélisation, la valeur actuelle nette du scénario d'investissement privilégiant la réduction du déboisement et de la dégradation de la forêt plutôt qu'une situation de comportement inchangé a été calculée pour chaque catégorie d'acteurs.

D'après les résultats, le scénario d'investissement correspondant à une réduction des impacts sur la forêt serait intéressant pour toutes les parties concernées. Les bénéfices qu'elles tireraient permettraient aux acteurs les plus puissants d'apporter un soutien aux petits exploitants et aux communautés voisines, notamment en finançant l'intensification agricole en contrepartie d'une réglementation plus stricte de leur accès à la forêt.

Toutefois, des arguments financiers convaincants ne suffisent pas à garantir que les entreprises affiliées à un paysage donné agiront dans le sens de ces arguments. Le scénario d'investissement est en concurrence avec des opportunités paraissant plus intéressantes, mieux connues qui pourraient offrir de meilleurs retours sur des périodes plus courtes. L'intérêt de la modélisation des investissements dans le cas présenté est d'avoir indiqué pourquoi les acteurs devaient montrer la voie à suivre au sein de leurs organisations et se doter des ressources nécessaires pour lancer une démarche concertée de résolution du problème de la déforestation.

Depuis, les parties prenantes ont mis en place un conseil de gestion et ont engagé leurs premières actions en commun.

Dans de nombreuses initiatives paysagères, on constate l'absence de participation du secteur privé. Il est difficile d'associer effectivement les entreprises dans la mesure où les enjeux du paysage peuvent leur apparaître peu pressants. Dans ces conditions, elles hésitent parfois à rejoindre des processus multipartites chronophages.

Le projet ISLA IDH concerne six paysages dont l'activité économique principale est la production des denrées agricoles alimentant les chaînes logistiques de grands groupes internationaux. Il vise à affronter les enjeux qui menacent les écosystèmes de ces paysages et à mobiliser l'action publique et l'investissement en faveur de l'amélioration de la gestion paysagère, en se servant du levier représenté par les grands acteurs économiques influents. Le projet ISLA table sur le fait que l'action concertée des pouvoirs publics, du secteur privé et des communautés autour d'objectifs communs devrait conduire à une gestion plus efficace de l'espace et de l'eau.

Dans les six paysages où intervient le projet ISLA de la IDH (y compris la forêt du Mau du Sud-Ouest), les points d'appui pour les entreprises privées sont liés aux éléments suivants :

- La nécessité de maîtriser les risques relatifs à l'eau qui menacent leur production ;
- La possibilité d'honorer leurs engagements, comme la promesse d'exclure le déboisement de leurs filières d'approvisionnement ;
- La nécessité de s'adapter à l'évolution du microclimat ou d'atténuer ses variations ;
- Le fait de jouir de la latitude nécessaire à la conduite de leurs opérations, par ex. la réduction des risques sociaux pesant sur leurs activités par l'amélioration des relations qu'elles entretiennent avec d'autres acteurs du paysage ;

- La nécessité de se mettre en conformité avec la loi.

Selon l'expérience de l'ISLA, d'autres facteurs sont favorables à la mobilisation des acteurs du secteur privé. Ce peut être des signes attestant de l'importance de l'initiative de la part d'acheteurs et d'entreprises voisines, l'organisation de réunions pragmatiques et sérieuses, la recherche d'opportunités pour faire parler d'eux et l'inclusion d'activités communes « à effet rapide » comme les journées de plantation d'arbres.

Le projet ISLA a également permis de constater dans les six paysages qu'il était difficile de mobiliser les pouvoirs publics en raison du fait que des administrations différentes sont souvent responsables d'aspects particuliers du paysage, sans qu'il n'y ait de réelle coordination entre les autorités nationales et régionales. Les organisateurs de la démarche paysagère ont donc soigneusement choisi les institutions publiques et les personnes qu'ils souhaitent inviter aux négociations. Comme l'initiative vise une implication et une participation importantes, l'argumentaire à l'intention des pouvoirs publics devait être mûrement réfléchi. Choisis en fonction des motivations des différentes administrations, les arguments présentés se fondaient sur des preuves de l'efficacité des démarches paysagères et étaient destinés à donner un coup d'accélérateur au projet.

Le projet ISLA a montré que les points d'appui suivants encouragent la participation des pouvoirs publics aux plates-formes multipartites :

- L'augmentation ou la sécurisation des recettes publiques ;
- L'atteinte des objectifs fixés par les politiques nationales, comme ceux définis par les stratégies de croissance verte ou de lutte contre les changements climatiques ;
- Le renforcement de l'attrait du paysage ou du territoire administratif pour les entreprises dont les filières d'approvisionnement sont mondiales ou les investisseurs ayant des priorités environnementales ;
- Des considérations électorales ou des occasions de faire valoir leurs réussites ou leur rôle moteur.

Dans la majorité des paysages ISLA, la mobilisation des pouvoirs publics a intérêt à passer par le renforcement des relations existantes qui permet de repérer et d'impliquer les personnes porte-drapeaux au sein des administrations, susceptibles de faire progresser les priorités paysagères.

*Nienke Stam  
Initiative ISLA de la Sustainable Trade Initiative  
(IDH)*



## CONCEPTION COMMUNE

Dans le contexte de la gestion paysagère, les membres d'une plateforme multipartite (voir pages 77-78) ont une conception commune lorsqu'ils comprennent le rôle qu'ils jouent dans le paysage global, possèdent suffisamment d'informations pour négocier et prennent des décisions en connaissance de cause lorsqu'ils conviennent d'un plan conjoint de gestion des ressources (voir pages 98-99). Cela implique qu'ils comprennent les intérêts, les besoins et les capacités des autres acteurs concernés, mais aussi parfois les intérêts et les besoins des parties prenantes extérieures au paysage qui sont susceptibles d'être touchées par les activités de la plate-forme.

Il est important de bien comprendre les relations spatiales entre les éléments d'un paysage, par ex. de connaître l'influence de la gestion des ressources en amont sur l'écoulement et la qualité des eaux en aval ou bien les secteurs essentiels pour l'alimentation et l'abreuvement de la faune. Comprendre le paysage revient aussi à connaître les moteurs de la modification de ce paysage dans le passé, par ex. taux de déboisement élevé découlant d'une forte demande en bois, le contexte écologique, par ex. l'éventail des biens et services écosystémiques rendus par le paysage, ainsi que la situation socio-économique et politique, par ex. les principales sources de revenus des différentes catégories d'acteurs et les règles relatives aux modes de faire-valoir des ressources. Il est indispensable que les acteurs comprennent bien les conséquences de l'immobilisme. À cet égard, il peut être utile d'analyser des facteurs comme la croissance démographique, le dérèglement climatique, les nouveaux projets d'infrastructures et l'évolution attendue du contexte économique. Cela peut aider les acteurs à appréhender l'ampleur des défis futurs et à renforcer l'importance attachée à la plate-forme multipartite.

Il est parfois important d'examiner aussi les grandes politiques et les stratégies de développement des pouvoirs publics, notamment les objectifs que les pays peuvent s'être fixés dans le cadre d'accords internationaux. Les acteurs pourraient avoir besoin d'étudier les cadres juridiques régissant le paysage, ainsi que de manière générale, les lois et réglementations nationales susceptibles d'avoir un effet sur celui-ci. Il est important de bien comprendre quels sont les droits (par ex. droits de propriété et d'usufruit) et les responsabilités (par ex. respect des normes relatives à la pollution) liés à certaines ressources.

Lorsque des désaccords apparaîtront entre les acteurs au moment de l'analyse des problèmes et des opportunités présentés par le paysage, il est important de comprendre si ces désaccords portent sur des faits (par ex. agriculteurs croyant que la pollution est principalement le fait des usines locales tandis que les industriels en attribuent la cause majeure aux eaux de ruissellement agricoles) ou sur les valeurs (par ex. la Chambre de commerce valorise la croissance économique potentielle découlant d'un projet d'infrastructure alors que les communautés locales accordent davantage de valeur au patrimoine culturel lié à la beauté du paysage sur le site du projet). Les différences de valeur doivent être exprimées et prises en considération lors de l'étape de négociation suivante (voir pages 98-99). Dans le cas de désaccords portant sur des faits, des études peuvent être commandées afin que le dialogue s'appuie sur des données probantes.

Il est délicat d'arriver à une conception commune, et cela pour diverses raisons. Tout d'abord, il se peut que certains problèmes ou les données attestant de ces problèmes ne soient pas compris par tous les acteurs. Au départ, il est probable que les parties concernées auront des perceptions, des points de vue différents et qu'elles ne parlent même pas la même langue. La situation exigera peut-être de faire intervenir des spécialistes qui réaliseront des analyses quantitatives et qualitatives de la situation. Les études et recherches entreprises par ceux-ci devront être traduites en informations susceptibles d'être comprises par le cercle plus large des acteurs ou par certains acteurs en particulier.

Si chaque acteur ne peut maîtriser complètement toutes les problématiques, il est essentiel que tous les acteurs aient assez d'informations pour pouvoir négocier et faire en sorte de préserver leurs intérêts lors de la planification conjointe, et qu'ils fassent tous entendre leur point de vue malgré les différences d'influence. Il est aussi indispensable que les animateurs fassent avancer le processus sur la base de données probantes admises par tous. Les problèmes de financement, de temps et de capacités surviennent lorsque les informations sont moins accessibles et nécessitent une analyse. Le fait d'aboutir à un accord sur la nature des informations à collecter et les méthodes de collecte, ainsi que d'obtenir l'accès aux bons outils et d'avoir les capacités de les utiliser sont une partie importante du processus.



## POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR ABOUTIR À UNE CONCEPTION COMMUNE

**Analyse des relations spatiales au sein d'un paysage :** Il est important de comprendre les relations spatiales qui existent entre les utilisations du sol et les différents usagers d'un même espace paysager, par ex. l'incidence de la gestion des ressources en amont d'un cours d'eau sur l'écoulement et la qualité des eaux en aval.

Pour cela, il peut être intéressant d'avoir recours à la représentation graphique participative. Les différentes parties prenantes indiquent les informations qui les concernent et qu'elles jugent importantes sur une carte géographique. Cette démarche permet aux participants de représenter des informations qui ne se trouvent pas habituellement sur les cartes classiques, en intégrant les données sociales, culturelles et historiques qu'ils connaissent et en mettant en lumière les liens qui existent entre l'espace et les communautés locales. Ces cartes sont particulièrement intéressantes, car elles mettent les communautés locales en mesure de communiquer leurs connaissances de l'espace aux autres acteurs, de relever et d'archiver les connaissances locales et de donner du poids aux revendications relatives aux droits fonciers coutumiers lorsqu'il existe des conflits liés aux ressources.

Il existe plusieurs méthodes de mise en œuvre de la représentation graphique participative en fonction des capacités techniques et des objectifs des parties prenantes. Il s'agit par exemple de l'utilisation de cartes à l'échelle et d'images, de la modélisation participative 3D, des systèmes d'information géographique (SIG) et de la représentation cartographique multimédia ou par Internet<sup>87</sup>. L'ONG Moabi a lancé la représentation des menaces pesant sur les ressources naturelles du bassin du Congo. Ce projet a consisté à collecter des informations concernant notamment les permis d'exploitation minière et les droits des communautés sur la terre et à les publier sur Internet. L'outil de représentation Moabi pour la République démocratique du Congo (RDC) permet aux utilisateurs d'ajouter à la carte des couches relatives aux territoires autochtones, à l'énergie hydroélectrique, aux projets REDD+, aux concessions pétrolières et agricoles, etc.<sup>88</sup>.

**Analyse des points de vue des acteurs :** Les conflits liés aux ressources d'un paysage sont souvent exacerbés par l'ignorance ou des malentendus en ce qui concerne les points de vue et les motivations d'autres acteurs à propos de la gestion des ressources ou

de droits qu'ils revendiquent sur ces ressources. Si ces zones d'ombre subsistent, il est difficile d'engager des négociations fructueuses ou de planifier en commun les interventions paysagères. De plus, la plupart des acteurs ne connaissent que certaines parties du paysage ou certaines utilisations des ressources et ne comprennent pas les conditions ni les phénomènes globaux auxquels il est soumis. Il existe de nombreux outils permettant aux uns d'apprécier les points de vue et les actions des autres, et qui facilitent ainsi la planification et l'action concertées et qui résorbent l'hostilité héritée du passé. Par exemple, les parties prenantes pourraient effectuer des « voyages d'étude » ensemble où elles emprunteraient des itinéraires soigneusement choisis, en observant le paysage et en expliquant chacune à leur tour ce qu'elles font, pourquoi et comment. La plateforme New Generation Plantations (NGP) organise ainsi des visites annuelles de découverte d'un paysage de plantation. Ces voyages d'étude d'une semaine permettent aux participants d'échanger des informations sur leur expérience des bonnes pratiques de plantation, ou de la gestion relative à d'autres modes d'occupation des sols. L'objectif est de faire évoluer la gestion de l'espace dans le bon sens en faisant se rencontrer des personnes d'origine différente n'ayant pas toutes les mêmes valeurs, points de vue, connaissances et expériences. Les participants sont ainsi encouragés à remettre en cause leurs conceptions des enjeux et des questions qui les concernent tous.

#### **Analyse du contexte environnemental et socio-économique :**

Il est important que les acteurs participant à la gestion intégrée du paysage comprennent bien le contexte environnemental et socio-économique du paysage considéré. Les données nécessaires existent souvent déjà. Par exemple, les analyses des hautes valeurs de conservation (HVC) exigées par beaucoup de programmes de certification, comme le Forest Stewardship Council (FSC) et l'Alliance pour une huile de palme durable (Roundtable on Sustainable Palm Oil, RSPO) peuvent permettre d'approfondir les connaissances relatives aux systèmes naturels. Les HVC désignent les valeurs biologiques, écologiques, sociales et culturelles considérées comme significatives ou décisives à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Pour ce qui est des données socio-économiques, les collectivités locales ou les associations professionnelles peuvent fournir des informations utiles telles que revenus, production agricole, exportations, accès aux marchés etc.

**Analyse du contexte institutionnel :** L'analyse du contexte institutionnel consiste à déterminer quelles dispositions institutionnelles sont en place au sein d'un paysage donné et à examiner les relations et les rapports de force existants entre les institutions, car ceux-ci peuvent avoir une incidence sur l'issue des activités conjointes et la mise en œuvre de la gestion intégrée du paysage. L'outil d'analyse des institutions du paysage élaboré par l'université de Wageningen offre une base pour poser les questions fondamentales concernant les différentes institutions d'un paysage et les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres<sup>89</sup>. Les acteurs peuvent ainsi analyser les institutions qui sont importantes pour le paysage et repérer celles qui doivent évoluer ou être renforcées. Cette analyse vise à éclairer le dialogue des acteurs quant aux besoins et au potentiel de changement des institutions affiliées à un paysage donné.



## PLANIFICATION CONJOINTE

La planification conjointe consiste à établir une feuille de route en vue de la mise en œuvre de la gestion intégrée du paysage. Elle permet aux participants d'une plate-forme multipartite (voir pages 77-78) de convenir des modalités optimales de coopération en vue de s'attaquer aux problèmes et à leurs causes profondes. Elle comprend la définition en commun d'une vision, d'objectifs, de résultats, de responsabilités et d'indicateurs précis mettant en évidence les avancées réalisées en vue d'atteindre les buts convenus.

Lors de la planification conjointe, les acteurs s'accordent entre eux par la discussion et la négociation sur la mise en cohérence de leurs activités et la coordination des actions en commun qui doivent aussi s'inscrire dans leurs missions existantes. La clé de son succès réside dans la volonté d'explorer de nouvelles manières d'aboutir aux résultats souhaités pour rompre avec le statu quo. Par exemple, une fois bien comprise la dynamique d'un paysage (voir pages 90-91), les acteurs peuvent rechercher des solutions avantageuses sur plusieurs plans. Cela consiste par exemple à installer des systèmes agroforestiers associant cultures et arbres dans les zones de protection des bassins versants, les cultures pouvant aussi protéger ces bassins, ou à combiner en un même lieu des programmes d'amélioration de la qualité de l'eau et de développement local de la pêche, au lieu d'établir un programme en un endroit où l'eau de meilleure qualité n'entraînera qu'un bénéfice économique minimal, et un autre programme ailleurs pour la productivité de la pêche là où la qualité de l'eau ne sera pas bonne (voir page 102).

Après avoir défini leurs possibilités d'action, les parties prenantes doivent en peser le pour et le contre et examiner si les modalités d'action peuvent être améliorées pour recueillir l'adhésion la plus large possible. Si les ressources techniques et financières le permettent, il peut être utile d'avoir recours à des scénarios, des outils de modélisation simple ou de représentation des prévisions d'impact et de coût de solutions alternatives (voir pages 104-105).

De plus, les acteurs doivent déterminer le type d'accord recherché. Il y a de multiples possibilités qui vont d'un but incitatif ambitieux (par ex. accord-cadre), à un accord opérationnel plus précis (par ex. projet de règlement, réformes d'aménagement de l'espace, ou engagements volontaires d'entreprises) (voir page 75). Le niveau de détail d'un plan et le nombre d'accords conclus varient en fonction des objectifs et du

contexte de l'initiative de gestion paysagère. Par exemple, la démarche de gestion du paysage sacré de Kailash a abouti à la mise au point de plusieurs accords, dont un cadre de coopération régionale, une stratégie régionale de conservation et de développement et un plan stratégique régional de suivi environnemental (voir pages 38-39). Les plans doivent comporter plusieurs étapes, et évolueront au fil du temps en fonction des besoins des acteurs.

Parvenir à ce que toutes les catégories d'acteurs s'accordent sur les buts, les objectifs, le choix des modalités et l'ordre de priorité de la mise en œuvre est l'une des difficultés de l'établissement de plans conjoints. De plus, pour gagner l'adhésion des acteurs au processus, il est important que les animateurs soient compétents. Il est délicat de concilier la prise en compte des préoccupations et la mise au point de solutions réalistes et acceptables. Même quand des synergies ont été mises en évidence, des compromis sont parfois inévitables. Les plans peuvent donc prévoir la compensation des victimes d'une action par les bénéficiaires de cette action.

## ÉTUDE DE CAS PLANIFICATION CONJOINTE POUR UN TERRITOIRE INTELLIGENT FACE AU CLIMAT DANS LA RÉSERVE HYDROLOGIQUE DE PEÑAS BLANCAS AU NICARAGUA

La réserve hydrologique de Peñas Blancas dans le centre et le nord du Nicaragua se situe dans la réserve de biosphère de Bosawas. Elle rend des services écosystémiques essentiels en fournissant de l'eau pour la consommation humaine et la production d'énergie hydroélectrique, et des produits agricoles, et en assurant la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone. Malgré l'importance de la réserve, son plan d'aménagement n'est plus d'actualité et est mal appliqué en raison de conflits entre les institutions nationales et locales, dont les municipalités d'El Tuma-La Dalia, El Cua et Rancho Grande. La volonté politique de négociation et de collaboration entre les acteurs est absente. L'inadaptation des réglementations affecte la population locale en créant un climat d'incertitude, frein à l'investissement et facteur de développement des utilisations illégales et concurrentes du sol, de déboisement et d'extension de l'agriculture dans la réserve.

Toutefois, depuis 2015, près de 70 acteurs dont des représentants des trois municipalités locales concernées ont décidé d'actualiser le plan d'aménagement de la réserve de manière conjointe et de mettre en place des mécanismes communs destinés à en faciliter la mise en œuvre, tels le Grupo impulsor para la gestion territorial en Peñas Blancas. Deux facteurs ont déclenché ces décisions : l'obligation légale de mettre à jour le plan tous les cinq ans et le programme mésoaméricain agro-environnemental (MAP) du Tropical Agricultural Research and Higher Education Center (CATIE). Le MAP a aidé les acteurs locaux à comprendre la relation entre le dérèglement climatique, les services

écosystémiques et le bien-être humain et facilité la création d'une plate-forme régionale à laquelle se sont associés les acteurs locaux pour parvenir à un accord. Le recensement des acteurs à l'échelle du paysage réalisé par CATIE en 2014 a répertorié les partenaires essentiels et leurs besoins en renforcement des capacités. Cet exercice a permis de générer les informations nécessaires au développement des capacités territoriales/locales, notamment en ce qui concerne la résolution des conflits, et a donc été fondamental pour intensifier le processus de mise en place de la plate-forme.

Les objectifs du plan, dont une première version préliminaire est attendue en décembre 2015, sont d'améliorer l'aménagement de la réserve et d'assurer la pérennité des services écosystémiques, ce afin d'augmenter la résilience des villageois et des paysans face aux aléas climatiques et de leur permettre de mieux pourvoir à leurs besoins et d'améliorer leur environnement. À l'aide d'une approche systémique, le nouveau plan ciblera des acteurs situés à des échelles géographiques différentes. Par exemple, il fera la part belle à l'agriculture intelligente face au climat, y compris à l'exploitation forestière durable et aux systèmes agro-sylvopastoraux, qui augmentent la productivité tout en étant bénéfiques pour l'atténuation et l'adaptation climatiques (services écosystémiques par ex.). Il englobera des incitations économiques telles que des paiements pour services écosystémiques. Il renforcera en outre les organisations d'exploitants forestiers et de producteurs agro-sylvopastoraux et leurs filières afin d'offrir de nouveaux débouchés. Il proposera la création d'une entité de

gouvernance composée des principaux acteurs parmi les pouvoirs publics et les autres secteurs et dont l'objectif sera l'aménagement de la réserve.

La mission ardue à l'avenir est de continuer à renforcer les capacités de tous les acteurs et de mettre en place des mécanismes participatifs visant à faire valider le plan par les acteurs régionaux et les autorités locales et nationales, ce qui créera un environnement favorable à l'actualisation, à l'approbation et à la mise en œuvre conjointes du plan.

*Leida Mercado et Amilcar Aguilar  
Tropical Agricultural Research & Higher  
Education Center, Programme mésoaméricain  
agro-environnemental du CATIE (CATIE-MAP)*

*Le programme mésoaméricain agro-environnemental (MAP) du CATIE concerne huit municipalités nicaraguayennes dont celles où se situe la réserve de Peñas Blancas. Le MAP encourage une démarche favorisant les territoires intelligents face au climat en associant de multiples acteurs dont les activités se déroulent à des échelles géographiques diverses, afin d'augmenter la résilience des petits exploitants et de conserver les services écosystémiques. Il préconise les innovations agricoles pour affronter les facteurs de stress climatique en formant les agriculteurs sur le terrain. Le MAP intervient aussi à l'échelle du paysage pour renforcer les plates-formes multipartites et les collectivités territoriales.*

## PLAN RELATIF À UN PAYSAGE DE CAFÉICULTURE DE L'EST DE L'AFRIQUE : DÉFINITION COLLECTIVE DES INTERVENTIONS DES PARTIES PRENANTES

Sur cette page est présenté un ensemble d'interventions définies par un plan paysager axé sur l'augmentation des revenus agricoles et la restauration de la biodiversité menacée (y compris aquatique) dans un paysage de caféiculture, à l'aide d'exemples de l'Est de l'Ouganda. Chacune de ces interventions génère de nombreux avantages.

**Programmes de vulgarisation agricole, forestière et environnementale des collectivités territoriales, d'ONG et de syndicats paysans :** Élaboration de programmes d'études conjoints qui mettent en cohérence les messages relatifs à la productivité, à la conservation des sols et de l'eau et à la couverture végétale des fermes en vue de protéger la biodiversité.

**Transformateurs de café :** Engagement volontaire en faveur de la valorisation énergétique des déchets de biomasse qui remplace le rejet dans les cours d'eau, dans le but d'améliorer la qualité de l'eau pour protéger les habitats, et de réduire les coûts énergétiques.

**Fonds de développement à l'échelle des districts :** Petites subventions ponctuelles en vue de la restauration des rives par les propriétaires privés au moyen d'espèces indigènes bénéfiques pour la qualité de l'eau et dont la récolte occasionnelle peut être une source de revenus.

**Autorités des districts assistées d'ONG environnementales partenaires :** Plans participatifs de restauration et d'utilisation durable des pâturages publics par les ménages privés de terres.

**Autorités des districts :** Changement des politiques et des règlements locaux relatifs au zonage pour les harmoniser avec le plan.

**Municipalités :** Investissements dans l'aménagement de zones humides artificielles pour favoriser la filtration de l'eau afin de réduire les coûts d'épuration et d'offrir un habitat aux oiseaux aquatiques.

**Négociants en café et Chambre de commerce :** Développement de marchés pour les espèces secondaires d'ombrage et de sous-étage cultivées dans les parcelles de caféiers.

**Associations de foresterie communautaire :** Restauration de tronçons de forêt naturelle dégradée et création de nouveaux corridors de forêt rejoignant les aires protégées.



## POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR ENTREPRENDRE UNE PLANIFICATION CONJOINTE

**Fixation des buts et des objectifs :** La détermination en commun des buts et des objectifs représente une étape importante de la conception d'un plan d'action conjoint. Les objectifs doivent être clairement définis à l'aide d'indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, pouvant être Atteints, Réalistes et Temporellement définis) afin de mesurer les progrès (voir pages 120-121).

**Élaboration de scénarios :** Des scénarios examinant les effets de différentes mises en œuvre dans des conditions distinctes (par ex. diverses possibilités d'évolution du climat) peuvent aider les acteurs à réaliser la planification conjointe. Les parties prenantes disposent d'un éventail d'outils d'élaboration de scénarios alternatifs comparativement au maintien du statu-quo. Les outils qualitatifs s'appuient sur des analyses systématiques des acteurs concernés, les avis de spécialistes et la représentation graphique participative. Les outils quantitatifs comprennent la valorisation intégrée des services écosystémiques et des arbitrages (Integrated Valuation of Ecosystem Services and Tradeoffs, InVEST), qui permet aux décideurs d'analyser les corrélations négatives entre l'exploitation de l'espace et les services écosystémiques, en fonction des choix de gestion<sup>90</sup>. Cet outil comprend en fait actuellement 16 modèles InVEST distincts adaptés aux écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. Les acteurs élaborent des « scénarios » futurs d'aménagement de l'espace mettant en jeu diverses possibilités d'utilisation et de couverture du sol ou d'habitats marins et d'exploitation de l'océan, généralement sous la forme de cartes.

**Aménagement et zonage de l'espace :** L'aménagement multipartite de l'espace est un élément important de la planification conjointe. En s'accordant sur les diverses formes d'utilisation du sol dans le paysage et la délimitation de zones (par ex. vouées à la conservation, à la production ou à des sites culturels), les acteurs peuvent apaiser les conflits et sauvegarder d'importants services environnementaux et les valeurs culturelles essentielles. L'outil d'aménagement du territoire au service des divers services environnementaux (Land Use Planning for Multiple Environmental Services, LUMENS) repose sur le principe de l'aménagement participatif et vise à regrouper les acteurs pour réfléchir à des solutions, adaptées aux conditions locales, pour réduire les

émissions, développer les moyens d'existence et valoriser les services écosystémiques. Le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) est en train de tester cet outil dans seize districts indonésiens qui se trouvent dans cinq provinces différentes<sup>91</sup>.

**Définition en commun des interventions prioritaires :** Une fois arrêtée la gamme des interventions porteuses, il est important de classer celles qui seront mises en œuvre par ordre de priorité en fonction des capacités, des intérêts et des attentes des parties concernées. L'approche des parties prenantes pour la prise des décisions fondée sur des données probantes et éclairée par la connaissance des risques SHARED (Stakeholder Approach to Risk Informed and Evidence Based Decision Making), outil mis au point par le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) vise à améliorer la gouvernance du paysage et à faciliter la détermination des priorités d'intervention (voir page 106). Ce faisant, les acteurs doivent aussi décider de la répartition des fonds entre les interventions et les partenaires.

**Définition en commun des fonctions et des responsabilités assumées par les acteurs :** Pour éviter la confusion et les conflits lors de la mise en œuvre de la gestion intégrée du paysage, il est important de vérifier que tous les acteurs ont bien compris quelles sont leurs fonctions et leurs responsabilités respectives (mise en œuvre, suivi, rapports). Pour cela, il peut être utile de mettre en place des protocoles d'entente avec les parties concernées. Certains accords de collaboration entre acteurs (par ex. concernant des promesses de financement) seront établis sous forme de contrats.

## ÉTUDE DE CAS PROCESSUS DÉCISIONNELS INCLUSIFS ET FONDÉS SUR DES DONNÉES PROBANTES DANS LE COMTÉ DE TURKANA AU KENYA

Développée par le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), l'approche des parties prenantes pour la prise des décisions fondée sur des données probantes et éclairée par la connaissance des risques (SHARED) vise à changer la culture de prise de décision au niveau national et décentralisé en établissant des liens entre les secteurs et les institutions dans le but d'accélérer le développement durable. C'est un cadre de référence reposant sur un ensemble de procédés, de données probantes et d'outils destiné à changer les modèles de prise de décision pour aboutir à davantage de coordination entre les secteurs et les institutions et favoriser l'inclusion. L'approche SHARED est née du besoin de créer un « espace » à l'usage de décideurs et d'acteurs d'appartenance variée et de secteurs et de niveaux distincts, qui soit favorable à la discussion et au questionnement des preuves, à la connaissance des risques et des répercussions pour le développement découlant de différentes options d'investissement et des conséquences des choix. SHARED cible ses actions d'animation afin de communiquer de manière cohérente quels que soient l'institution, le niveau décisionnel et les modalités d'acquisition et d'échange des connaissances.

La démarche SHARED a par exemple été appliquée dans le comté de Turkana au Kenya, pays dans lequel les comtés sont chargés des plans de développement. Grâce à SHARED, ce comté a affiné le processus décisionnel correspondant à la mise au point de son plan annuel de développement intégré. Bénéficiant d'une collaboration étroite avec ses partenaires<sup>xiii</sup> de l'UNICEF

et de l'ICRAF, les autorités du comté de Turkana ont décidé a) d'examiner les données probantes et d'évolution à l'aide de l'outil diagnostique et d'aide à la décision pour la résilience (Resilience Diagnostic and Decision Support Tool) mis au point par le laboratoire GeoScience Lab de l'ICRAF, afin de définir les investissements prioritaires pour le paysage et les moyens d'existence ; b) d'établir en commun des critères pour tester les options d'allocation de fonds les plus intéressantes pour le développement du comté ; c) et de mettre sur pied des mécanismes visant la participation accrue des communautés à la collecte, à l'analyse et à la prise en compte des données dans les processus décisionnels locaux. À l'aide de la démarche SHARED, le comté met en œuvre une approche emblématique de la prise de décision inclusive et fondée sur des preuves, qui pourra servir de référence aux 47 comtés du Kenya.

L'outil SHARED a aidé les acteurs à comprendre l'interdépendance des sphères socio-économique et biophysique et à s'éloigner de la prise de décision fondée sur l'allocation de fonds sectorielle ou tributaire de l'investissement de bailleurs de fonds, solutions classiques, au profit de la prise en compte de stratégies paysagères dans les décisions.

*Constance L. Neely, Sabrina Chesterman et Tor-G Vagen  
Centre mondial d'agroforesterie*

xiii L'initiative dans le Turkana a été financée par l'USAID par l'intermédiaire du Consortium technique d'accroissement de la résilience de la Corne de l'Afrique (Technical Consortium for Enhancing Resilience in the Horn of Africa), ainsi que par l'UNICEF et l'ICRAF.

## MISE EN ŒUVRE EFFICACE

Une fois que les parties concernées se sont accordées sur les objectifs et qu'elles ont déterminé l'échelle de l'action et défini un plan de manière concertée, il est important qu'elles se penchent sur sa mise en œuvre efficace<sup>92</sup>. L'objet du plan conjoint, ainsi que son niveau de précision seront variables. Il est fréquent qu'un plan d'action fixe les interventions que les différentes parties prenantes réaliseront de façon autonome (voir page 102) et d'autres qu'elles effectueront en commun. Les responsables de la mise en œuvre des interventions devront établir les plans de travail détaillés et les budgets correspondants.

Les parties prenantes menant l'initiative paysagère doivent s'impliquer pleinement pour le bon déroulement de celle-ci. Les initiatives paysagères s'inscrivent dans un cadre temporel qui est celui d'une génération et les conditions auxquelles elles sont confrontées sont susceptibles de changer de nombreuses fois (par ex. évolutions sociales, environnementales, économiques et institutionnelles touchant le paysage). Certaines actions ne porteront leurs fruits qu'après plusieurs années, ce qui sape l'élan propice à l'élargissement des activités sur une plus grande échelle. La mise en œuvre fructueuse des plans d'action conjoints exige donc de soutenir en permanence l'attention des parties prenantes et d'entretenir la dynamique (par ex. par des stratégies de communication efficaces), et aussi de renforcer les liens et l'engagement des acteurs. En cas de problèmes, il faut que des modalités aient été prévues permettant de résoudre les conflits, d'adapter le plan aux nouvelles conditions et de conserver le soutien politique et la visibilité requises.

Les organisateurs de la démarche paysagère doivent parfois mettre en place une organisation qui facilite la coordination des parties prenantes (par ex. réunions régulières), et veiller à la bonne réalisation des actions prévues, ce afin d'atteindre les objectifs initiaux (voir pages 110-112).

## ÉTUDE DE CAS MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE DANS LE COMTÉ DE LARI AU KENYA

Créée en 1996 par des animateurs de groupes de jeunes, l'association KENVO (bénévoles pour l'environnement de Kijabe) a pour objectif de s'attaquer à la dégradation de la forêt qui ne cesse de s'intensifier à Kijabe, sous-district de l'escarpement forestier kikuyu, l'une des dernières forêts naturelles du Kenya. L'association naissante enracinée dans la communauté locale a incité les villages proches des zones boisées menacées à se joindre à une campagne visant à surveiller, à protéger et à restaurer les ressources forestières. Sachant que ces ressources sont indispensables à leur subsistance, les résidents ont entrepris de protéger et de restaurer la forêt. Les premiers résultats, très concluants, ont mis en évidence les synergies qui pouvaient être générées en œuvrant simultanément pour la conservation des écosystèmes, la production durable et la sauvegarde des moyens d'existence au plan local. Ils ont également souligné l'intérêt de mettre à profit les aptitudes particulières des femmes et des jeunes.

En 2006, l'un des responsables de KENVO a participé à une formation d'animateur éco-agricole qui a éveillé l'intérêt de l'association pour l'application des principes du paysage intégré à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ses programmes. En particulier, l'association a commencé à se rapprocher beaucoup plus des agriculteurs et des institutions publiques, financières et de commercialisation dans le domaine agricole. Elle a engagé un scientifique du musée national du Kenya pour étudier la biodiversité

indigène dans les régions de production agricole du paysage, démarche qui a révélé une richesse inattendue. Cette constatation a suscité un grand enthousiasme pour le développement de pratiques durables et d'incitations axées sur le marché, en faveur de l'agriculture respectueuse de la biodiversité. Au nombre des activités entreprises par les petits exploitants figuraient l'application de techniques agroforestières, l'installation d'arbres et d'arbustes dans les fermes pour produire des fruits, du combustible, des aliments pour le bétail et des sols fertiles, l'apiculture, l'investissement dans des ruches améliorées et des standards de qualité, et la vente en gros de miel pour augmenter sa valeur commerciale, l'alimentation du bétail selon la technique de zéro-pâturage, la production de thé, et enfin, la mise en place de cultures locales à forte valeur nutritive pour répondre à la demande en pleine croissance à Nairobi. KENVO a attiré plus de partenaires et a obtenu de nouveaux financements d'origines diverses pour aider les agriculteurs à adopter des pratiques durables, à accéder à de nouveaux marchés, à envisager les paiements pour services écosystémiques et à créer des activités d'écotourisme.

Et ces activités s'intensifient. KENVO a ainsi sollicité des responsables intervenant sur l'ensemble du paysage pour définir des objectifs à long terme et élaborer des plans d'action. Ses efforts visant à revigorer les initiatives au plan local, y compris visant les femmes et les jeunes, servent à présent d'exemple aux autres associations enracinées

dans les communautés locales du Kenya. L'association a renforcé les capacités locales de gestion intégrée du paysage, notamment en ce qui concerne l'application d'outils de planification, de gestion et de renforcement des capacités. L'association et ses partenaires ont aussi mobilisé des décideurs qui ont pour mission de transformer la promesse de la gestion intégrée du paysage en réalité concrète, à Kijabe mais aussi dans tout le comté de Lari<sup>93</sup>.

## POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

**Cap sur les actions à « effet rapide » :** La gestion intégrée du paysage peut être mise en œuvre de façon progressive. À court terme, l'initiative peut se concentrer sur des actions à « effet rapide », par ex. le développement d'activités pilotes dans des sites de démonstration dans le but de susciter de l'intérêt, de communiquer sur les réussites, d'augmenter la visibilité, voire d'attirer les investisseurs. Les actions à « effet rapide », utiles en tout état de cause (c.-à-d. se traduisant par des effets bénéfiques pour la plupart des acteurs, ainsi que pour le paysage dans son ensemble) peuvent être particulièrement intéressantes pour établir une véritable collaboration. Il peut s'agir par exemple de l'enlèvement des déchets rejetés dans les lacs et les forêts dont la valeur récréative ou culturelle est appréciée par la population locale, ou le recensement et la mise à l'honneur des agriculteurs qui ont adopté des pratiques très intéressantes pour la biodiversité. Le fait de prendre le temps de célébrer ces mesures fructueuses à brève échéance peut renforcer la plate-forme collaborative. Les actions à moyen et long terme sont souvent plus complexes et coûteuses, et demandent une participation soutenue.

**Mise au point de stratégies de communication mûrement réfléchies :** Avec une communication efficace, la population qui vit dans le paysage, mais aussi alentour est au courant des activités en cours. La large diffusion des résultats par Internet, les médias ou dans les lieux de proximité comme les centres municipaux atteste de l'action engagée en commun et peut renforcer en retour l'adhésion des acteurs, l'attractivité des projets pour les investisseurs et l'aide financière. Une stratégie de communication pourrait englober la publication des conclusions principales des réunions entre parties concernées dans les journaux locaux pour faire connaître les mesures qui sont prises et inviter le public à participer, et aussi le partage d'outils techniques, la mise au point de programmes de formation et l'organisation de visites d'échange avec les autres organisations de la région afin de les encourager à reproduire et à adapter les innovations en d'autres lieux du paysage.

**Sollicitation des partenaires de recherche :** Il est parfois important pour les partenariats paysagers d'impliquer des institutions de recherche afin d'approfondir la connaissance des phénomènes paysagers et de concevoir et tester de meilleures pratiques de gestion

des ressources. La mobilisation des universités locales, ainsi que des ONG et des organismes publics de recherche peut contribuer à apporter des réponses à des questions techniques et institutionnelles essentielles afin que les acteurs concernés puissent définir des pratiques paysagères d'excellence. Mettant en contact les chercheurs et étudiants des établissements universitaires avec les responsables de partenariats agricoles à l'échelle du paysage, l'outil Conservation Bridge peut aider à la construction d'une relation durable entre une faculté et une initiative paysagère donnée. Les étudiants se forment à la gestion du paysage par l'intermédiaire d'études de cas qui sont les initiatives en cours, tout en fournissant aux habitants du paysage les données et les informations qui pourront alimenter les recherches de ces derniers<sup>94</sup>.

**Organisation de réunions régulières avec une bonne animation :** Il est important de veiller à consacrer suffisamment de temps et de ressources à la tenue de réunions régulières avec les parties concernées. Il pourrait s'agir d'ateliers ou de discussions organisées en divers lieux, soit au niveau du paysage ou localement, pour renforcer les capacités, échanger des idées et recueillir les réactions. Ces réunions peuvent entretenir la dynamique créée par les initiatives, permettre aux parties concernées de resserrer leurs liens et de collecter les informations nécessaires pour faire avancer ces initiatives. La tenue régulière des réunions permet également de maintenir les acteurs au fait des tâches accomplies et des jalons, et de les informer des changements notables intervenus dans l'environnement extérieur (par ex. événements politiques nouveaux) susceptibles d'affecter les relations au sein de la plate-forme ou la viabilité du plan conjoint, et de donner ainsi aux acteurs l'occasion de réagir et de s'adapter.

**Maintien d'un pilotage efficace :** Une initiative paysagère formée de nombreux éléments autonomes ne pourra conserver sa dynamique que si elle est dirigée efficacement. La plate-forme multipartite sera dotée d'une procédure de sélection des représentants de chaque catégorie de parties prenantes, qui assumeront collectivement la conduite globale de l'initiative. Toutefois, il est aussi important que les autres acteurs aient l'occasion de jouer un rôle moteur. Puisque les initiatives paysagères doivent en général s'inscrire dans la durée

pour induire une transformation radicale du paysage, il faut prévoir les modalités qui leur permettront de se doter d'autres groupes de dirigeants afin de répondre aux changements. L'organisation de tables rondes auxquelles sont conviés les chefs de file principaux des différentes catégories d'acteurs afin de renforcer certaines activités paysagères peut être extrêmement efficace. Ces tables rondes peuvent en effet mettre à profit les réseaux informels d'influence pour inciter à la mobilisation gouvernementale, à l'investissement et à la participation des entreprises, mais aussi ceux qui existent parmi les formateurs, les syndicats de paysans, les associations environnementales et les représentants municipaux. Des formations relatives au leadership dans le domaine de la gestion collaborative du paysage peuvent être intégrées à des ateliers et des débats auxquels participent les porte-drapeaux des différents secteurs et catégories d'acteurs du paysage. Les supports de cours sur le leadership mis au point par les partenaires nationaux de TerrAfrica constituent un exemple intéressant<sup>95</sup>.

## SUIVI VISANT LA GESTION ADAPTATIVE ET LA REDEVABILITÉ

La gestion intégrée du paysage repose sur des dispositifs de suivi pragmatiques et transparents visant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de nombreux objectifs (par ex. environnementaux, économiques, sociaux), par rapport à des indicateurs convenus et à demander des comptes aux acteurs quant aux actions décidées d'un commun accord au titre du plan conjoint (voir pages 98-99). Cette évaluation permanente éclaire aussi l'analyse des avancées vers l'accomplissement de buts plus généraux (par ex. progrès relatifs à la réalisation des ODD ou à la mise en œuvre de la REDD+). Étant donné le foisonnement d'instruments financiers et d'investissements externes nouveaux relatifs à la gestion paysagère, il faut être attentif à leurs effets, notamment au regard du respect des garanties environnementales et sociales ou des standards que les pays, les entreprises ou les projets se sont parfois engagés à respecter (par ex. en ratifiant une convention internationale, en adoptant un standard volontaire ou en vertu d'une obligation contractuelle envers un donateur).

Le suivi renforce également l'apprentissage collectif permanent, concernant notamment l'optimisation de l'efficacité de différentes interventions de gestion. Les dispositifs de suivi sont donc indispensables à la gestion adaptative, car ils permettent d'adapter le plan de gestion conjoint aux problèmes complexes liés aux ressources naturelles, qui se posent lorsque les conditions varient constamment (par ex. évolution des forces régissant les marchés, effets inconnus du changement climatique).

La mesure des progrès effectués grâce à la gestion intégrée du paysage peut contribuer à générer les données nécessaires pour renforcer ou reproduire les initiatives paysagères. Elle peut aussi montrer aux décideurs que ce mode de gestion engendre plus d'avantages tout en ayant un meilleur rapport coût-efficacité que les méthodes sectorielles classiques en ce qui concerne la production agricole et énergétique, l'aménagement des bassins versants, le développement des infrastructures, l'atténuation du changement climatique et la protection de la biodiversité.

La difficulté est que le système de suivi doit analyser les progrès de la réalisation d'objectifs diversifiés (environnementaux, économiques et sociaux) et détecter les synergies et les corrélations négatives attendues (et imprévues) entre ces différents objectifs. Des

indicateurs intégrés génèrent des informations relatives à plusieurs fonctions et objectifs visés pour le paysage. La couverture du sol est un indicateur intégré. L'analyse de la variation de cette couverture au fil du temps fournit des informations sur la conservation, la production, les moyens d'existence et l'efficacité des institutions, ainsi que sur les liens entre ces éléments<sup>96</sup>. Ces dispositifs de suivi doivent être mis en place après le lancement de la mise en œuvre des plans paysagers conjoints, car ils pourront ainsi orienter les décisions ultérieures prises par l'ensemble des acteurs.

Les indicateurs et les circuits d'information devront sans doute être coordonnés à plusieurs échelles et de manière à concerner plusieurs acteurs. Ils engloberont donc à la fois les projets, les communautés, l'ensemble du paysage et les données nationales. Ils devront être utiles à toutes ces échelles et à tous ces acteurs, pour être viables et renforcer l'autonomisation locale. Les systèmes de suivi souples dans lesquels les indicateurs peuvent être modifiés par les acteurs en fonction de leurs besoins sont intéressants à ce titre<sup>97</sup>.

La viabilité à long terme des dispositifs de suivi se heurte souvent à la question fondamentale de leur financement, comme aussi à l'existence des données nécessaires ou encore à la transparence de ces données. En effet, les acteurs significatifs ne sont pas toujours disposés à communiquer ces informations et les accords d'échange de données peuvent donc être utiles dans ce cas. Le suivi peut être complexe en raison des objectifs nombreux, des variations spatio-temporelles et de l'interdépendance des utilisations du sol. Les méthodologies sont encore balbutiantes. Peu d'études relatives aux effets des initiatives paysagères à objectifs multiples ont été réalisées, et encore moins nombreuses sont celles parues dans la littérature scientifique (voir page 116).

Suite aux négociations d'un accord relatif au changement climatique, les pays ont commencé à élaborer des dispositifs de mesure et de suivi, d'établissement de rapports et de vérification (MRV) dans le cadre de la REDD+. Ces dispositifs sont conçus pour générer des informations à l'échelle du paysage et prendre en compte les données à caractère social et écologique. Ils deviendront un outil essentiel pour assurer la durabilité du paysage.



## L'IMPORTANCE D'ÉTUDES D'IMPACT RIGOREUSES RELATIVES AUX PAYSAGES TROPICAUX

Le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) réalise actuellement une analyse de la littérature scientifique relative aux approches paysagères concernant les tropiques<sup>98</sup>. Les premiers résultats indiquent que la démonstration de leur efficacité est loin d'être faite. Après avoir passé en revue 13 290 articles publiés en anglais dans les bases de données scientifiques spécialisées, il s'est avéré que seuls 82 articles traitaient de la question et que 47 d'entre eux analysaient des exemples d'interventions suivant une approche paysagère. Parmi ceux-ci, seulement 13 ont fait état de résultats concluants effectivement mesurés, et sur ces treize, six étayaient leurs assertions de réussite par des données solides. Les autres articles recourent à des mécanismes d'auto-vérification et s'appuient sur des données recueillies de manière non systématique. Cette insuffisance de preuves dans la littérature scientifique s'oppose nettement aux données attestant d'un grand nombre d'initiatives paysagères et d'allégations de réussite trouvées dans la « littérature grise » présentée dans les premières parties de ce livre. Les auteurs se demandent si le peu d'informations rapportées dans la littérature scientifique est à mettre en relation avec l'absence de cadre de référence rigoureux pour la mesure de l'efficacité des

approches paysagères, dont ont également fait état d'autres chercheurs<sup>99, 100</sup>. L'insuffisance des données probantes pourrait entraver les processus décisionnels en l'absence des liens nécessaires entre les pratiques, les données scientifiques et les politiques.

*James Reed*  
*Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)*

## CADRE DE MESURE DES RÉSULTATS PAYSAGERS

Un cadre de référence pour le suivi et l'évaluation (S&E) du paysage (appelé « le cadre de mesure des résultats paysagers », Landscape Measures Framework) a été mis au point par EcoAgriculture Partners et l'université Cornell en coopération avec 25 autres organismes scientifiques et de développement pour aider les gestionnaires et les évaluateurs à établir si les résultats paysagers sont conformes aux attentes<sup>101</sup>, c'est-à-dire à savoir si les pratiques de gestion et la mosaïque des utilisations du sol en résultant dans un paysage donné évoluent dans le sens des objectifs multiples définis pour chaque acteur comme pour l'ensemble des acteurs. Ce cadre de mesure des résultats paysagers permet aux acteurs dont les intérêts sont liés à l'évolution favorable d'un paysage donné de fixer des cibles et des indicateurs en vue de la réalisation de certains objectifs stratégiques.

Ce cadre de référence s'appuie sur une méthode d'évaluation descendante. Au plus haut niveau, il y a quatre objectifs et vingt critères d'évaluation considérés comme souhaitables dans n'importe quel paysage du monde (voir pages 118-119). La coalition des parties concernées choisit ceux qui sont les plus importants pour elle. Le critère de conservation C4 correspond par exemple à l'attente suivante : « le paysage rend des services écosystémiques importants sur le plan local, régional et mondial ». Les acteurs doivent décider quels sont les services écosystémiques sur lesquels doit se focaliser l'action paysagère. Ils choisissent ensuite des indicateurs adaptés au contexte leur permettant effectivement de suivre l'amélioration de la vitalité de ces services écosystémiques dans le temps.

Après avoir convenu de ces indicateurs, les parties concernées peuvent définir des outils de mesure appropriés. En procédant de cette façon, les acteurs peuvent adapter le suivi et l'évaluation aux conditions et aux besoins de chaque lieu. Les discussions entre les acteurs lorsqu'ils définissent les critères de performance et les indicateurs peuvent renforcer la compréhension mutuelle et déboucher sur des cibles plus fines, intéressantes pour l'action.

Le cadre de mesure est destiné à compléter les activités de S&E liées à des projets particuliers. Le suivi dans le cadre d'un projet s'appuie en général sur des paramètres et une échelle géographique susceptibles de mettre en évidence l'efficacité d'une intervention donnée. Le fait de combiner ce suivi et des analyses périodiques à l'échelle du paysage peut mettre en lumière les interactions éventuelles entre plusieurs interventions. Cela peut aussi faciliter l'analyse des effets des politiques publiques et faire apparaître d'importantes influences externes. Ces informations pouvant servir à mettre en contexte les activités liées à des projets, elles orientent l'aménagement de l'espace et la gestion adaptative fondés sur des données scientifiques, et aident les animateurs de projet à concevoir des interventions plus efficaces.

## OBJECTIFS ET CRITÈRES DU CADRE DE MESURE DES RÉSULTATS PAYSAGERS

**1. Objectif de conservation.** Le paysage préserve, entretient et restaure la biodiversité indigène et les services écosystémiques.

**a. Critère C1** Le paysage contient suffisamment d'habitats naturels et semi-naturels bien ordonnancés pour protéger la biodiversité indigène.

**b. Critère C2** Les habitats naturels et semi-naturels offerts par le paysage ont une composition et une structure analogues aux habitats qu'on y trouvait par le passé.

**c. Critère C3** Les espèces importantes du paysage sont viables du point de vue biologique.

**d. Critère C4** Le paysage rend des services écosystémiques importants sur le plan local, régional et mondial.

**e. Critère C5** Les aires naturelles et les ressources aquatiques ne sont pas dégradées par les zones consacrées à la production et les activités productives.

**2. Objectif de production.** Le paysage permet des activités de production durables : cultures, élevage, pêche, sylviculture et industrie du bois, collecte de plantes sauvages comestibles et chasse.

**a. Critère P1** Les systèmes de production satisfont la demande en produits agricoles (plantes cultivées, viande et produits animaux, poisson, bois) des consommateurs au sein du paysage et à l'extérieur de celui-ci.

**b. Critère P2** Les systèmes de production sont viables sur le plan financier et peuvent s'adapter à l'évolution des marchés d'intrants et d'extrants agricoles.

**c. Critère P3** Les systèmes de production sont résilients par rapport aux perturbations naturelles et humaines.

**d. Critère P4** Les procédés de production ont des effets neutres ou positifs sur la biodiversité naturelle et les services écosystémiques associés au paysage.

**e. Critère P5** La diversité des espèces et des variétés dans les cultures, les élevages, les pêches et les forêts est suffisante et préservée.

**3. Objectif relatif aux moyens d'existence.** Le paysage assure la pérennité et l'amélioration des moyens d'existence et du bien-être de tous les groupes sociaux qui y vivent.

**a. Critère L1** Les ménages et les communautés peuvent subvenir à leurs besoins fondamentaux sans épuiser les ressources naturelles.

**b. Critère L2** La valeur des biens de chaque ménage et de la collectivité s'accroît.

**c. Critère L3** Les ménages et les communautés jouissent d'un accès durable et équitable aux stocks et aux flux essentiels de ressources naturelles.

**d. Critère L4** Les économies et les moyens d'existence locaux font preuve de résilience face aux variations de l'équilibre démographique et des populations d'espèces.

**e. Critère L5** Les ménages et les communautés font preuve de résilience face aux crises, aux périodes de sécheresse, aux fluctuations des prix des produits de base, aux épidémies et aux autres bouleversements qui leur sont imposés de l'extérieur.

**4. Objectif relatif aux institutions.** Au paysage sont affiliées des institutions qui œuvrent pour la planification, la négociation, la mise en œuvre, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités nécessaires à l'accomplissement des objectifs d'intégration (conservation et production).

**a. Critère I1** Il existe des mécanismes opérationnels qui permettent les interactions entre les secteurs à l'échelle du paysage.

**b. Critère I2** Les producteurs et les autres membres de la communauté ont les capacités suffisantes pour acquérir des connaissances et proposer des innovations relatives à l'aménagement et à la gestion intégrés du paysage.

**c. Critère I3** Les politiques publiques concourent à la gestion intégrée du paysage.

**d. Critère I4** Les marchés sont à l'origine d'incitations qui favorisent la gestion intégrée du paysage.

**e. Critère I5** Les connaissances, les normes et les valeurs existantes facilitent la gestion intégrée du paysage.

## POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR RÉALISER UN SUIVI PAYSAGER

**Définition des objectifs et des indicateurs de suivi :** Lors de la conception d'un dispositif de suivi du paysage, la question essentielle est celle du choix des éléments de la valorisation optimale du paysage que l'on jugera importants de suivre sur une longue période. Les indicateurs paysagers devraient permettre de tester les hypothèses entrant dans la « théorie du changement » sur laquelle repose le plan conjoint de l'initiative paysagère. Le cadre de mesure des résultats paysagers (voir page 117) propose une méthode de définition de ces indicateurs. Ceux-ci peuvent être complétés par le suivi à court terme d'interventions liées à des projets particuliers.

**Mise en place d'un dispositif de suivi :** Lors de la mise en place d'un dispositif de suivi adéquat, il est essentiel de déterminer de quelle manière seront mesurés les indicateurs qui permettent de savoir si les objectifs sont atteints, ainsi que de définir les données qui seront utilisées, les personnes chargées de la collecte de ces informations et la périodicité de la collecte. La fréquence idéale de collecte des données sera dictée par le train anticipé du changement que mesure l'indicateur ou par la prise en compte plus ou moins importante de phénomènes plus complexes. Pour des raisons de coût et de viabilité du suivi dans le temps, il convient d'utiliser des données qui existent déjà, comme par exemple les statistiques nationales. Le centre des ressources pour la mesure des résultats paysagers (Landscape Measures Resource Centre) fournit une large gamme d'outils, de méthodes et d'études de cas, intéressants pour la définition d'objectifs stratégiques réalistes, la fixation des cibles, la conception d'indicateurs solides et de méthodes de mesure efficaces par rapport à leur coût<sup>102</sup>.

**Interprétation des résultats pour favoriser l'apprentissage des acteurs :** Afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'un plan de gestion intégrée du paysage, il faut synthétiser les données générées par diverses activités de suivi et les mettre en forme de manière à pouvoir les interpréter pour en tirer des informations utiles. Il est important de permettre aux acteurs de poser des questions aux responsables de la collecte et de l'analyse des données et de proposer une interprétation. Les conclusions et les enseignements du suivi doivent être communiqués de manière adéquate aux fins de la gestion adaptative. Les systèmes d'information

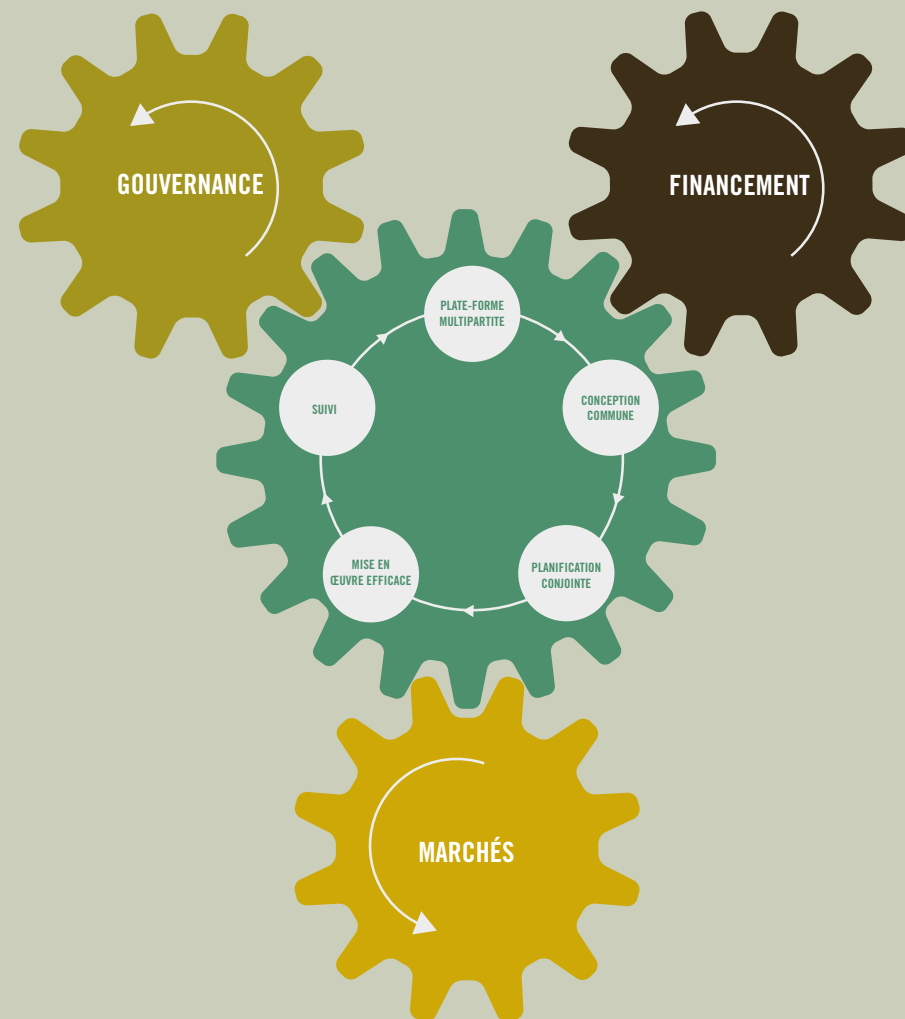
géographique (SIG) permettent de visualiser plusieurs familles de données dans un même cadre de référence et d'analyser les relations entre ces données. Dispositif de suivi paysager créé en Afrique par Conservation International à des fins de recherche, Vital Signs vise à regrouper des données socio-économiques et géographiques<sup>103</sup>. Les données qualitatives ou décentralisées recueillies par les communautés peuvent être expliquées et synthétisées lors de réunions avec l'appui d'un modérateur. Les ensembles de données SIG ne sont pas forcément des supports de communication adaptés pour tous les acteurs. D'autres moyens tels que les jeux de rôle ou la radio peuvent être intéressants dans certains cas.

# LES CATALYSEURS DU PAYSAGE DURABLE

## INTRODUCTION AUX CATALYSEURS

Ce chapitre présente un ensemble d'activités, de mesures et d'outils indispensables pour faciliter la gestion intégrée du paysage et qui peuvent favoriser l'évolution durable du paysage. Nous désignons ces activités, mesures et outils par le terme de « catalyseurs », car ils peuvent servir à catalyser le changement en gestion du paysage. Ces catalyseurs se divisent en trois grandes catégories : gouvernance, financement, marchés.

Certains de ces catalyseurs interviennent dans l'adaptation des pratiques actuelles aux critères de la gestion durable du paysage tandis que d'autres portent plus sur les processus et facilitent la mise en œuvre d'une gestion intégrée comme moyen d'assurer des paysages durables (voir page 34).



# CATALYSEURS DE GOUVERNANCE

## INTRODUCTION

Si la gestion intégrée du paysage n'est pas forcément pilotée à chaque fois par les pouvoirs publics, ceux-ci sont dans la plupart des cas des acteurs importants, qu'ils se situent à l'échelon local ou national. Par ailleurs, l'efficacité de nombreuses initiatives de gestion intégrée du paysage peut être mise à mal par des questions de gouvernance, autrement dit par la capacité de l'État à bâtir des politiques et des réglementations et à les appliquer sur tout le territoire de façon responsable et dans le respect de la démocratie<sup>104</sup>. Des lois et des politiques allant dans le bon sens peuvent faciliter l'instauration et le maintien des structures et des processus nécessaires à la mise en œuvre de démarches multisectorielles englobant diverses échelles pour gérer les ressources naturelles d'un paysage (c'est la gestion intégrée du paysage).

Cette partie aborde divers éléments de gouvernance et détermine les catalyseurs précis qui peuvent faciliter la mise en œuvre de la gestion intégrée du paysage.

## COORDINATION DE L'ACTION DES ORGANISMES PUBLICS À DIVERSES ÉCHELLES

Les États peuvent prendre des mesures en vue de mieux coordonner l'action des divers ministères et organismes publics responsables de la gestion des ressources naturelles à différentes échelles sur le territoire national ; c'est la dimension verticale de la coordination institutionnelle. L'implication des entités concernées aux divers niveaux, local, régional/État fédéré national, (c'est-à-dire la coordination verticale), est importante pour que tous les participants comprennent de la même façon les objectifs de l'initiative de gestion intégrée du paysage, les modalités pratiques de réalisation de ces objectifs et la répartition, parmi ces diverses entités publiques, de la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi.

Presque tous les pays en développement se lancent dans des processus variés de décentralisation (voir page 48), souvent dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. Ceci constitue une base institutionnelle pour une gestion et une exploitation plus populaire et plus participative des ressources du pays, et notamment des ressources naturelles<sup>105</sup>. Dans ce contexte, la coordination verticale est intrinsèquement importante et permet aussi de créer des conditions favorables à la gestion intégrée du paysage.

Cependant, la coordination verticale entre organismes publics n'est pas sans présenter de nombreuses difficultés, surtout dans le cadre d'une administration décentralisée ou d'un État fédéral. Les priorités, les ressources, les capacités et les processus décisionnels des autorités au niveau des régions, des provinces et des districts divergent souvent de ceux du gouvernement du pays.

Par exemple, on observe dans l'ensemble du bassin du Mékong en Asie du Sud-Est de nombreux schémas directeurs du bassin versant qui indiquent des moyens de parvenir au développement durable. Cependant, la mise en œuvre sur le terrain est limitée en partie parce que les autorités locales ne se sont pas investies dans leur processus de conception<sup>106</sup>. Pour faciliter l'intégration verticale, les politiques nationales peuvent être conçues dans une optique de souplesse afin que les autorités locales aient la possibilité de les adapter aux spécificités locales. Par exemple, en Chine, dans la région de la ville de P'uer située dans la province du Yunnan, les décideurs avaient une certaine latitude pour adapter les politiques nationales sur la croissance verte agricole et imaginer une initiative provinciale portant sur un thé de qualité grâce aux exceptionnelles plantations de théiers dans un cadre agroforestier<sup>107</sup>.

## COORDINATION DE L'ACTION DES ORGANISMES PUBLICS DE DIFFÉRENTS SECTEURS

Parallèlement à la coordination verticale (voir page 129), les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures pour une meilleure coordination des ministères et organismes publics qui relèvent de différents secteurs et jouent un rôle en gestion des ressources naturelles. C'est la dimension horizontale de la coordination institutionnelle.

La répartition des pouvoirs hiérarchiques entre les divers ministères et organismes n'est pas toujours facile à distinguer. Cependant, par le passé, les pays ont souvent privilégié les secteurs qui contribuaient davantage à la croissance économique, ce qui a conduit en matière de législation et d'orientations politiques à des choix encourageant un aménagement non durable du territoire.

Mais la promotion de la coordination horizontale ou entre ministères et organismes publics pose de nombreux problèmes. En général, le personnel n'a pas le même niveau de formation, les mêmes outils institutionnels et les mêmes schémas mentaux s'agissant de l'aménagement du territoire. La mentalité du compromis est fréquente, selon laquelle on part du principe que la mise en cohérence de l'action des organismes se traduira par un affaiblissement de la mission essentielle de chaque entité (même si, en réalité, il se passe le contraire). Le personnel peut trouver que la programmation mettant en jeu plusieurs organismes alourdit la gestion administrative et, d'autre part, une collaboration fructueuse entre les organismes n'est pas toujours récompensée dans le cadre des incitations institutionnelles.

Il existe cependant de bons exemples où la mise en place d'une coordination institutionnelle a permis à divers organismes publics relevant de secteurs différents et n'ayant pas les mêmes priorités de collaborer pour s'atteler aux problèmes de gestion de ressources naturelles. Par exemple, au Vietnam, la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques<sup>108</sup> définit les mécanismes institutionnels concrets qui facilitent et encouragent la coordination, tels que la désignation du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement comme secrétariat du Comité national de lutte contre les changements climatiques. D'autre part, les ministères et organismes relevant des secteurs concernés sont chargés, en vertu de la mission qui leur incombe, de prendre des mesures pour remédier aux changements climatiques. Ces deux mesures constituent le socle juridique et institutionnel de la coordination intersectorielle dans le domaine des changements climatiques au Vietnam.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE PERSPECTIVE INTERSECTORIELLE

Dans la plupart des pays, les ministères et organismes publics responsables d'un domaine de l'aménagement du territoire (agriculture, exploitation forestière ou minière) envisagent le territoire national de manière cloisonnée et élaborent leurs projets en vase clos.

Le but de la gestion intégrée du paysage est d'abandonner les schémas sectoriels pour envisager désormais la gestion des ressources naturelles de manière plus globale à l'échelle du paysage afin de trouver un juste équilibre entre des occupations des sols concurrentes et de gérer les écosystèmes dans une optique de pérennité. Il est par conséquent important que les gouvernements des pays indiquent la direction à suivre en communiquant clairement avec les ministères et organismes publics concernés pour leur demander de tenir compte des divers services offerts par le paysage et des divers types d'exploitation observés, en cas d'élaboration de projet d'aménagement sur un territoire, lequel doit impliquer les divers secteurs.

Pour réaliser un aménagement intégré du territoire, une transformation des conditions-cadres est souvent capitale. Les dispositions législatives régissant l'aménagement du territoire sont généralement dispersées dans les lois s'appliquant à divers secteurs (loi sur les forêts, sur l'agriculture, sur l'exploitation minière, etc.), car elles sont liées aux missions et aux pouvoirs des divers ministères et des organismes publics qui en dépendent. Pour un aménagement intersectoriel au niveau des territoires, une loi globale ou regroupant toutes ces dispositions éparpillées peut s'avérer nécessaire pour obliger les ministères

à coordonner leur programmation. La volonté politique et le temps nécessaires pour réformer le cadre législatif de l'aménagement du territoire constituent des difficultés de taille. Cependant, on voit apparaître de nouveaux modèles qui encouragent la coordination (voir pages 132-133).

## ÉTUDE DE CAS DU HAUT DE LA MONTAGNE AU RÉCIF : PLAN GLOBAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUX PHILIPPINES

L'archipel des Philippines est composé de 7 107 îles. Divers écosystèmes terrestres et marins se touchent et sont liés à la fois spatialement et socialement. La population est en forte augmentation, comme la demande de terres. Les terres agricoles, les pêches et les agglomérations urbaines s'étendent et le choix des sites est rarement fait dans une optique durable. Tous les ans, les Philippines sont frappées par des catastrophes naturelles, surtout des typhons. Et ceci accentue la pression subie par les ressources naturelles et les moyens de subsistance de la population. Les efforts de programmation et de gestion des acteurs publics responsables n'ont pas pu, jusqu'ici, apporter une réponse adéquate à ces défis.

Bien que les villes et les municipalités aient le pouvoir d'élaborer un plan global pour l'aménagement de leur territoire qu'ils gèrent en totalité, environ deux tiers des municipalités et des villes des Philippines ont des plans d'aménagement trop anciens ou n'en ont pas du tout<sup>109</sup>.

Les raisons d'un aménagement et d'une gestion du territoire inadéquats sont nombreuses. Souvent, les autorités locales ne disposent pas des capacités et de l'expertise pour élaborer des plans globaux. Dans de nombreux cas, les plans d'aménagement, conçus par des cabinets extérieurs, ne sont pas appliqués par les autorités locales en raison du fait qu'elles ne se sont pas appropriés ces plans et que la population ne les accepte pas, ou à cause d'un manque de connaissances. D'autre part, le cadre juridique et institutionnel ne favorise pas la

mise en œuvre d'approches intégrées par les autorités locales. L'aménagement et la gestion du territoire sont en général segmentés en trois catégories : domaine public (forêt, mine), domaine privé et domaine ancestral, chacun ayant ses propres instances de gestion et ses priorités sectorielles.

Avec d'autres partenaires locaux et nationaux, la Housing and Land Use Regulatory Board (HLURB ou Commission nationale de réglementation de l'aménagement du territoire et du logement) encourage les autorités locales à mettre en place un aménagement du territoire intégré et global et à gérer l'espace avec plus d'efficacité, en collaboration avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Elle a mis au point une approche nommée « enhanced Comprehensive Land Use Planning (eCLUP) », c'est-à-dire Aménagement du territoire global et optimisé<sup>xiv</sup>. Cette approche constate que les paysages sont interdépendants et en interaction et, par conséquent, doivent être gérés « du haut de la montagne au récif », en partant des forêts du centre du pays qui s'étendent en altitude et en plaine jusqu'au littoral et aux zones marines.

Cette approche vise à intégrer et à harmoniser, dans un seul document complet de programmation conjointe, l'occupation des sols pour les secteurs forestier, agricole et côtier entre autres. Elle encourage les autorités locales à tenir compte de tous les espaces non urbanisés dans leurs projets d'aménagement du territoire, ainsi que de mesures d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques de catastrophe.

Le eCLUP comporte des descriptions de procédure, des outils de formation et des instruments de gestion destinés aux provinces, aux municipalités, aux villes et aux villages (barangays). Il fournit des informations sur de nouveaux concepts techniques en matière de gestion des écosystèmes, tels que les mesures d'adaptation au changement climatique et la préparation aux catastrophes, la gestion urbaine, la protection de la biodiversité, la maîtrise du développement, et l'étalement urbain. Au niveau local, les aménagistes et gestionnaires, et les animateurs, peuvent se servir de tous les outils fournis, comme les solutions logicielles, les guides et les techniques d'animation toutes prêtes. Environ 100 municipalités ont appliqué la méthode eCLUP dans les provinces de Leyte, Sud Leyte, Negros Occidental, Antique, Samar et Est Samar et, de son côté, le HLURB a commencé à mettre en œuvre cette approche dans tout le pays.

*Andreas Lange et Matthias Hack  
Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH*

xiv Cette approche était précédemment connue sous le nom de Sustainable Integrated Management and Planning for Local Government Ecosystems (SIMPLE), c'est-à-dire Gestion et aménagement intégrés et durables des écosystèmes du ressort des autorités locales.

## CLARIFICATION DU RÉGIME FONCIER

Les droits fonciers sont un ensemble de droits protéiformes dont les champs d'application se chevauchent et qui incluent le droit de propriété, le droit d'accès, d'usage, de gestion, d'exclusion, de cession et d'aliénation. Plusieurs titulaires peuvent se partager les mêmes droits fonciers ou disposer de droits différents sur la même ressource<sup>110</sup>. Compte tenu de cette complexité, sur une seule exploitation agricole, différents droits peuvent s'appliquer selon que l'on considère les cultures, les plantations d'arbres, les forêts, les pâturages ou l'eau. Et dans le contexte d'un paysage présentant un éventail varié d'occupations des sols et de parties concernées, la gestion des régimes fonciers peut se compliquer encore plus.

La clarification des régimes fonciers et des responsabilités est indispensable si l'on veut aboutir à une gestion intégrée du paysage efficace et équitable. Dans un paysage, la connaissance du droit foncier et du droit coutumier est essentielle pour identifier les principales parties concernées, déterminer les participants au processus décisionnel et les instances de validation pour garantir la mise en œuvre efficace de tout plan collectif. En fait, dans un paysage, si les parties concernées par des droits fonciers sont exclues, leur opposition pourrait ralentir ou même bloquer la mise en œuvre de tout plan collectif pour la gestion du paysage. À l'inverse, la participation des parties concernées par un droit foncier dans le paysage garantira la légitimité et l'appropriation de l'initiative de gestion. Dans certains cas, la mise en place d'une plate-forme multipartite dans le cadre de la gestion intégrée du paysage peut même permettre aux participants de négocier ou de proposer une transformation du droit foncier ou du droit coutumier.

Remédier au flou de la situation foncière implique aussi de clarifier qui est éligible pour gérer, posséder et utiliser la terre et ses ressources (p. ex. associations, entreprises, communautés et individus), de garantir une procédure claire d'enregistrement des droits de propriété et de mettre en place des procédures claires et accessibles pour résoudre les conflits fonciers. Cela pourrait impliquer de reconnaître l'autorité des tribunaux traditionnels pour compiler le droit foncier coutumier et statuer en cas de besoin.

Cependant, si la clarification du droit foncier est fondamentale pour le succès de la gestion intégrée du paysage, c'est aussi un véritable défi dans des pays où les droits sont souvent flous, peu appliqués ou leur application est conflictuelle.

## ÉTUDE DE CAS RECONNAISSANCE DU DROIT FONCIER COUTUMIER COMME MESURE D'INCITATION EN FAVEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE DANS LA RÉSERVE FORESTIÈRE DE DOI MAE SALONG EN THAÏLANDE

Le bassin versant de Doi Mae Salong dans le Nord-Ouest de la Thaïlande correspond au cours supérieur de la rivière Mae Chan qui se jette dans le Mékong. Il est extrêmement important pour l'économie régionale. Le paysage a été désigné « Zone militaire réservée » et se trouve sous le contrôle de l'armée royale thaïlandaise (Royal Thai Armed Forces ou RTAF). Des pratiques agricoles inadaptées et non durables, l'empiétement sur le domaine forestier et le fait de ne pas comprendre les conséquences des activités sur l'aval du bassin versant ont entraîné une grave dégradation du paysage. Ceci a été exacerbé par la pauvreté d'une grande partie de la population et le flou dans lequel se trouvaient les communautés quant aux droits d'accès et d'usage de la terre.

En 2007, le RTAF a lancé la mise en œuvre d'un programme pour restaurer la zone et reboiser une surface située dans la réserve forestière de Doi Maw Salong afin de prévenir l'érosion et les catastrophes naturelles. Cependant, les activités de l'armée thaïlandaise ont généré des tensions et des conflits avec la population locale constituée en grande partie de tribus des collines, car leur subsistance dépendait de l'exploitation de ces espaces. Les dispositions législatives relatives aux droits d'usage et d'accès ont contribué à la confusion de la situation en raison du chevauchement de l'application des droits. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a alors animé un dialogue multipartite entre les représentants de l'État, la population locale et l'armée pour aboutir à un accord sur les plans d'occupation des sols dans différentes parties

de la réserve. Comme la réforme du dispositif juridique encadrant le régime foncier n'était pas possible à court terme, les participants aux débats ont cherché à atteindre un accord informel sur les droits fonciers. Grâce à ces discussions, il a été convenu que les fermiers apporteraient leur concours à la restauration de sites touchés par l'érosion et des zones prioritaires du bassin versant en contrepartie de l'accès à des terres agricoles dans les vallées (c.-à-d. des droits d'accès et d'usage).

Cet exemple montre l'importance d'un accord sur les droits comme incitation à des pratiques durables au niveau du paysage. Ceci peut permettre d'éviter des conflits, même si les droits ne sont pas officiellement inscrits dans une loi.

Dans ce cas, les parties concernées se sont réunies pour envisager l'espace pas uniquement du point de vue de leurs intérêts propres, mais comme partie d'un paysage intégré qui pourrait bénéficier d'une meilleure gestion et d'une plus grande collaboration. Par suite de ces négociations, l'État thaïlandais a reconnu l'intérêt des démarches intégrées pour trouver des solutions utiles aux communautés et aussi pour préserver la biodiversité. Il a depuis expérimenté cette approche dans plus de 30 paysages<sup>111</sup>.

## UN CADRE FAVORABLE À LA PARTICIPATION PUBLIQUE

La « participation publique » désigne les interactions entre l'État et les instances non gouvernementales, dont la société civile, le monde de l'entreprise, les peuples autochtones et les communautés locales. Ces interactions sont très variées : **partage d'information**, comme flux d'information à sens unique en provenance de l'État ; **consultation**, flux d'information dans les deux sens et échange de vues ; **collaboration**, comprenant des activités communes, où l'initiateur (en général l'État) conserve le pouvoir de décision ; **prise de décision conjointe**, collaboration et décisions prises en commun ; **autonomisation**, situation dans laquelle la prise de décision, le contrôle des ressources et des activités sont transférés par l'initiateur aux autres parties concernées.

Étant donné que de nombreuses populations dépendent des paysages et de leurs ressources pour subsister, elles risquent d'être affectées par la transformation du mode de gestion du paysage. Si l'on veut que les approches de gestion multisectorielles à l'échelle du paysage soient légitimes et mises en œuvre avec succès, il faut impliquer les parties concernées au niveau local. Faire participer les parties concernées peut permettre de sensibiliser la population et lui donner l'opportunité d'exprimer ses préoccupations, en évitant que ses priorités soient laissées de côté et en renforçant ses capacités.

Dans la plupart des pays, l'État revendique le rôle dominant en matière de gouvernance des ressources naturelles, ce qui peut constituer un frein à la mise en place d'un cadre de participation. Cependant, l'échec des gouvernements qui travaillent en vase clos pour préserver et gérer les ressources pour le bien commun, face à une hausse de la population mondiale et à des pressions économiques intenses, a poussé des instances publiques à tolérer, ou même à adopter la gestion du paysage multipartite et à mettre en place les cadres permettant cette approche.

La capacité des parties concernées à participer efficacement à une gestion intégrée du paysage dépendra par conséquent dans une large mesure de la volonté et de la capacité du gouvernement à mettre en place un cadre de travail valable et à faire en sorte qu'il donne des résultats en matière de participation. Ce cadre de travail devrait comprendre des éléments essentiels tels que des lois ou des politiques de nature à garantir un accès adéquat à l'information, des mécanismes appropriés de résolution des conflits et des dispositions visant la participation des acteurs vulnérables<sup>112</sup>.

## ÉTUDE DE CAS LE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES AVEC LES PARTIES CONCERNÉES À PLUSIEURS NIVEAUX PERMET DE FAIRE RÉGRESSER LE SCIAGE ARTISANAL ILLÉGAL AU GHANA

80 % du bois vendu au Ghana est illégal parce que les pouvoirs publics ont interdit en 1998 le sciage artisanal. Cela contrarie l'ambition du Ghana de développer un secteur bois-forêt légal et durable et prive l'État de plus de 13 millions d'euros de recettes par an. Cependant, la pratique du sciage artisanal est largement acceptée dans la société ghanéenne. Bon nombre de communautés marginalisées n'ont pas d'autre choix que de collaborer avec les scieurs à la tronçonneuse pour gagner leur vie. Étant donné cette situation, il convient de revoir cette interdiction et d'adopter des politiques qui réglemementent l'exploitation forestière, mais tiennent également compte des moyens de subsistance des communautés locales.

Afin de s'attaquer efficacement au sciage artisanal illégal, il est important que toutes les parties concernées soient impliquées dans l'élaboration de solutions, des décideurs nationaux aux acteurs locaux. Si certains acteurs concernés ont le sentiment que les nouvelles politiques ne bénéficient qu'à un segment de la filière bois, les pratiques illégales se poursuivront certainement.

Depuis 2009, Tropenbos International, avec le Forestry Research Institute of Ghana (FORIG) et la Forestry Commission (FC), ont animé une série de dialogues multipartites au niveau du paysage, du district et du pays pour trouver des solutions politiques qui donnent des résultats pour les parties concernées dans divers secteurs et à différents échelons de gouvernement. Ces dialogues sur le sciage artisanal ont permis à toutes ces parties de comprendre le point de vue des autres et d'avoir accès à l'information correspondante.

Au fil des années, les données scientifiques et les connaissances des professionnels ont éclairé le débat, en sensibilisant les parties intéressées à l'ampleur et à la complexité de l'exploitation forestière illégale ainsi qu'aux solutions possibles.

Ces dialogues à divers niveaux ont prouvé leur efficacité dans l'élaboration des politiques. Ils ont permis aux participants d'analyser le contexte, les facteurs et les conséquences du sciage artisanal au Ghana, de concevoir d'autres politiques, de tester de nouveaux instruments politiques et de jeter les bases d'un suivi ultérieur et d'une adaptation des cadres politiques. Ces dialogues ont beaucoup aidé à mettre en place deux nouvelles politiques : l'approvisionnement du marché intérieur en bois légal et une politique sur les marchés publics. D'autre part, le sciage artisanal légal pour alimenter le marché intérieur du bois est en cours de test sur le terrain.

L'efficacité de ces dialogues multipartites est le témoin du passage du modèle conventionnel de mesures prescriptives à une approche plus collaborative de l'élaboration des politiques. Ce processus a permis de transférer le pouvoir de l'État et des industriels aux usagers locaux tout en trouvant des solutions politiques qui soient acceptables à tous les niveaux. La participation à l'élaboration des politiques peut donner lieu à un sentiment d'appropriation et conduire sur le terrain à une meilleure application des orientations choisies qui seront davantage respectées.

*Tropenbos International*



# **CATALYSEURS FINANCIERS**

## INTRODUCTION

La mobilisation et l'allocation de financements sont un aspect essentiel de la transition vers un monde où le paysage sera durable. Le financement est nécessaire pour faire face aux coûts considérables de la transformation de l'agriculture et d'autres pratiques de gestion des terres et de l'eau, de la mise en place et du fonctionnement de plateformes multipartites, et pour développer une même vision du paysage. Par exemple, le PNUE a réalisé, dans le cadre de son initiative Économie verte, une estimation des coûts annuels jusqu'en 2050 : le coût total de la transformation de l'agriculture s'élèverait chaque année à 198 milliards d'USD et le coût des investissements pour réduire la déforestation et planter des forêts à 40 milliards d'USD<sup>113</sup>. D'autre part, il faut que l'on puisse attirer et coordonner les investissements sur le paysage en sortant du cadre des projets individuels ; sinon les financements ne pourront pas être attribués avec efficacité pour permettre de réaliser des paysages durables.

Les organismes de financement publics et privés peuvent assumer ces coûts, mais leur apport financier doit être revu à la hausse. Ayant pour objectif d'être l'un des principaux vecteurs du financement de l'action climatique (voir page 152), le Fonds vert pour le climat (Fonds vert) a reçu des propositions d'engagement financier totalisant un peu plus de 10 milliards d'USD, à l'heure où nous écrivons. Mais seulement environ 40 % de ces promesses ont été tenues<sup>114</sup>, et à ce jour, le Fonds n'a encore décaissé aucune somme. En général, les investissements des autres établissements publics de financement qui visent les processus de gestion intégrée du paysage sont limités par le cloisonnement de ces organismes et le fait que leur importance est méconnue.

De même, le secteur privé a été lent à se mobiliser. La mobilisation des financements privés est en effet freinée par le risque d'investissement élevé, le décalage qui existe entre le délai du retour sur investissement exigé par les investisseurs et les périodes concernées par les opportunités d'investissement, et la réticence à risquer des capitaux à hauteur de ces opportunités<sup>115</sup>.

Pour aider à lever ces freins, cette partie expose une suite d'initiatives, de réformes et de politiques (les catalyseurs financiers) qui peuvent servir à accroître les flux financiers, publics et privés, en faveur du paysage durable.

## LES MÉCANISMES DE COORDINATION DES INVESTISSEMENTS POUR LE PAYSAGE

Pour atteindre les divers buts de la gestion intégrée du paysage, deux types d'investissements sont nécessaires. L'un est l'investissement direct qui génère un rendement financier, environnemental et social tangible (aussi appelé « investissement en actifs »). Il peut s'agir notamment de financer des pratiques durables dans les exploitations agricoles, la restauration ou la protection des forêts et les infrastructures vertes à grande échelle. L'autre est l'investissement qui finance le processus, la gouvernance ou les politiques indispensables à la mise en place de la gestion intégrée du paysage (voir page 72) (aussi appelé « investissement dans la mise en place du cadre favorable »).

Pour réaliser les objectifs en matière de paysage, il faut souvent un peu de coordination entre les différents types d'investissements. Par exemple, la réhabilitation de bassins versants menacés peut nécessiter la restauration d'écotones riverains sur la totalité du parcours d'une rivière qui traverse des cultures, des forêts, des villes et des aires protégées, chaque espace étant financé par une entité différente. Une mosaïque d'investissements sans coordination risque de grossir les coûts et de miner les impacts.

Si l'on veut coordonner les investissements, il est en général nécessaire qu'une entité, au moins, ait la capacité d'attirer les investisseurs correspondants et d'animer cette coordination en dépassant le cadre des projets séparés. Les entités assumant cette responsabilité peuvent être des instances gouvernementales, des associations professionnelles, d'agriculteurs, des organisations communautaires ou des regroupements d'acteurs qui mettent sur

le pied des fonds d'investissement ou sans but lucratif. Ces coordinateurs peuvent servir de collecteurs de fonds en rassemblant des financements provenant de sources diverses, ou simplement conseiller ceux qui investissent dans le paysage pour orienter les projets dans une certaine direction. Les coordinateurs des investissements dans le paysage doivent avoir une excellente connaissance du monde de la finance, ce qui est rare aujourd'hui dans la plupart des partenariats multipartites acteurs du paysage.

Mais l'on s'efforce cependant de remédier à cette lacune. Par exemple au Kenya, Imarisha Naivasha est en train d'explorer l'instauration d'un Fonds de développement durable dans l'optique de mettre en œuvre un plan d'action multipartite de développement durable (voir pages 80-81). Grâce à ce fonds, Imarisha pourrait appliquer la stratégie de financement dans le bassin et conseiller les investisseurs sur la meilleure solution pour réaliser la vision souhaitée pour le paysage. Ils pourraient notamment financer des activités clés destinées à attirer de nouveaux investisseurs vers le paysage.

## LA RÉORIENTATION DES SUBVENTIONS

Les subventions sont des soutiens financiers ou des aides en nature offertes par les États aux entreprises, aux agriculteurs ou aux gestionnaires des terres. La politique gouvernementale détermine les secteurs de l'économie qui recevront des subventions en vue de réaliser les objectifs des politiques, p. ex. la croissance de la production agricole.

De nombreuses subventions ont été distribuées pour promouvoir l'exploitation des ressources naturelles, comme celle des combustibles fossiles, l'exploitation minière ou l'extension de l'agriculture dans les zones boisées. Cependant, ceci a rarement favorisé la durabilité. Par exemple au Punjab en Inde, les subventions de l'énergie pour le pompage de l'eau d'irrigation décidées dans les années 1970 afin de renforcer la sécurité alimentaire ont entraîné une baisse du niveau des nappes phréatiques dans environ 90 % de l'État, et une pénurie d'eau pour les fermiers<sup>117</sup>.

Le volume des subventions attribuées aux activités qui encouragent une gestion non durable du paysage, comme l'expansion de la monoculture, dépasse de loin celui des financements multilatéraux destinés à l'agriculture durable, à la gestion et à la conservation des écosystèmes. Par exemple, le total des investissements REDD+ au Brésil et en Indonésie a été respectivement 70 et 164 fois plus faible que les subventions du secteur agricole.

La réorientation des subventions du secteur public en faveur d'une approche plus holistique pourrait faire évoluer la situation. Les subventions pourraient servir d'incitations pour favoriser les activités qui tiennent compte des diverses priorités des pouvoirs publics à la recherche du développement durable, p. ex. les activités lucratives en zone rurale, la conservation des écosystèmes et l'accès aux marchés, sans négliger pour autant les priorités du paysage. Les subventions actuelles pourraient être réformées dans une optique plus holistique : on pourrait relier le crédit rural à taux préférentiel à la performance environnementale des producteurs, comme au Brésil avec le programme Agriculture décarbonée qui connaît cependant des difficultés, ou encourager la polyculture ou l'intensification du pâturage. Cependant, les bénéficiaires actuels de subventions, souvent puissants sur le plan politique, ne manqueraient de mettre des bâtons dans les roues de ces réformes.

## LES MÉCANISMES DES INVESTISSEMENTS PUBLICS-PRIVÉS

Les investissements destinés au paysage proviennent en général de fonds environnementaux ou de fonds d'impact, d'entreprises qui fournissent, transforment ou commercialisent des produits de base (p. ex. celles qui vendent la viande de bœuf financent l'expansion des exploitations agricoles) ou d'établissements du secteur public (p. ex. organismes publics fournissant une assistance technique). Il existe souvent un décalage entre le volume des capitaux qu'un investisseur est prêt à mettre en jeu et l'échelle du financement nécessaire pour un paysage. Parfois, le profil de risque/rendement des investissements ne correspond pas aux critères de l'investisseur ou le projet ne peut générer un retour sur investissement qu'à très long terme.

Une solution pour résoudre ce problème est de dresser la liste des projets afin qu'une entité de centralisation aiguille les investisseurs vers des opportunités susceptibles de leur convenir. Pour aller plus loin, un portefeuille de projets pourrait être constitué de façon à proposer des investissements à grande échelle à des investisseurs institutionnels plus en amont du système financier, comme un fonds de pension qui achète des obligations climat. D'où la nécessité de créer des mécanismes d'investissement public privé, ou plus concrètement, des partenariats public-privé, des lignes de crédit et des conventions de financement qui permettent de partager les risques et de transférer les fonds provenant d'investisseurs obligataires aux institutions de financement du développement, aux banques, aux coopératives locales, et aux producteurs eux-mêmes.

Exemple d'action en ce sens : le projet Unlocking Forest Finance du GCP (voir page 146), dans le cadre duquel l'argent public servira à un éventail d'activités allant de la formation des producteurs à l'assurance du risque de crédit, ce qui encouragera le secteur privé à financer davantage la transformation de la chaîne d'approvisionnement. L'ampleur du financement disponible sur le marché des capitaux privés laisse penser que cette méthode pourrait avoir un impact fort – des investisseurs gérant un portefeuille d'actifs représentant 2,62 mille milliards d'USD ont récemment apporté leur soutien à des obligations vertes, alors que le marché obligataire dans son ensemble représente 50 fois ce chiffre, soit 100 mille milliards d'USD<sup>118</sup>.

Cependant, cette approche n'est pas sans soulever certains problèmes. Il est nécessaire que le secteur public engage des fonds ; le suivi et l'évaluation de plusieurs financements sont plus complexes ; et il y a le risque d'investissements mal équilibrés dans un petit nombre de grands projets où l'additionnalité du financement est marginale.

## ÉTUDE DE CAS OBLIGATIONS PAYSAGE

Les obligations sont un type de produit financier qui permet à leur « émetteur » de percevoir une somme, appelée « principal », tout en s'engageant à rembourser l'investisseur, avec versement d'intérêts, à une date ultérieure. Les obligations paysage sont une solution nouvelle et innovante pour encourager sur les marchés financiers des investissements privés à grande échelle vers le paysage durable. Elles peuvent permettre de combler le vide qui existe entre le financement disponible pour des projets précis et celui qui est nécessaire à un investissement coordonné au niveau du paysage.

Sur les marchés financiers internationaux, les investisseurs (par ex. les fonds souverains ou les compagnies d'assurance) commencent déjà à transformer certains de leurs actifs en obligations vertes. Les émissions d'obligations vertes ont triplé entre 2013 et 2014 pour atteindre 37 milliards d'USD, et l'on s'attend à un volume de 70 à 80 milliards d'USD en nouvelles émissions en 2015. Toutefois, plus de 85 % du produit de ces obligations est investi dans l'énergie, la construction, l'industrie, l'eau et le transport. Seulement 3,9 % de leur produit est investi dans l'agriculture et les forêts, et 4,3 % dans l'adaptation aux changements climatiques, domaines susceptibles de se superposer au paysage durable<sup>119</sup>. Le paysage durable a l'opportunité de capter une part plus grande de ce marché obligataire en croissance. La première étape pour y parvenir est de piloter la mise en place d'obligations paysage durable.

Le projet Unlocking Forest Finance (UFF) dirigé par le GCP répond à cette problématique. Déployé à l'échelle de régions sous-nationales (Acre et Mato Grosso au Brésil et San Martín au Pérou), le projet permet d'aider ces régions à

trouver un portefeuille d'activités qui empêchent la conversion des forêts tropicales et facilitent la transition vers des modes durables de développement, tout en générant un retour sur investissement financier, environnemental et social. Le portefeuille d'activités comprend, de manière complète, des chaînes d'approvisionnement (p. ex. l'intensification des élevages bovins), la conservation (p. ex. l'application du code forestier) et les moyens de subsistance (p. ex. l'accès au marché pour les petits exploitants du monde rural). Le montant total des investissements s'élève à des centaines de millions de dollars. Le projet permet ensuite de relier les diverses actions à un mécanisme de coordination des investissements grâce auquel des obligations seront émises en recourant parallèlement aux investissements publics et à des outils d'atténuation des risques.

Par exemple, ces obligations pourraient être émises par une institution de financement du développement qui prête ensuite directement aux intermédiaires investissant dans des projets agroforestiers, en association avec un financement climat ou de la part des bailleurs de fonds destiné à l'assistance et à la formation techniques. Le retour sur investissement du portefeuille d'activités diverses peut permettre de rembourser l'émission des obligations. Pour que l'opération réussisse, il est indispensable de constituer un consortium de partenaires potentiels pour la mise en œuvre, tels que des institutions de financement du développement, des banques locales, des autorités régionales, des syndicats de producteurs et des associations locales. Le but visé au final est que le consortium de partenaires, dirigé par les autorités régionales, puisse accéder à un volume bien supérieur de capitaux destinés au développement durable.

## ÉTUDE DE CAS LES PLATES-FORMES D'INVESTISSEMENT DANS LE PAYSAGE

Plusieurs plates-formes d'investissement privé cherchent à financer la transition vers le paysage durable, en regroupant les opportunités d'investissement. Dans cette partie, nous étudions quelques-unes de ces plates-formes en comparant leur modèle économique et en pesant le pour et le contre.

**The Landscape Fund** (TLF), initiative commune du Munden Project et du Centre de recherche forestière internationale, vise à transformer les paysages en proposant à de petits emprunteurs un portefeuille diversifié de prêts à faible intérêt et à long terme pour financer l'agriculture et la foresterie durables<sup>120</sup>. Ces prêts peuvent être regroupés à l'aide d'une plate-forme logicielle et offerts à la communauté internationale des investisseurs. TLF utilise un modèle statistique pour identifier les zones géographiques ayant de faibles coûts de transaction et une forte probabilité d'impact, et travaille avec les intermédiaires financiers en place au niveau local pour améliorer les prêts existants ou en créer de nouveaux.

Contrairement au TLF, **l'Althelia Climate Fund** cible le changement au niveau du projet, en proposant des prêts pour des projets agricoles soigneusement sélectionnés en raison de leur potentiel à générer plusieurs sources de revenus, comme les produits de base certifiés et les crédits carbone<sup>121</sup>. Il s'appuie sur des partenariats publics-privés pour tirer parti des co-investissements des instances publiques et dispose de la garantie de crédit inédite que lui accorde l'USAID Development Credit Authority (Autorité de crédit pour le développement de l'USAID) afin de réduire le risque pour les investisseurs privés.

Althelia et TLF présentent diverses caractéristiques semblables et traitent les problèmes analogues de la même manière, ce qui peut être transférable vers d'autres plates-formes d'investissement souhaitant financer le paysage durable. Par exemple, Althelia comme TLF regroupent de multiples investissements concernant des projets pour la communauté internationale des investisseurs, en vue d'accélérer le changement transformationnel. Ils exploitent aussi les financements publics pour réduire les risques et attirer ainsi davantage les investisseurs privés, et ont recours à l'emprunt plutôt qu'aux capitaux propres pour accéder à une vaste palette d'opportunités d'investissement dans le paysage.

Il existe plusieurs fonds publics qui investissent dans le paysage durable. Par exemple, l'initiative pour les paysages forestiers durables du Fonds BioCarbone (ISFL) est un projet de 380 millions d'USD, géré par la Banque mondiale et financé par l'Allemagne, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis<sup>122</sup>. Au niveau des zones administratives, l'ISFL finance la conception et la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire adaptées aux changements climatiques dans des régions fortement menacées par l'expansion agricole dans les forêts, en travaillant en étroite collaboration avec les responsables des programmes REDD+ pour concilier l'amélioration des conditions de vie, la protection des forêts et la hausse de la productivité agricole. L'ISFL récompense aussi les bonnes pratiques en accordant des fonds en fonction des réductions d'émissions. réductions.

## LA SÉLECTION DES PROJETS AVANT D'ACCORDER UN PRÊT OU D'INVESTIR

Les institutions financières affectent la majorité de leurs investissements à des activités non durables. Ceci est dû au fait que, en amont du système financier (p. ex. les fonds de pension), les gestionnaires des investissements sont tenus d'optimiser le rendement pour leur clientèle sans se soucier de l'environnement (sauf demande de la part des clients), et les banques commerciales investissent dans des projets ayant le meilleur rendement/risque, habituellement dans des secteurs tels que l'exploitation minière ou celle des combustibles fossiles. Plus en aval du système financier, les établissements financiers locaux et les entreprises ont toujours financé des projets qui favorisaient la croissance économique pour les premiers ou qui généraient plus de bénéfices pour les secondes, en général au détriment de la nature. Les lignes de crédit, en particulier celles proposées par les institutions de financement du développement ou les États, se font souvent concurrence et n'ont pas les mêmes priorités (p. ex. croissance des revenus ou adaptation aux changements climatiques), sont assorties de conditions qui conviennent peu aux petits exploitants, ou qu'ils ne connaissent ou ne comprennent pas.

Dans le cadre des prêts ou des investissements, les critères de sélection du développement durable peuvent servir à rediriger des capitaux prévus pour des projets non durables afin de les destiner à ceux qui favorisent la vitalité des paysages. Ces critères de sélection rendent nécessaires l'harmonisation des priorités contradictoires des crédits et des investissements déjà disponibles, p. ex. la croissance des revenus des ruraux contre l'expansion agricole. Des procédures de sélection similaires sont déjà en place par mesure de vigilance. C'est le cas d'une banque commerciale qui s'assure que le bénéficiaire d'un financement respecte les lois environnementales. Ce critère de respect des lois environnementales a été appliqué au crédit rural au Brésil, ce qui s'est traduit par une réduction estimée de 15 % de la déforestation en Amazonie entre 2008 et 2011<sup>123</sup>.

En fait, les institutions financières internationales intègrent de plus en plus des critères de sélection à leur procédure de prêt. Cela signifie que les porteurs de projets cherchant un financement sont davantage susceptibles de l'obtenir, ou de disposer de meilleures conditions financières, s'ils remplissent les critères de performance sociale et environnementale<sup>xv</sup>.

## LA RÉORIENTATION DU FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE ET DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

La majeure partie du financement de l'action climatique va aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux transports plutôt qu'à l'aménagement durable du territoire qui est principalement financé dans le cadre de la REDD+. Cependant, étant surtout prévu pour éviter la déforestation, le dispositif REDD+ n'est pas toujours pertinent pour développer les activités sobres en carbone à l'échelle du paysage.

Le financement de l'action climatique, et en particulier la REDD+, pourrait servir de manière plus holistique en tenant compte des diverses fonctions du paysage, ou bien être affecté à des programmes locaux à l'échelle du paysage plutôt qu'à l'État. Cela optimiserait son impact puisque sa vocation est de lutter contre les divers moteurs de la déforestation et de la destruction des écosystèmes au sein d'un paysage. Le Fonds vert pour le climat, par exemple, pourrait apporter un financement de l'action climatique à des initiatives locales liées au paysage, en concentrant les investissements sur la gestion durable du paysage et sur des plateformes multipartites.

De même, les financements publics internationaux destinés au développement agricole pourraient être mobilisés pour financer des activités qui ont fait clairement l'objet d'un arbitrage réfléchi et encouragent les synergies entre le développement agricole, les activités lucratives et la conservation des écosystèmes<sup>xvi</sup>.

L'action sur le paysage pourrait être plus importante si l'on associait l'aide publique au développement au financement de l'action climatique (p. ex. avec des co-investissements de la part d'investisseurs privés internationaux par l'entremise des fonds paysage ou des obligations paysage. Cette approche globale des financements apportés par les bailleurs de fonds sera capitale pour réaliser les ODD. Le rapport New Climate Economy 2015 insiste sur l'importance d'une approche holistique capable de répondre à la

demande croissante de denrées alimentaires et de bois et produits dérivés du bois, tout en renforçant la résilience aux changements climatiques, en gérant mieux les ressources naturelles, en empêchant la déforestation et en restaurant les écosystèmes<sup>124</sup>.

Ceci étant dit, la route du changement n'est pas sans obstacle. Par exemple, les décisions internationales sur le financement de l'action climatique sont très politisées. Il n'est pas aisé de considérer que le paysage durable est plus prioritaire que d'autres causes dont l'urgence est criante ou de l'intégrer à la REDD+.

xv Exemple : Les principes de l'Équateur adoptés volontairement par les banques internationales qui s'engagent à ne pas investir dans des entreprises impliquées dans la déforestation des tropiques. Depuis 2012, 77 institutions financières dans 32 pays ont adopté les Principes de l'Équateur, ce qui représente, sur l'ensemble de celles-ci, plus de 70 % de prêts internationaux sur les marchés émergents.

xvi Par exemple, grâce à son programme de promotion de la durabilité et de la résilience pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, le Fonds pour l'environnement mondial finance l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de l'appauvrissement de la biodiversité et des émissions de gaz à effet de serre.



## ÉTUDE DE CAS LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Le Fonds vert pour le climat a été mis en place en 2010 par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour réorganiser le financement de l'action climatique destiné aux pays en développement. Il distribuera une partie des 100 milliards d'USD annuels de financement de l'action climatique qui ont été promis par les pays développés d'ici 2020<sup>125</sup>. En août 2015, les pays développés avaient apporté à ce Fonds vert près de 6 milliards d'USD et s'étaient engagés à verser 4 milliards de plus<sup>126</sup>. Le Fonds peut commencer à décaisser des fonds d'ici la fin 2015 via deux types de financement : atténuation et adaptation. Il espère aussi attirer les financements privés grâce à une division Secteur privé. Cela lui permettra d'accroître de beaucoup le financement de l'action climatique en exploitant les capitaux estimés à 225 000 milliards d'USD, disponibles sur les marchés financiers internationaux<sup>127</sup>.

Afin d'accélérer le décaissement des fonds, le Fonds a délégué ses pouvoirs d'approbation de certains projets à des « entités agréées ». Un grand éventail d'organismes peuvent se faire agréer dès lors qu'ils respectent les conditions exigées en matière fiduciaire, environnementale, sociale et d'égalité des sexes.

En juillet 2015, le conseil du Fonds avait agréé 20 organismes, dont des banques multilatérales de développement et des organismes régionaux comme nationaux, tels que le Centre de Suivi Écologique au Sénégal et le Fonds national pour les aires protégées et les parcs nationaux au Pérou<sup>128</sup>.

Le Fonds pourrait donner le ton quant au mode de financement de l'action climatique dans les prochaines années. En novembre 2015, le conseil du Fonds doit approuver son premier portefeuille de projets. Étant donné que le paysage durable et multifonctionnel est important à la fois pour l'atténuation et pour l'adaptation, on espère que ces projets-ci et ceux à venir s'inscriront dans une logique de développement durable à l'échelle du paysage.

Par ailleurs, le Fonds doit continuer à encourager les demandes d'agrément de la part d'organismes capables d'œuvrer à l'échelle du paysage (p. ex. organismes nationaux). La division Secteur privé doit être suffisamment souple pour permettre aux investisseurs privés de co-investir avec le Fonds, grâce à des montages financiers innovants comme les obligations paysage (voir page 146), et d'investir dans des petites et moyennes entreprises (PME).

## LA RÉFORME DE LA POLITIQUE FISCALE POUR ENCOURAGER LES STRATÉGIES AU NIVEAU DU PAYSAGE

Les impôts perçus par les ministères des Finances permettent de financer les priorités des États, comme les infrastructures, la défense ou l'enseignement. Les priorités et les décisions budgétaires d'un État ne vont pas toujours dans le même sens que les objectifs de la gestion du paysage (p. ex. conservation ou exploitation minière).

Cependant, la fiscalité et les dotations budgétaires peuvent servir ensemble les objectifs visés pour le paysage. Un financement peut être apporté à des actions précises, comme les plates-formes d'acteurs locaux évoquées au chapitre précédent. Par exemple, l'État pourrait accorder aux autorités locales le pouvoir de changer les politiques fiscales, ou au moins, faciliter les transferts de fiscalité afin qu'elles puissent investir dans la vitalité des paysages multifonctionnels. Il est particulièrement important de réserver le produit de l'impôt sur l'extraction des ressources naturelles pour l'affecter au financement d'activités précises dans certains paysages. Par exemple, en Colombie, la redevance sur l'extraction des ressources (p. ex. les mines) est allouée aux autorités régionales et locales pour investir dans des projets de développement durable au niveau du paysage<sup>129</sup>. Au Brésil, l'État du Paraná transfère aux autorités locales le produit de l'impôt fédéral si elles répondent à des critères environnementaux<sup>130</sup>.

La réforme fiscale peut aussi se faire plus localement. Par exemple, le produit de l'impôt levé sur les sociétés qui bénéficient d'eau potable pourrait être réservé au financement de pratiques agricoles écologiques dans le bassin versant ou d'ateliers de parties prenantes sur les décisions et conflits d'utilisation du sol au niveau local. Ce type de mécanisme existe au Costa Rica, où un organisme environnemental (FONAFIFO) sert d'intermédiaire entre les gros usagers de l'eau, comme les entreprises de l'eau, et ceux qui participent à la protection du bassin versant en amont, comme les planteurs de caféiers sur les collines<sup>131</sup>.

La décentralisation de la définition des politiques fiscales peut être délicate sur le plan politique, car une plus grande autonomie des autorités locales en la matière réduit les économies d'échelle de l'État. La redistribution des recettes fiscales au niveau local peut conduire à la corruption si l'on ne gère pas de près les flux financiers. On observe souvent une certaine résistance face au principe de l'affectation des ressources fiscales pour financer des programmes précis, puisque l'État a moins de latitude pour décider des répartitions budgétaires en fonction de l'évolution des besoins et des priorités.

## L'ACTIVISME DES ACTIONNAIRES

L'activisme et la pression des actionnaires peuvent faire changer la politique des producteurs, entreprises de transformation ou de commercialisation du secteur agricole ou des exploitants de ressources naturelles. Par exemple, les actionnaires peuvent insister auprès des acheteurs de produits de base afin qu'ils se fournissent de préférence chez des producteurs certifiés ou auprès d'exploitants de ressources naturelles pour qu'ils évaluent les nouveaux projets en fonction de leur exposition au risque (carbone, eau, etc.).

Pour faire pression sur une société pour qu'elle change de politique, les actionnaires peuvent poser des questions lors de l'assemblée générale, présenter des résolutions et informer sur son comportement dans les médias. Par exemple, en 2015, les actionnaires de Bunge ont présenté une résolution demandant à cette multinationale agro-industrielle d'évaluer son exposition à la déforestation et de s'engager à respecter totalement les normes de lutte contre le déboisement<sup>132</sup>. Si la résolution n'a pas eu l'effet escompté, elle a incité Bunge à étudier la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement<sup>133</sup>. De même, une résolution a été présentée à Shell par ses actionnaires qui lui demandaient d'évaluer son exposition au risque carbone et de mettre en place des procédures de gestion du risque<sup>134</sup>, résolution qui a bien été prise en compte.

Les investisseurs institutionnels s'intéressent de plus en plus à l'actionnariat actif et à la bonne gouvernance, surtout à la lumière des recherches récentes qui ont montré une corrélation entre les bénéfices des entreprises et leur action de lutte contre les changements climatiques<sup>135</sup>. Par exemple, jusqu'à 2014 inclus, le fonds de pension norvégien, qui est le plus important fonds souverain du monde, a cédé les parts qu'il détenait dans 114 entreprises pour des raisons environnementales<sup>136</sup>, dont bon nombre dans les secteurs de l'huile de palme et du papier<sup>137</sup>, et a continué tout au long de 2015 à rechercher les grandes sociétés qui détruisent la forêt pour arrêter de les soutenir<sup>138</sup>.

Cependant, si le coût pour les entreprises ne peut pas être reporté en aval de la chaîne d'approvisionnement, leur rentabilité peut en souffrir, comme la valeur de leurs actions. Bien que l'exposition au risque de déforestation puisse être mesurée<sup>139</sup>, il n'existe pas de mesure pour le risque pesant sur le paysage. Enfin, la pression exercée sur les producteurs est susceptible d'avoir un impact s'ils observent une croissance de la demande de produits plus écologiques de la part de leurs clients, mais on ne sait si cette demande va encore se développer.



# CATALYSEURS DE MARCHÉ

## INTRODUCTION

Dans un paysage durable, il est tout à fait possible d'exploiter un éventail varié de produits et de services ayant une valeur économique. Toutefois, il est rare que cette valeur soit suffisamment reconnue par les marchés, ce qui augmente la probabilité de décisions d'exploitation du sol aux conséquences néfastes. Cette partie dégagera les opportunités qui permettent de transformer les marchés correspondants et en fin de compte de justifier par des arguments de rentabilité le passage à un paysage plus durable.

Pour y parvenir, il faut que les acteurs des marchés concernés soient mieux informés sur la valeur et l'origine des produits et des services provenant de paysages durables. Ces informations peuvent leur être fournies volontairement ou par d'autres moyens : la réglementation ou des programmes de certification bien développés pour des produits particuliers (par ex. le Forest Stewardship Council) tout comme des programmes plus récents (voir page 162).

Par ailleurs, l'augmentation nécessaire de la demande en produits et services provenant des paysages durables pourra s'appuyer sur les engagements de plus en plus fréquents des entreprises en faveur de la durabilité (voir page 159) et le développement des débouchés pour une gamme plus variée de produits tirés de ces paysages (voir page 166).

Certains catalyseurs peuvent avoir des effets considérables, car ils créent ou renforcent les marchés pour les produits et les services ne pouvant être véritablement générés qu'à l'échelle du paysage. C'est le cas de la REDD+ appliquée aux territoires nationaux ou sous-nationaux (voir page 164) et des incitations économiques à la protection des grands bassins versants. D'autres catalyseurs, tels l'écotourisme (voir page 167), qui n'agissent pas seulement au niveau du paysage, peuvent néanmoins donner de bons résultats en matière de durabilité du paysage si l'on s'y prend bien. En tout état de cause, la gestion intégrée du paysage est sans doute une approche nécessaire pour bien exploiter toutes ces opportunités pour l'avenir.

Si tous les catalyseurs possibles ne sont pas présentés ici, cet ouvrage dégage certaines opportunités intéressantes pour se servir du levier puissant des marchés dans le développement de paysages durables.

## L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

De plus en plus d'entreprises de par le monde se voient obligées de connaître et de maîtriser les impacts environnementaux et sociaux inhérents à leurs opérations, leurs chaînes logistiques et leurs investissements. Ce changement de comportement est lié au fait qu'elles se rendent compte des risques pouvant découler de ces impacts<sup>140</sup>, atteinte à leur réputation, à leurs activités ou bien risque juridique, et des avantages qu'elles pourraient retirer en devenant des précurseurs sur les marchés en pleine évolution.

Un nombre croissant d'entreprises adoptent par conséquent des engagements ambitieux assortis de politiques de durabilité. Par exemple, Unilever s'est engagé à diviser son empreinte écologique par deux d'ici 2020<sup>141</sup>. Les engagements peuvent aussi être le fait de regroupements d'entreprises. Par exemple, le forum des biens de consommation (Consumer Goods Forum) est une coalition regroupant la grande distribution, des fabricants, des entreprises de transformation et des négociants des secteurs agro-alimentaire, énergétique et des fibres, qui représentent plus de 3 mille milliards d'USD de chiffre d'affaires<sup>142</sup>. Ses membres s'emploient à éliminer progressivement tout déboisement de leurs chaînes logistiques afin de parvenir à une déforestation nette nulle en 2020<sup>143</sup>.

Ces engagements sont importants pour catalyser le passage à des paysages durables. Premièrement, en signifiant clairement au marché mondial que les jours de la production et de l'approvisionnement non durables sont comptés, ce qui incite les acteurs en amont des filières à faire évoluer leurs pratiques. Deuxièmement, via les engagements des grands producteurs eux-mêmes, qui devront ensuite impulser la mise en œuvre de pratiques de production plus durables. Reste à voir si ces engagements peuvent conduire à offrir des incitations plus intéressantes aux petits producteurs, qui tout en représentant une part non négligeable de la production actuelle dans des paysages clés, ne se sentent pas concernés par la priorité du déboisement nul.

En dépit des progrès récents ayant abouti aux promesses de zéro déboisement, peu d'entre elles concernent l'intégralité des filières d'approvisionnement en produits de base présentant un risque pour la forêt dans lesquelles les entreprises sont impliquées<sup>144</sup>.

De plus, la mise en œuvre de ces engagements sur le terrain se heurte à de nombreux obstacles. La complexité des filières d'approvisionnement peut occulter les liens entre les acheteurs potentiels ayant des politiques de zéro déforestation et les paysages productifs dans lesquels ils se fournissent.

## ÉTUDE DE CAS SABMILLER ET LE PARTENARIAT WATER FUTURES

L'entreprise SABMiller, l'un des plus gros producteurs de bière au monde, est en train d'adopter une approche de production collaborative impliquant les autres acteurs du paysage. Elle est motivée par le fait que sa croissance future dépend en grande partie du développement de sa production dans les marchés émergents où les ressources sont limitées et doivent répondre à de nombreux besoins concurrents. En particulier, elle doit s'approvisionner en eau pour les cultures et pour la fabrication des boissons. Toutefois, cette eau est une ressource locale qui va se raréfier dans de nombreux paysages si l'entreprise ne maîtrise pas sa consommation, ce qui risque de mettre à mal ses activités (par ex. augmentation de ses charges d'exploitation en raison de la contraction des ressources hydriques et diminution des rendements de culture) et sa réputation du fait des tensions qui accompagneraient l'insécurité de l'approvisionnement en eau des communautés locales.

Pour faire face à ces risques, SABMiller a pris un certain nombre d'engagements au plus haut niveau de l'entreprise, y compris pour réduire sa consommation d'eau par hectolitre de bière de 25 % d'ici 2015, par rapport à son niveau de 2008, dans le cadre de son programme global « Dix priorités : Un avenir ».

Pour tenir ses engagements, SABMiller, en coopération avec le WWF et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, a créé le partenariat Water Futures qui encourage les entreprises à entreprendre une action en commun avec la société civile locale, les représentants des pouvoirs publics, les entreprises locales et

d'autres parties concernées afin de maîtriser les risques liés à l'eau qui pèsent sur l'ensemble des acteurs.

En Afrique du Sud, le partenariat Water Futures a focalisé ses activités au niveau des exploitations de houblon dans le Cap occidental, paysage où, selon l'entreprise, la production de South African Breweries est particulièrement mise en péril. En étudiant son empreinte de l'eau<sup>xvii</sup>, le partenariat a pu mettre en évidence les risques liés à cette ressource auxquels sont globalement confrontés différents acteurs, dont les entreprises, les habitants et les pouvoirs publics associés à ce paysage, et mettre au point des plans d'action conjoints pour atténuer ces risques, par ex. par l'enlèvement d'espèces invasives d'arbres très consommateurs d'eau au niveau du bassin versant<sup>145</sup>.

<sup>xvii</sup> L'empreinte de l'eau désigne la quantité d'eau douce utilisée pour produire ou fournir les biens et les services utilisés par une personne ou un groupe de personnes.

## LA CERTIFICATION ET LA LABELLISATION « PAYSAGE DURABLE »

Les programmes d'écocertification et d'écolabellisation permettent aux producteurs de démontrer et de promouvoir la durabilité de leurs systèmes de production. Les programmes de certification vérifient que des référentiels de production (par ex. standards de durabilité volontaires) ont bien été respectés, et les labels attestent des qualités environnementales ou sociales d'un produit donné aux consommateurs en bout de chaîne. Ils sont principalement portés par des organisations non gouvernementales qui souhaitent encourager les consommateurs à utiliser leur pouvoir d'achat avec discernement pour choisir des produits dérivant de pratiques durables et socialement équitables.

Il n'existe actuellement aucun standard ni aucun programme de certification évaluant l'évolution de la durabilité à l'échelle du paysage. Dans la plupart des programmes de certification, des organismes indépendants vérifient la conformité d'un producteur par rapport à un référentiel, et la certification ne se rapporte qu'à une exploitation précise. Même si des milliers d'exploitations sont certifiées, elles sont en général dispersées dans tout le paysage ou sur le territoire d'un pays, où se trouvent aussi des exploitations non certifiées. Certains programmes comportent néanmoins des critères qui peuvent convenir aussi pour l'évaluation indirecte des paysages durables (par ex. participation de la communauté).

Afin de promouvoir la durabilité à l'échelle du paysage, de nouvelles approches paysagères de la certification et de la labellisation environnementales voient le jour actuellement. Dans la vallée de Luangwa en Zambie, l'entreprise Community Markets for Conservation (COMACO) propose des activités de vulgarisation agricole et offre un accès à des marchés à forte valeur ajoutée pour les communautés vulnérables à proximité des parcs nationaux, à condition qu'elles s'engagent à adopter des pratiques agricoles durables et à mettre un terme au braconnage<sup>146</sup>. Les bénéficiaires sont choisis conformément à un plan conjoint de gestion du paysage. Plusieurs produits dont le miel, le riz, le beurre de cacahuète, le soja et l'arachide sont vendus sous le label « It's Wild ! ». Ceci indique qu'ils ont été produits par de petits agriculteurs zambiens ayant adopté des techniques agricoles durables tout en préservant et en restaurant les écosystèmes et la faune et la flore<sup>147</sup>.

L'extension des standards, de la certification et des labels environnementaux à l'échelle du paysage se heurte principalement à la complexité du suivi, domaine dans lequel plusieurs organismes de certification font néanmoins des progrès (voir pages 134 et 135).

## ÉTUDE DE CAS LE STANDARD DE PRODUCTION DURABLE À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE MIS AU POINT PAR LE VERIFIED CARBON STANDARD

Le Verified Carbon Standard (VCS) est en train de mettre au point un nouveau référentiel, le standard de production durable à l'échelle du paysage (Landscape Sustainable Production Standard, LSPS), afin de faciliter l'évaluation, en divers points du globe, des résultats sociaux, environnementaux et économiques de l'action visant la production durable à l'échelle du paysage.

Grâce à son expérience de la conception et du pilotage du standard de la REDD+ juridictionnelle et combinée, le VCS a constaté que ces référentiels sont des outils intéressants pour étendre l'action au niveau d'un projet ou d'une ferme sur une échelle plus grande, tout en encourageant le déploiement de politiques et de mesures complémentaires pour guider l'aménagement durable de vastes territoires. Ces standards ont aussi permis de relier les résultats vérifiés à différentes sources de financement. Le LSPS vise de la même façon à soutenir la conception et la mise en œuvre efficaces d'initiatives de production durable à différentes échelles tout en mobilisant les financements publics et privés et d'autres incitations en faveur de régions dynamiques et durables.

Le LSPS prévoit la rationalisation de la mesure, du suivi et de la notification des valeurs de paramètres paysagers essentiels relatifs au déboisement, aux émissions de GES, à l'eau, aux moyens d'existence et à la productivité, entre autres éléments, et permet en même temps de définir les interactions entre ces dimensions de la durabilité, dont les synergies et les corrélations négatives sont suffisamment importantes pour être prises en compte. À la différence des modèles de certification classiques axés sur le consommateur final, le LSPS sera un instrument

de suivi et de notification des progrès graduels accomplis au cours du temps, de détection des risques et des opportunités pour la durabilité, et de communication de données précieuses aux décideurs et aux acteurs des filières d'approvisionnement, y compris les investisseurs et les acheteurs de produits de base.

Le LSPS permettra aussi aux acteurs variés du paysage, dont les pouvoirs publics, les producteurs et la société civile de s'entendre sur de grands objectifs communs et de coopérer pour atteindre et démontrer la valorisation optimale de l'ensemble du paysage. Par exemple, les entreprises de biens de consommation et les autres acheteurs de produits de base pourraient utiliser le LSPS pour repérer les régions d'approvisionnement écologique qui leur permettraient de tenir leurs engagements de déforestation nulle, de minimiser le risque d'atteinte à leur réputation, de réaliser leurs objectifs internes de durabilité et de communiquer leurs résultats dans ce domaine. Les émetteurs d'obligations vertes et les investisseurs d'impact pourraient aussi s'appuyer sur le LSPS pour trouver des opportunités et des régions attractives pour l'investissement, éliminer les paysages à risque macro-économique, et apporter des preuves crédibles de la performance écologique des investissements. Le LSPS pourrait également aider les donateurs et les banques de développement à choisir les régions et les initiatives susceptibles de bénéficier de financements en fonction des progrès et de la possibilité de générer des avantages à grande échelle.

Le VCS et ses partenaires dont la Rainforest Alliance et Solidaridad élaborent et testent le LSPS dans des paysages clés en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

## ÉTUDE DE CAS POUR RELIER CERTIFICATION DE L'AGRICULTURE DURABLE ET RÉSULTATS DE L'ACTION À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE : L'OUTIL D'ÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS

S'employant à développer une agriculture plus performante, moins polluante et moins néfaste pour la faune et la flore et les écosystèmes, la Rainforest Alliance dispense des formations agricoles aux pratiques d'excellence en s'appuyant sur le référentiel du Sustainability Agriculture Network (SAN) et certifie ensuite les exploitations qui ont adopté ces pratiques. Si ces activités ciblent essentiellement la ferme, de nombreux agriculteurs et acheteurs de produits agricoles certifiés ont aussi envie d'avoir des preuves et de comprendre le lien entre ces pratiques différentes et les objectifs globaux pour le paysage, comme la protection des bassins versants et la conservation de la faune et de la flore.

Dans ce but, la Rainforest Alliance a créé l'évaluation des écosystèmes naturels (Natural Ecosystem Assessment, NEA), jeu d'outils servant à analyser l'état des écosystèmes naturels et semi-naturels dans les exploitations engagées dans une démarche Rainforest Alliance, et dans leurs environs.

L'évaluation NEA s'appuie sur le suivi de variables relatives à la végétation se trouvant sur l'exploitation, comme la diversité et la structure des formations arborées, l'utilisation du sol dans les fermes certifiées et à proximité tout en mesurant aussi des critères plus généraux comme le défrichement illicite de la forêt, la conservation et la connectivité. Ce suivi est effectué à l'échelle du paysage, de l'exploitation et de la parcelle, le plus souvent avant et après la formation et la certification. Les résultats de l'évaluation NEA peuvent apporter des éléments de réponse

à certaines questions comme l'évolution de la couverture du sol, les liens entre certaines pratiques et les habitats d'espèces sauvages, et mettre en lumière les différences entre les exploitations certifiées et non certifiées (par ex. empiètement agricole sur les aires protégées). L'évaluation peut aussi être adaptée facilement aux objectifs d'une initiative particulière<sup>148</sup>.

À Célèbes-Sud en Indonésie, la Rainforest Alliance fait la promotion d'agroforêts de cacaoyers respectueuses de la biodiversité dans les exploitations qui jouxtent les habitats d'espèces d'oiseaux particulièrement menacées. Cette démarche a consisté tout d'abord à représenter graphiquement les écosystèmes paysagers à l'aide de l'outil NEA. Il s'agissait de mieux comprendre les conditions biophysiques du paysage et de définir les investissements prioritaires. Des supports de formation consacrés aux standards SAN, adaptés au contexte local ont ensuite été développés, ainsi que des outils spécifiques pour l'analyse de la biodiversité par les communautés. Enfin, la Rainforest Alliance a organisé des réunions avec les principaux acheteurs de cacao pour les encourager à s'approvisionner auprès d'exploitations certifiées, concourant ainsi à favoriser l'adoption des standards SAN par un plus grand nombre d'exploitations dans le paysage. La mise en œuvre de l'outil NEA, associée à cette incitation des agriculteurs à se conformer aux standards SAN, catalysent le développement de la gestion intégrée du paysage dans cette région<sup>149</sup>.

## PAIEMENTS POUR SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les paiements pour services écosystémiques sont un outil grâce auquel les acteurs impliqués dans la préservation de la capacité d'un écosystème à rendre des services, reçoivent en échange une contrepartie financière. Les payeurs peuvent être les bénéficiaires, comme les usagers de ces services ou les pollueurs qui compensent leurs impacts environnementaux en un autre lieu dans le cadre du Mécanisme de développement propre par exemple. Dans le système économique actuel, l'intendance des écosystèmes n'est pas récompensée, ce qui conduit à leur surexploitation ou à leur conversion au profit d'utilisations du sol plus rentables. Ceci se produit en dépit des faits qui montrent que l'érosion des services écosystémiques peut avoir un coût économique non négligeable<sup>150</sup>. Les PSE visent à s'attaquer à cette défaillance des marchés en créant des incitations économiques à conserver ces écosystèmes.

Les dispositifs de PSE se sont multipliés depuis quelques dizaines d'années, ayant essentiellement pour objet des services liés au carbone, à la biodiversité ou à l'eau. Leurs caractéristiques sont très variées (du projet au programme d'envergure nationale, de subventions directes pour la préservation d'un écosystème, à des marchés formels de services écosystémiques comme le marché volontaire du carbone) et leurs priorités aussi (certains comprennent des objectifs sociaux).

Pour que les dispositifs de PSE concourent à l'évolution de l'ensemble du paysage vers plus de durabilité, il est indispensable que les incitations soient conçues non seulement pour changer les pratiques de certains propriétaires de ressources naturelles comme les agriculteurs, mais aussi pour intensifier l'action coordonnée à l'échelle d'un paysage. Pour cela, il faut que les dispositifs de PSE ciblent certaines catégories de propriétaires de ressources situées dans des secteurs critiques du paysage ou comportant des bassins versants essentiels. C'est d'ailleurs la raison de l'élargissement du champ des mécanismes REDD+ dans lesquels les efforts sont de plus en plus axés sur les territoires et non plus sur les projets. En effet, le problème des fuites, c'est-à-dire le déplacement du déboisement à l'extérieur du projet peut être davantage maîtrisé lorsque l'action est territoriale.

Les défis fondamentaux que doivent relever les dispositifs de PSE à l'échelle du paysage sont la charge représentée par les coûts de transaction pour les acteurs locaux et l'insécurité foncière susceptible d'exclure les parties prenantes dont les droits fonciers ne sont pas garantis.

## ÉTUDE DE CAS DISPOSITIFS DE PAIEMENTS POUR SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES CONCOURANT AUX OBJECTIFS À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE

### Carbone : projet de REDD+ dans la forêt protégée de l'Alto Mayo au Pérou

Le projet REDD+ de l'Initiative de conservation de l'Alto Mayo réalisé à San Martín au Pérou est un exemple de dispositif de paiements pour services écosystémiques validé et vérifié par le Verified Carbon Standard. En décembre 2012, ce projet a émis ses premiers crédits carbone sur le marché volontaire du carbone. Il a aussi obtenu l'attestation Biodiversity Gold Level suite à la validation et à la vérification du standard Climate, Community and Biodiversity (CCB), en reconnaissance du caractère exceptionnellement bénéfique des services complémentaires rendus pour la biodiversité, que les acheteurs de ces crédits carbone rémunèrent également, en plus de la séquestration de CO<sub>2</sub>.

Les recettes tirées de la vente des crédits carbone sont investies dans le développement économique, via la production durable de café compatible avec la conservation de la forêt, suivant un plan de gestion conjoint conciliant les besoins de la conservation forestière avec ceux de la population qui dépend du paysage pour vivre<sup>151</sup>.

### Biodiversité : compensation de la biodiversité en Malaisie

Les dispositifs de compensation volontaire de la biodiversité mis au point récemment reposent sur le principe de la gestion, par une organisation, d'une aire protégée dans un but de conservation, pour le compte d'une autre entité qui en supporte le coût, compensant ainsi les dommages que celle-ci inflige à des écosystèmes situés ailleurs. Par exemple, la Malua BioBank de l'État de Sabah en Malaisie émet des attestations de conservation de la biodiversité qui sont achetées par des entreprises. Les ressources générées sont investies dans des projets de restauration de la forêt conformément à un plan de gestion de la conservation élaboré conjointement avec l'office des forêts de Sabah et les communautés locales<sup>152</sup>.

## CATALYSEURS DE MARCHÉ VISANT À DIVERSIFIER LA PRODUCTION DANS LES PAYSAGES

L'incitation des producteurs à adopter des pratiques de gestion des terres qui ne causent pas de pressions excessives sur certaines ressources du paysage et contribuent au maintien de la diversité agro-écologique, est importante pour assurer la durabilité des paysages. La diversification des cultures peut renforcer la résilience écologique du paysage ainsi que la résilience économique de ses parties prenantes. Toutefois, il faut absolument qu'une demande ait été clairement identifiée pour ces cultures et qu'il y ait possibilité d'accéder à des marchés si l'on veut inciter les producteurs à diversifier leur production dans un paysage donné.

La diversification de la production au sein d'un paysage peut passer par le développement de marchés attractifs pour des produits secondaires<sup>xviii</sup>. Les acheteurs de ces produits sont des consommateurs locaux et régionaux de produits bruts, des entreprises de transformation ou encore des consommateurs internationaux. Par exemple, en Afrique tropicale, l'association de cacaoyers avec des arbres d'ombrage du genre *Allanblackia* préserve l'humidité du sol et attire certaines espèces sauvages. Afin de soutenir ce mode d'exploitation du sol, Unilever, en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'organisation néerlandaise de développement (SNV) et le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), est en train de développer un marché pour la matière grasse comestible issue des graines d'*Allanblackia*, laquelle peut entrer dans la confection de margarines, de savons et de produits cosmétiques<sup>153</sup>.

L'adoption de standards régissant la rémunération contre des résultats multiples (par ex. pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité) est aussi un facteur de diversification de la production dans un paysage, via l'ouverture de nouveaux marchés si la demande est suffisante (voir page 161).

Les marchés de producteurs, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et les coopératives de consommateurs sont propices à la création de relations directes entre acheteurs et vendeurs, ce qui permet aux producteurs d'élargir leurs débouchés et aux acheteurs d'avoir le choix d'une gamme de produits plus étendue que ne leur offrirait les chaînes de distribution alimentaire classiques.

Les coopératives paysannes peuvent également contribuer à diversifier l'offre de produits dans un paysage donné en augmentant le nombre de variétés cultivées ou de modes de transformation tout en encourageant leurs adhérents à adopter des techniques de production plus durables<sup>154</sup>.

## ÉCOTOURISME

Sous-secteur du tourisme, l'écotourisme est un marché dans lequel les « acheteurs » sont des touristes qui sont disposés à payer pour s'adonner à des loisirs et profiter de la beauté du paysage afin de contribuer aux initiatives de conservation de ce paysage et de minimiser les effets de leurs activités sur l'environnement. Les « vendeurs » de ce marché sont en général des entreprises privées, des organismes publics ou des associations enracinées dans la communauté locale, qui gèrent la destination touristique. L'utilisation et la consommation de produits locaux durables dans les aménités touristiques dans le cadre de l'écotourisme peuvent être une stratégie de soutien des paysages durables.

Reposant sur des parcs publics ou privés, **le tourisme nature ou faunique** incite les propriétaires fonciers ou les gestionnaires de l'espace à conserver la connectivité des habitats et des zones naturelles, les touristes pouvant ainsi observer la faune, la flore et profiter de la nature. Associer le tourisme nature et faunique et l'agriculture durable, **l'agro-écotourisme** permet aux touristes de découvrir des paysages ruraux combinant des écosystèmes sauvages et agraires. Ceci peut inciter les agriculteurs à préserver des zones naturelles tout en gérant les terres agricoles de manière durable.

**Le tourisme social** est une forme d'écotourisme qui met l'accent sur le développement local dans le but d'accroître l'autonomie et la participation des communautés et des habitants d'une localité aux actions qui en favorisent le développement et la gestion. Les résidents locaux font découvrir leur lieu et mode de vie aux visiteurs, en organisant des événements comme des festivals et en proposant de l'hébergement chez l'habitant et de l'artisanat. Comme les bénéfices qui en découlent reviennent principalement à la collectivité, le tourisme social incite des communautés entières à préserver des zones naturelles tout en gérant les terres agricoles de manière durable<sup>155</sup>.

Pour avoir un impact à l'échelle du paysage, les programmes d'écotourisme doivent être associés à un plan de gestion du paysage qui prend en compte les services écosystémiques importants comme la connectivité des habitats fauniques et floristiques, et qui comporte un système de répartition des avantages entre les acteurs du paysage. La dimension paysagère de l'écotourisme peut être un puissant facteur de motivation supplémentaire pour les touristes qui cherchent à faire bon usage de leur pouvoir d'achat en améliorant l'état des lieux dans lesquels ils se rendent.

xviii Les aliments traditionnels de peuples autochtones, d'anciennes variétés de fruits et légumes, des plantes sauvages prélevées durablement et des produits forestiers non ligneux sont des exemples de produits secondaires. Ces produits sont fabriqués à partir de matières premières ne constituant pas les principaux produits d'une entreprise ou d'un secteur.



# CONCLUSIONS

## RECOMMANDATIONS

Les pays du monde se sont désormais engagés à atteindre les Objectifs de développement durable, sanctionnant leur ambition commune d'obtenir des résultats économiques, sociaux et environnementaux par cet ensemble de 17 objectifs et de 169 cibles. Or, il est impossible d'atteindre ceux-ci séparément, sans tenir compte de leur interdépendance. En effet, nous avons besoin de stratégies pour en réaliser un grand nombre simultanément grâce à une action radicale et urgente, à la mesure du défi pressant auquel nous sommes confrontés. Les auteurs sont convaincus que la gestion intégrée du paysage est un instrument essentiel pour obtenir des résultats significatifs en vue de la réalisation des objectifs nationaux.

Malgré le foisonnement d'initiatives paysagères intégrées en cours, on ne trouve actuellement que peu d'informations sur les paysages réellement durables. Il n'existe guère de méthodes ni de mesures d'analyse rigoureuse de la contribution de ces paysages au développement durable à toutes les échelles. Toutefois, cet ouvrage présente plusieurs cas d'étude encourageants qui démontrent le rôle décisif de la gestion intégrée dans l'évolution des paysages vers plus de durabilité. Dans la municipalité de São Felix do Xingu au Brésil, les émissions de carbone ont baissé de 85 % entre la période 1999-2008 (valeur moyenne) et 2014, en partie grâce à l'action des parties prenantes visant à combattre la déforestation illégale dans le cadre du programme « municipalités vertes ». Les eaux du Danube sont à présent plus propres le long de son parcours à travers 19 pays d'Europe centrale. Les hauts plateaux de l'Éthiopie connaissent une productivité et une sécurité alimentaires accrues grâce à des programmes de gestion intégrée des bassins versants. Et, fait important, l'ensemble des cas d'étude présentés ici met en évidence la grande souplesse de la démarche de gestion intégrée du paysage, qui paraît efficace pour répondre à un éventail très varié de géographies, de cultures, de catégories d'acteurs, d'institutions et de besoins.

Voyons un instant ce qu'il se passerait si ces exemples de pratiques d'excellence devenaient la norme dans les bassins versants, les forêts, les exploitations agricoles, les périphéries urbaines et les territoires autochtones de la planète. Dans un avenir relativement proche, il serait possible d'imaginer un monde où, grâce à la gestion intégrée du paysage :

- Les bases d'une économie verte seraient posées ;
- La dégradation des terres cultivées et pastorales, des forêts et des bassins versants reculerait ;
- La production agricole et la sécurité alimentaire seraient plus grandes ;
- Les droits et les moyens d'existence des populations locales seraient renforcés.

Alors, que faut-il faire pour développer la gestion intégrée du paysage de façon plus systématique ?

Voici les cinq grandes recommandations préconisées par les auteurs :

### **1. Adopter la gestion intégrée du paysage comme moyen fondamental de progresser vers la réalisation des Objectifs de développement durable à l'échelle infranationale et nationale**

- Tenir compte de la gestion intégrée du paysage dans les politiques et les plans, les stratégies de mise en œuvre et les procédures de rapport (pouvoirs publics, investisseurs, entreprises et communautés).
- Coopérer pour définir une vision commune et des objectifs, des actions et des indicateurs précis à l'échelle du paysage (principales parties prenantes).
- Utiliser la gestion intégrée du paysage pour mettre en cohérence le développement local et les politiques infranationales et nationales qui revêtent une importance pour celui-ci (par ex. climat, énergie).
- Maximiser les synergies et minimiser les corrélations négatives entre les activités des organismes publics des différents secteurs et à divers niveaux.

- Concentrer l'action d'abord dans les régions les plus exposées et au profit des populations les plus vulnérables, menacées par l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau et la désertification.

## **2. Donner les moyens aux parties prenantes locales de concevoir des solutions en vue du paysage durable qui répondent à leurs contextes et priorités propres**

- Reconnaître et renforcer les organisations et les plates-formes institutionnelles locales en vue de la rencontre, du partage, de la concertation, de l'action et du suivi relatifs au paysage.
- Reconnaître et respecter les droits de tous les acteurs lors du développement d'initiatives de gestion du paysage (droits de l'homme, textes de loi et droit coutumier).
- Prendre en compte les objectifs et les indicateurs définis par les parties prenantes locales dans la conception de dispositifs nationaux et mondiaux de mise en œuvre et de suivi des ODD.
- Clarifier les fonctions et les responsabilités prévues par les plans conjoints relatifs au paysage.
- Décentraliser davantage la prise des décisions de principe relatives à la gestion des ressources naturelles.

## **3. Élaborer des stratégies paysage contribuant à une économie verte et inclusive**

- Mettre en relation les producteurs et les acheteurs afin de soutenir et de renforcer les engagements d'approvisionnement en produits issus de paysages durables.
- Investir dans des innovations de marché lucratives pour les exploitants agricoles et les autres gestionnaires du territoire qui contribuent aux objectifs convenus pour le paysage.
- Développer des dispositifs pour vérifier et garantir que le paysage est bien une zone d'approvisionnement durable (par ex. certification commerce « sans déforestation » à l'échelle du paysage) afin de réduire les risques pour les acheteurs, les investisseurs et les producteurs.
- Délimiter des zones protégées à « haute valeur de conservation » au sein des paysages consacrés à la production et faire que les systèmes de production de ces derniers soient compatibles avec les objectifs de conservation.

- Aider les entreprises à intégrer dans leurs directives d'approvisionnement des critères de bonne gouvernance des ressources naturelles.

## **4. Exploiter des sources de financement diversifiées pour réaliser les objectifs du paysage**

- Établir des mécanismes d'intégration et de coordination des financements publics, privés et de la société civile afin de mettre au point des solutions paysagères à une échelle suffisamment grande.
- Consolider des pépinières d'entreprises visant à renforcer la capacité de contribution des écoentrepreneurs aux objectifs à l'échelle du paysage, et à mettre ceux-ci en relation avec des investisseurs.
- Constituer une réserve de projets d'investissement variés regroupant les investissements destinés à des secteurs et des paysages différents.
- Appliquer des critères environnementaux et sociaux à la conception des investissements et à la sélection des projets avant d'investir.

## **5. Renforcer les capacités et faciliter l'apprentissage des principales parties prenantes en vue de réaliser la gestion intégrée du paysage**

- Investir dans la synthèse des connaissances et la formulation de directives pour le bon déroulement de la gestion intégrée du paysage.
- Élaborer des dispositifs d'apprentissage qui permettent aux porteurs de la gestion intégrée du paysage, que l'on voit apparaître, de se communiquer leurs réussites et leurs échecs respectifs, et de discuter des enseignements à en tirer.
- Mettre en place des systèmes de données et de suivi des paysages à objectifs multiples en vue de pratiquer une gestion adaptative.
- Instaurer des débats multipartites pour approfondir la connaissance de la gestion du paysage et favoriser la communication entre les acteurs.
- Développer des partenariats de recherche pluridisciplinaire à long terme entre les universités et les initiatives paysagères.

La gestion intégrée du paysage est indispensable pour faire face aux problèmes de ce siècle qui se font plus graves et plus pressants. Fruit de la collaboration entre plusieurs partenaires œuvrant dans ce domaine, cet ouvrage marque un pas vers la généralisation et le perfectionnement des méthodes et des outils de gestion du paysage. Nous vous encourageons à nous rejoindre dans cette vaste entreprise.

Dans un contexte de variation constante des conditions du paysage, nous ne pouvons nous contenter de prôner une approche paysagère, nous devons apprendre, ensemble, à l'appliquer le mieux possible.



# ANNEXES

## NOTES EN FIN D'OUVRAGE

1. MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT (2003) *Ecosystems and Human Well-Being: A Framework for Assessment*. Washington, D.C. : Island Press.
2. COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1987) 'Our Common Future'. Oxford: Oxford University Press.
3. ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION, DIVISION DE L'INFORMATON ET DES MÉDIAS, SECTION DES SERVICES WEB (2015) *Consensus Reached on New Sustainable Development Agenda to be adopted by World Leaders in September*. UN Sustainable Development Blog, New York : Section des services Web, Division de l'information et des médias, Département de l'information. Disponible sur : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2015/08/transforming-our-world-document- adoption/>
4. ELD INITIATIVE. (2015) *The value of land: Prosperous lands and positive rewards through sustainable land management*. Disponible sur: [www.eld-initiative.org](http://www.eld-initiative.org)
5. ALEXANDRATOS, N. ET BRUINSMA, J. (2012) *World Agriculture Towards 2030/2050; The 2012 Revision*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ESA Working Paper 12 03).
6. ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, DIVISION DE LA POPULATION (2015) *World Population Prospects: The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables*. New York, NY, USA : ONU. (Working Paper, n° ESA/P/WP.241).
7. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2008) *Water and Climate Change*. In Diop, S. (éd.) et Rekacewicz, P. (éd.) *Vital Water Graphics - An Overview of the State of the World's Fresh and Marine Waters*. 2e éd. Nairobi, Kenya : PNU. ISBN: 92-807-2236-0
8. HOEGH-GULDBERG, O. ET AL. (2015) 'Reviving the Ocean Economy: the case for action'. Gland, Geneva: WWF International.
9. MARDAS, N., BELLFIELD, H., JARVIS, A., NAVARRETE, C. & COMBERTI, C. (2013) 'Amazonia Security Agenda: Summary of Findings and Initial Recommendations'. Global Canopy Programme et Centre international d'agriculture tropicale.
10. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES DES NATIONS UNIES ET PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2015) *Natural Resources and Conflict: A Guide for Mediation Practitioners, Environmental Dimensions of Disasters and Conflicts*, 6. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement, et New York : Département des affaires politiques des Nations Unies.
11. UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME. (N.D.) *Environmental Dimensions of Resilient and Peaceful Societies*. (UNEP Post-2015 Note #5). Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible sur: <http://www.unep.org/post2015/Publications/UNEPPost-2015Note5/tabid/133222/Default.aspx> (consulté le 11 septembre 2015).
12. OECD. (2012) 'Economic Outlook to 2050'. Paris: OECD Publishing.
13. THIAW, I., KUMAR, P., YASHIRO, M., MOLINERO, C. (2011) 'Food and ecological security: Identifying synergies and trade-offs'. UNEP Policy Series. Ecosystem Management, Issue number 4.
14. ETTER, H.; SEPP, S.; ACKERMANN, K.; PLUGGE, D.; SCHAUER, M. (2014) 'Modernization of wood energy in northern Madagascar'. ETRN News 56: November 2014: 146-152.
15. JOREZ, J. P., F. RICHTER AND S. SEPP. (2009) 'Vision 2020. Vers une stratégie bois-énergie de la région de Diana: L'art de résoudre la querelle des anciens et des modernes'. Programme de Protection et de Gestion Durable des Ressources Naturelles à Madagascar. ECO Consulting Group: Oberaula, FRA.
16. REPUBLIC OF MADAGASCAR. (2012) *Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), Région Diana*. Document de Synthèse
17. O'FARRELL, P. J., ANDERSON, P. M. L. (2010) *Sustainable multifunctional landscapes: a review to implementation*. *Current Opinion in Environmental Sustainability* 2:59–65
18. WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT. (1987) 'Our Common Future'. Oxford: Oxford University Press.
19. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ONU (2015) Disponible sur : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>
20. CUTTER, AMY. (N.D.) 'Sustainable Development Goals and Integration: Achieving a better balance between the economic, social and environmental dimensions'. Étude commandée par le Stakeholder Forum du German Council for Sustainable Development. Disponible sur : <http://www.stakeholderforum.org/fileadmin/files/Balancing%20the%20dimensions%20in%20the%20SDGs%20oFINAL.pdf>
21. OPEN WORKING GROUP ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS. (2014) 'Annex 1: Interlinkages'. Disponible sur : [http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3387Annex\\_interlinkages\\_1903.pdf](http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3387Annex_interlinkages_1903.pdf)
22. GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE. (2014) 'The Integrating Approach: A Concept Paper from the Government of Colombia to assist in defining the architecture of the SDG Framework'.
23. MBOW, C., C. NEELY, AND P. DOBIE. (2015) 'How can an integrated landscape approach contribute to the implementation of the Sustainable Development Goals (SDGs) and advance climate-smart objectives?' Pages 103–116 *Climate-Smart Landscapes: Multifunctionality in Practice*. World Agroforestry Centre (ICRAF), Nairobi.
24. LANDSCAPES FOR PEOPLE, FOOD AND NATURE. (2015) 'Integrated Landscape Management: The Means of Implementation for the Sustainable Development Goals'. Washington, DC; EcoAgriculture Partners pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature. Disponible sur : <http://peoplefoodandnature.org/wp-content/uploads/2015/09/ILM-for-the-SDGs-Two-Page-Statement-Sept-21-2015-FINAL-FINAL.pdf>
25. BELLFIELD, H. (2015) 'Water, Energy and Food Security Nexus in Latin America and the Caribbean'. Global Canopy Programme
26. EU FOREST LAW ENFORCEMENT, GOVERNANCE AND TRADE FACILITY. (2014) *How a VPA can increase participation*. Barcelona: EU Forest Law Enforcement, Governance and Trade Facility. Disponible sur : <http://www.euflegt.efi.int/participation>
27. THE REDD DESK. (2015) *REDD Countries Database*, The Global Canopy Programme. Disponible sur : [www.theredddesk.org/countries](http://www.theredddesk.org/countries)
28. RIBOT, J. (2002) 'Democratic decentralization of natural resources: institutionalizing popular participation'. World Resources Institute. Washington. Disponible sur: [http://pdf.wri.org/ddnr\\_full\\_revised.pdf](http://pdf.wri.org/ddnr_full_revised.pdf)
29. RIGHTS AND RESOURCES INITIATIVE. (2012) *Respecting rights, delivering development: forest tenure reform since Rio 1992*. Disponible sur: [http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc\\_4935.pdf](http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_4935.pdf)
30. MBOW, C., C. NEELY, AND P. DOBIE. (2015) 'How can an integrated landscape approach contribute to the implementation of the Sustainable Development Goals (SDGs) and advance climate-smart objectives?' Pages 103–116 *Climate-Smart Landscapes: Multifunctionality in Practice*. Nairobi : Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), p. 103-116.
31. MINANG, P. A., VAN NOORDWIJK, M., FREEMAN, O. E., MBOW, C., DE LEEUW, J., & CATAUTAN, D. (Eds.) (2015) *Climate-Smart Landscapes: Multifunctionality In Practice*. Nairobi : Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF).
32. THE BONN CHALLENGE (N.D.) *The Challenge*. Washington D.C.: IUCN. Téléchargeable sur : <http://www.bonnchallenge.org/content/challenge>
33. BAKARR, M.I., SHRESTHA, J., SEVERIN, C., HUME, A., AKHATOVA, A. (2013) *Investing in Ecosystem Services and Adaptation for Food Security: Two Decades of Experience in the Global Environment Facility (GEF)*. Washington, DC: Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
34. BAKARR, M.I., APEL, U., SINNASSAMY, J-M., CHILOMBO, A., COCCA, P., PARHIZKA, O., AND SAMAROO, O. (2014) *Combatting Land Degradation in Production Landscapes: Learning from GEF Projects Applying Integrated Approaches*. Washington, DC: Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

35. FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (2014) GEF to Launch Innovative Food Security Initiative in Africa. Washington, DC: GEF. Available at: <https://www.thegef.org/gef/node/10548>
36. MASTRANGELO, M. E., F. WEYLAND, S. H. VILLARINO, M. P. BARRAL, L. NAHUELHUAL, AND P. LATERRA. (2014) Concepts and methods for landscape multifunctionality and a unifying framework based on ecosystem services. *Landscape Ecology* 29:345–358.
37. WU, J. G. (2013) Landscape sustainability science: ecosystem services and human well-being in changing landscapes. *Landscape Ecology* 28:999–1023.
38. MUSACCHIO, L. R. (2009) The scientific basis for the design of landscape sustainability: a conceptual framework for translational landscape research and practice of designed landscapes and the six Es of landscape sustainability. *Landscape Ecology* 24:993–1013.
39. VILLE DE NEW YORK. (2015) NYC Green Infrastructure Program. New York: NYC Environmental Protection. Disponible sur: [http://www.nyc.gov/html/dep/html/stormwater/using\\_green\\_infra\\_to\\_manage\\_stormwater.shtml](http://www.nyc.gov/html/dep/html/stormwater/using_green_infra_to_manage_stormwater.shtml).
40. Global Forest Watch est une initiative du World Resources Institute : [www.globalforestwatch.org](http://www.globalforestwatch.org)
41. FOREST COMPASS. (2015) The Global Canopy Programme. Disponible sur : [www.forestcompass.org](http://www.forestcompass.org)
42. MCNEELY, J.A. AND SCHERR, S. J. (2003) 'EcoAgriculture: Strategies to Feed the World and Save Wild Biodiversity'. Washington, DC: Island Press.
43. WINTERBOTTOM, R., ET AL. (2013) 'Improving Land and Water Management'. Document de travail, 4e partie de Creating a Sustainable Food Future. Washington, D.C. : World Resources Institute. Disponible sur : <http://www.worldresourcesreport.org>
44. VOHLAND, K. AND BOUBACAR, B. (2009) 'A review of in situ rainwater harvesting (RWH) practices modifying landscape functions in African drylands'. *Agriculture Ecosystems and Environment*, 131 (3-4), pp. 119-127.
45. NEELY, C. L. AND HATFIELD, R. (2007) 'Livestock Systems', in Scherr S. J. and McNeely J. A. (eds.) *Farming with Nature*. Washington, DC: Island Press, p. 121-142.
46. UNIVERSITÉ CORNELL, COLLEGE OF AGRICULTURE AND LIFE SCIENCES. (2015) SRI International Network & Resources Centre. Disponible sur : <http://sri.cals.cornell.edu/>
47. TERRAFRICA. (2014) 'Watershed management focusing on smallholder driven SLWM practices'. Midrand, South Africa: Terrafrica. Available at: <http://terrafrica.org/projects/ethiopia/>
48. GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY. (2013) The Great Green Wall Initiative. Washington, DC: Global Environment Facility (GEF). Disponible sur : <https://www.thegef.org/gef/great-green-wall>
49. INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE. (2012) ECADERT: A Strategy for the Sustainable Development of our Rural Areas 2010-2030. San Jose, Costa Rica: Inter-American Institute for Cooperation On Agriculture.
50. FONDS MONDIAL POUR LA NATURE HONGRIE (N.D) Danube - Drava - Mura Biosphere reserve. Budapest: Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : <http://wwf.hu/en/danube-drava-mura-biosphere-reserve>
51. CALGARY FOOD COMMITTEE AND SERECON MANAGEMENT CONSULTING INC. (2012) 'Calgary Eats! Summary A Food System Assessment & Action Plan for Calgary'. Calgary. The City of Calgary. Disponible sur : <http://www.calgaryeats.ca/wp-content/uploads/2014/12/CalgaryEATS-SUMMARY-Food-System-Assessment-Action-Plan-for-Calgary-May2012.pdf>
52. HART, A. K., MCMICHAEL, P., MILDNER, J. C., JEFFERY, C. M., SCHERR, S. J. (2015) 'Multi-functional landscapes from the grassroots? The role of rural producer movements'. Version en ligne de *Agriculture and Human Values*, p. 1-18. Disponible sur : <http://link.springer.com/article/10.1007/s10460-015-9611-1>
53. KISSINGER, G., BRASSER, A. AND GROSS, L. (2013) 'Synthesis Report. Reducing Risk: Landscape Approaches to Sustainable Sourcing'. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.
54. INITIATIVE FOR SUSTAINABLE LANDSCAPES PROGRAM DE L'IDH SUSTAINABLE TRADE INITIATIVE. (2015) Sustainable Land and Water Program: Landscape Intervention: Southwest Mau Forest – Kenya. Utrecht: Initiative for Sustainable Landscapes program.
55. TAYLOR, R., CABARLE, B., CHATTERTON, P., DUDLEY, N., OBERSTEINER, M., SCHUYT, K., STEINDLEGER, G., STOLTON, S. (Eds.) (2011) Living Forest Report Chapter 3: Forest and Climate WWF; Gland. Disponible sur : [http://wwf.panda.org/about\\_our\\_earth/deforestation/forest\\_publications\\_news\\_and\\_reports/living\\_forests\\_report/](http://wwf.panda.org/about_our_earth/deforestation/forest_publications_news_and_reports/living_forests_report/)
56. ANDERSON, A., RITTL, C., MENESES-FILHO, L., MILLIKAN, B., BRICKELL E., AND HUTCHISON, S. (2013) Environmental service incentives system in the state of Acre, Brazil WWF: Brasilia. Disponible sur : [http://d2ouvy59podg6k.cloudfront.net/downloads/acre\\_brazil\\_sisa\\_report\\_\\_\\_english\\_10\\_13.pdf](http://d2ouvy59podg6k.cloudfront.net/downloads/acre_brazil_sisa_report___english_10_13.pdf)
57. MILDNER, J.C., HART, A.K., DOBIE, P., MINAI, J., ZALESKI, C. (2014) 'Integrated landscape initiatives for African agriculture, development, and conservation: A region-wide assessment'. *World Development*, 54, pp.68–80.
58. ESTRADA-CARMONA, N., HART, A.K., DECLERCK, F.A.J., HARVEY, C.A., MILDNER, J.C. (2014) 'Integrated landscape management for agriculture, rural livelihoods, and ecosystem conservation: An assessment of experience from Latin America and the Caribbean'. *Landscape and Urban Planning*, 129, pp. 1-11.
59. ZANZANAINI, C., TRAN, B.T., SINGH, C., HART, A.K., MILDNER, J.C., DECLERCK, F.A.J. (In review) 'Integrated landscape initiatives for agriculture, livelihoods and ecosystem conservation: An assessment of experiences from South and Southeast Asia'.
60. MILDNER, J.C., HART, A.K., DOBIE, P., MINAI, J., ZALESKI, C. (2014) 'Integrated landscape initiatives for African agriculture, development, and conservation: A region-wide assessment'. *World Development*, 54, pp.68–80.
61. KOZAR, R., SCHERR, S.J. (2013) WFP Promotes Resilience in Chronic Food Insecure Areas of Ethiopia. *EcoAgriculture Partners*: Washington, D.C. January.
62. PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM) ÉTHIOPIE (2012) 'MERET Impact Evaluation'. Disponible sur : <http://www.slmethiopia.info.et/attachments/article/3/MERET%20impact%20evaluation%20%202012.pdf>
63. Par exemple, SAYER, J., SUNDERLAND, T., GHAZOU, J., PFUND, J.-L. L., SHEIL, D., MEIJAARD, E., VENTER, M., BOEDIHARTONO, A. K., DAY, M., GARCIA, C., VAN OOSTEN, C., BUCK, L. E. (2013) Ten principles for a landscape approach to reconciling agriculture, conservation, and other competing land uses. *Proc Natl Acad Sci U S A* 110:8349–8356; O'FARRELL, P. J., ANDERSON, P. M. L. (2010) Sustainable multifunctional landscapes: a review to implementation. *Current Opinion in Environmental Sustainability* 2:59–65.
64. MACQUEEN, D., ZAPATA, J., CAMPBELL, J. Y., BARAL, S., CAMARA, K., CHAVEZ, L., GROUWELS, S., KAFEERO, F., KAMARA, E., RAMETSTEINER, E., RODASHTTP, O. (2014) 'Multi-Sectoral Platforms for Planning & Implementation'. Forest Farm and Facility Working Paper, 2. Rome, Italy: FAO. Disponible sur: <http://www.fao.org/3/a-i4168e.pdf>
65. Par exemple, la International Commission for the Protection of the Danube River (ICPDR) est un accord politique ainsi qu'un instrument de gestion du fleuve. Depuis sa création, elle s'est occupée de questions de dragage, de transport, d'adaptation aux changements climatiques et de politique énergétique.
66. DE STEENHUIJSEN PITERS, B., GEENEN, B. (2012) 'Green economic development in times of rising land and water claims: Naivasha Case Study'. Pays-Bas. Royal Tropical Institute et Fonds mondial pour la nature. p. 5.
67. KENYA ELECTRICITY GENERATING COMPANY. (2015) Communiqué de KenGen. KenGen. Disponible sur : <http://www.kengen.co.ke/index.php?page=press&subpage=releases>

68. PEGRAM, G. (2011) 'Shared risk and opportunity in water resources: Seeking a sustainable future for Lake Naivasha'. Kenya. Fonds mondial pour la nature.
69. KISSINGER, G. (2014) 'Case Study: Imarisha Naivasha, Kenya'. In Financing Strategies for Integrated Landscape Investment, Seth Shames, ed. Washington, DC: EcoAgriculture Partners, pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature, p. 11, 15-16.
70. PEGRAM, G. (2011) 'Shared risk and opportunity in water resources: Seeking a sustainable future for Lake Naivasha'. Kenya. Fonds mondial pour la nature.
71. KISSINGER, G. (2014) 'Case Study: Imarisha Naivasha, Kenya'. In Financing Strategies for Integrated Landscape Investment, Seth Shames, ed. Washington, DC: EcoAgriculture Partners, pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature, p. 11, 15-16.
72. Imarisha signifie « restaurer » en swahili.
73. Ces trois premiers résultats ont été obtenus grâce au plan d'aménagement intégré du lac Naivasha pour 2012-2022 (LNIMP), document validé par les parties prenantes et élaboré par MEWNR avec le soutien du bureau pays du WWF pour le Kenya, de Wetlands International, de Kenya Wildlife Services, d'Imarisha et d'autres organismes liés au bassin.
74. MELO, F.P.L. ET AL. (2013) 'Priority setting for scaling-up tropical forest restoration projects: Early lessons from the Atlantic Forest Restoration Pact', Environmental Science and Policy, Vol. 33, pp 395-404.
75. KISSINGER, G. (2014) 'Case Study: Atlantic forest, Brazil'. In Financing Strategies for Integrated Landscape Investment, Seth Shames, ed. Washington, DC: EcoAgriculture Partners, pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.
76. CALMON, M. ET AL. (2011) 'Emerging Threats and Opportunities for Large-Scale Ecological Restoration in the Atlantic Forest of Brazil' Restoration Ecology, 19(2): 154-158.
77. MELO, F.P.L. ET AL. (2013) 'Priority setting for scaling-up tropical forest restoration projects: Early lessons from the Atlantic Forest Restoration Pact', Environmental Science and Policy, Vol. 33, pp 395-404.
78. PINTO ET AL. (2014) 'Governing and Delivering a Biome-Wide Restoration Initiative: The Case of Atlantic Forest Restoration Pact in Brazil', Forests 2014, Vol. 5, p. 2212-2229, Bâle, CHE : MDPI.
79. KISSINGER, G. (2014) 'Case Study: Atlantic forest, Brazil'. In Financing Strategies for Integrated Landscape Investment. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners, pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.
80. LANDSCAPE MEASURES RESOURCE CENTRE. (2007) Guidelines for using the Institutional Performance Scorecard. 1. Disponible sur : <http://landscapeasures.info/?p=103>
81. MAYERS, J. AND VERMEULEN, S. (2005) Stakeholder influence mapping. Power tools series. Londres : Institut international pour l'environnement et le développement. Disponible sur : <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/SIM.html>
82. BROUWER, H., GROOT KORMELINCK, A., ET VAN VUGT, S. (2012) Tools for Analysing Power in Multi-stakeholder Processes - A menu. Wageningen, NLD : Centre for Development Innovation, université de Wageningen.
83. GROSS, L., WERTZ, L. (2015) The landscape approach for sustainability in African agribusiness. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature. Disponible sur : <http://peoplefoodandnature.org/publication/landscape-approach-sustainability-african-agribusiness/>
84. Le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (Free, Prior and Informed Consent ou FPIC) est un principe selon lequel les peuples autochtones et les communautés locales ont un droit de consentement et de refus en ce qui concerne les projets d'aménagement susceptibles d'avoir une incidence sur les ressources qu'ils possèdent, investissent ou exploitent en vertu du droit coutumier. Il fait valoir le droit des communautés à l'information, l'auto-détermination et la participation pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles. Pour de plus amples informations, voir par exemple: FOREST PEOPLES PROGRAMME (n.d.) Free, Prior and Informed Consent. Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/guiding-principles/free-prior-and-informed-consent-fpic>
85. GROSS, L., HART, A., ET STAM, N. (à paraître) Practical Guide for Landscape Conveners. IDH Initiative for Sustainable Landscapes et EcoAgriculture Partners (à paraître en ligne sur [www.landscapesinitiative.org](http://www.landscapesinitiative.org)).
86. BROUWER, H., WOODHILL, J., HEMMATI, M., VERHOUSEL K., ET VAN VUGT, S. (2015) The MSP Guide: How to design and facilitate multi-stakeholder partnerships. Wageningen University and Research Centre, Centre of Development Innovation, The Netherlands. 113
87. FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE. (2009) Good practice in participatory mapping. Disponible sur : [http://www.ifad.org/pub/map/pm\\_web.pdf](http://www.ifad.org/pub/map/pm_web.pdf)
88. MOABI. (2015) Moabi DRC. Disponible sur : <http://rdc.moabi.org/data/en/#6/-2.877/22.830&layers=>
89. LANDSCAPES FOR PEOPLE, FOOD AND NATURE INITIATIVE. (2015) Institutional landscape analysis tool. 1. Disponible sur : <http://peoplefoodandnature.org/tool/institutional-landscape-analysis/>
90. NATURAL CAPITAL PROJECT. (N.D.) InVEST – Integrated Valuation of Ecosystem Services and Tradeoffs. Disponible sur : <http://www.naturalcapitalproject.org/invest/>
91. LAND USE PLANNING FOR MULTIPLE ENVIRONMENTAL SERVICES (N.D.) The World Agroforestry Centre (ICRAF). Disponible sur : [http://www.worldagroforestry.org/regions/southeast\\_asia/indonesia/projects/lama-i/researchtools/lumens](http://www.worldagroforestry.org/regions/southeast_asia/indonesia/projects/lama-i/researchtools/lumens)
92. FREEMAN, O. E., DUGUMA, L. A., ET MINANG, P. A. (2015) Operationalizing the integrated landscape approach in practice. Ecology and Society 20:24ff.
93. BUCK, L. E., WALLACE, C., MILDRE, J. C., ET KURIA, D. (2012) 'Advancing and balancing ecological conservation, agricultural production and local livelihood goals in Kenya's Kikuyu Escarpment landscape'. EcoAgriculture Partners, Washington DC.
94. CONSERVATION BRIDGE. (N.D.) Disponible sur : [www.conservationbridge.org](http://www.conservationbridge.org)
95. BUCK, L. E., KOZAR, R., RECHA, J. L., DESALEGN, A., PLANICKA, C. ET HART, A.K. (2014) 'Unit 3 Landscape Leadership for Sustainable Land Management' In A Landscape Perspective on Monitoring & Evaluation for Sustainable Land Management. Trainers' Manual. Washington, DC: EcoAgriculture Partners.
96. BUCK, L. E., KOZAR, R., RECHA, J. L. DESALEGN, A., PLANICKA, C. ET HART, A.K. (2014) A Landscape Perspective on Monitoring & Evaluation for Sustainable Land Management. Trainers' Manual. Washington, DC: EcoAgriculture Partners.
97. SAYER, J., CAMPBELL, B., PETHERAM, L., ALDRICH, M., PEREZ, M. R., ENDAMANA, D., DONGMO, Z.-L. N., DEFO, L., MARIKI, S., DOGGART, N., & others. (2007) Assessing environment and development outcomes in conservation landscapes. Biodiversity & Conservation 16:2677–2694.
98. REDD, J., DEAKIN, L., SUNDERLAND, T. (2015) What are "Integrated Landscape Approaches" and how effectively have they been implemented in the tropics : a systematic map protocol. Environmental Evidence 4:1–7.
99. SANDKER, M., CAMPBELL, B. M., RUIZ-PÉREZ, M., SAYER, J. A., COWLING, R., KASSA, H., ET KNIGHT, A. T. (2010) The role of participatory modeling in landscape approaches to reconcile conservation and development. Ecology and Society 15:art 13; et MILDRE, J. C., HART, A. K., DOBIE, P., MINAI, J., ET ZALESKI, C. (2014) Integrated Landscape Initiatives for African Agriculture, Development, and Conservation: A Region-Wide Assessment. World Development 54:68–80.
100. FREEMAN, O. E., DUGUMA, L. A., ET MINANG, P. A. (2015) Operationalizing the integrated landscape approach in practice. Ecology and Society 20:24ff.

101. BUCK, L.E., MILDER, J.A., GAVIN, T.A. ET MUKHERJEE, I. (2006) Understanding Ecoagriculture: A Framework for Measuring Landscape Performance. Discussion Paper No. 2, Ecoagriculture Partners, Washington, DC.
102. LANDSCAPE MEASURES RESOURCE CENTRE (N.D.) Disponible sur : <http://landscapeasures.info/>
103. VITAL SIGNS. (2015) Disponible sur : [www.vitalsigns.org](http://www.vitalsigns.org)
104. BANQUE MONDIALE (N.D.) What is governance? Disponible sur : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/MENAEXT/EXTMNAREGTOPGOVERNANCE/0,,contentMDK:20513159~menuPK:1163245~pagePK:34004173~piPK:34003707~theSitePK:497024,00.html>
105. RIBOT, J. (2002) 'Democratic decentralization of natural resources: institutionalizing popular participation'. World Resources Institute. Washington. Disponible sur : [http://pdf.wri.org/ddnr\\_full\\_revised.pdf](http://pdf.wri.org/ddnr_full_revised.pdf)
106. SCHERR, S. J., MANKAD, K., JAFEE, S., NEGRA, C., with HAVEMANN, T., KIJTJKHUN, J., KUSUMJAYA, U. E., NAIR, S. ET ROSENTHA, N. (2015) 'Steps Toward Green: Policy Responses to the Environmental Footprint of commodity Agriculture in East and Southeast Asia'. Washington, DC: EcoAgriculture Partners et la Banque mondiale.
107. HAVEMANN, T. (2015) 'Tea Landscapes in Yunnan, China'. Chapter 9 In SCHERR, S. J., MANKAD, K., JAFEE, S. ET NEGRA, C. 'Steps Toward Green: Policy Responses to the Environmental Footprint of Commodity Agriculture in East and Southeast Asia'. EcoAgriculture Partners et la Banque mondiale, chapitre 2, p. 143-166.
108. Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques entérinée par la décision du premier ministre n° 2139/QD-TTg du 5 septembre 2011, Partie V : organisation de la mise en œuvre, section 3.
109. Housing and Land Use Regulatory Board Estimates. (2012).
110. ROTHE, A-K., MUNRO-FAURE, P. (N.D.) , Régimes fonciers et REDD+ : développer des régimes fonciers permettant la mise en œuvre de la REDD+. Programme ONU REDD (document d'orientation ; n° 6).
111. RATTANASORN, T., FISHER, B. ET KUGEL, C. (2012) Unusual partnerships: lessons for landscapes and livelihoods from the Doi Mae Salong landscape, Thailand. Gland, 1. Gland, CHE : IUCN.
112. REY, D., ROBERTS, J., KORWIN, S., RIVERA, L. ET RIBET, U. (2013) A guide to understanding and implementing UNFCCC REDD+ Safeguards. Londres : ClientEarth. Disponible sur : <http://www.clientearth.org/reports/a-guide-to-understanding-and-implementing-unfccc-redd+-safeguards.pdf>
113. UNEP. (2011) Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication. Disponible sur : [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy). Note : ces chiffres ne tiennent pas compte du coût de la restauration des écosystèmes.
114. FONDS VERT POUR LE CLIMAT. (2015) Governments requested to accelerate signing of contributions to Green Climate Fund. Communiqué de presse. Disponible sur : [http://www.gcfund.org/fileadmin/oo\\_customer/documents/Press/release\\_GCF\\_2015\\_contributions\\_status\\_3\\_0\\_april\\_2015.pdf](http://www.gcfund.org/fileadmin/oo_customer/documents/Press/release_GCF_2015_contributions_status_3_0_april_2015.pdf)
115. SHAMES, S., CLARVIS, M. H. ET KISSINGER, G. (2014) Financing strategies for integrated landscape investment: Synthesis report. In Shames, S. (éd.) Financing Strategies for Integrated Landscape Investment. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.
116. SHAMES, S., CLARVIS, M. H. ET KISSINGER, G. (2014) Financing strategies for integrated landscape investment: Synthesis report. In Shames, S. (éd.) Financing Strategies for Integrated Landscape Investment. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.
117. EARTH INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ COLUMBIA (N.D.) Punjab, India. Disponible sur : <http://water.columbia.edu/research-themes/water-food-energy-nexus/water-agriculture-livelihood-security-in-india/punjab-india/>
118. CLIMATE BONDS INITIATIVE. (2015) Investor Statement re: Green Bonds & Climate Bonds. Disponible sur : [https://www.climatebonds.net/files/page/files/investor\\_statement\\_28\\_jan15.pdf](https://www.climatebonds.net/files/page/files/investor_statement_28_jan15.pdf)
119. CLIMATE BONDS INITIATIVE. (2015) Bonds and Climate Change: The State of the Market in 2015. Disponible sur : <https://www.climatebonds.net/files/files/CBI-HSBC%20report%2007July%20JG01.pdf>
120. CIFOR ET LE PROJET MUNDEN (2014) The Landscape Fund: Concept Note. Disponible sur : <http://www.oecd.org/dac/environment-development/The%20Landscape%20Fund%20-%20Concept%20note%2030%20Nov%202014.pdf>
121. ALTHELIA. (2015) Althelia Ecosphere: Aligning Economy with Ecology. Disponible sur : <https://althelia.com>
122. BIOCARBON FUND. (2015) The BioCarbon Fund Initiative for Sustainable Forest Landscapes (ISFL). Disponible sur : <http://www.biocarbonfund-isfl.org>
123. CLIMATE POLICY INITIATIVE. (2013) Does Credit Affect Deforestation? Evidence from a Rural Credit Policy in the Brazilian Amazon. Disponible sur : <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2013/01/Does-Credit-Affect-Deforestation-Executive-Summary-English.pdf>
124. THE GLOBAL COMMISSION ON THE ECONOMY AND CLIMATE. (2015) Better growth, better climate. The new climate economy synthesis report. Disponible sur : [www.newclimateeconomy.report](http://www.newclimateeconomy.report)
125. UNFCCC. (2015) Green Climate Fund. Disponible sur : [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/financial\\_mechanism/green\\_climate\\_fund/items/5869.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/green_climate_fund/items/5869.php)
126. FONDS VERT POUR LE CLIMAT ( (2015b) Status of Pledges and Contributions made to the Green Climate Fund. Disponible sur : <http://news.gcfund.org/wp-content/uploads/2015/04/Status-of-Pledges-2015.8.4.pdf>
127. CIFOR. (2014) Green growth capital locked down by lackluster governments: Credit Suisse. Disponible sur : <http://blog.cifor.org/27414/green-growth-capital-locked-down-by-lackluster-governments-credit-suisse>
128. FONDS VERT POUR LE CLIMAT (2015a) GCF Board to assess first project proposals at its 11th meeting in Zambia. Disponible sur : [http://www.gcfund.org/fileadmin/oo\\_customer/documents/Press/release\\_GCF\\_2015\\_07\\_10\\_Board\\_Meeting.pdf](http://www.gcfund.org/fileadmin/oo_customer/documents/Press/release_GCF_2015_07_10_Board_Meeting.pdf)
129. MANAGEMENT SYSTEMS INTERNATIONAL. (2011) Putting Royalties to Work for the People of Colombia. Disponible sur : <http://www.msiworldwide.com/project/putting-royalties-to-work-for-the-people-of-colombia/>
130. THE NATURE CONSERVANCY. (2010) Ecological ICMS: A Genuine Brazilian Incentive for Conservation. Disponible sur : [http://moderncms.ecosystemmarketplace.com/repository/moderncms\\_documents/Ecological%20ICMS.1.1.pdf](http://moderncms.ecosystemmarketplace.com/repository/moderncms_documents/Ecological%20ICMS.1.1.pdf)
131. WATERSHED MARKETS. (2011) Costa Rica - National Payment for Environmental Services (PES) programme. Disponible sur : [http://www.watershedmarkets.org/casestudies/Costa\\_Rica\\_National\\_PES\\_eng.html](http://www.watershedmarkets.org/casestudies/Costa_Rica_National_PES_eng.html)
132. GRIST. (2015) Can these shareholders curb deforestation? Disponible sur : <http://grist.org/food/can-these-shareholders-curb-deforestation/>
133. GRIST. (2015) Bunge rejects deforestation promise, NC ag-gag law passes. Disponible sur : <http://grist.org/business-technology/bunge-rejects-deforestation-promise-nc-ag-gag-law-passes/>
134. SHELL. (2015) Lettre (envoyée aux actionnaires). Disponible sur <http://so6.static-shell.com/content/dam/shell-new/local/corporate/corporate/downloads/pdf/investor/presentations/2015/response-to-shareholders-29jan2015.pdf>. Réponse complète disponible sur : <http://so1.static-shell.com/content/dam/shell-new/local/corporate/corporate/downloads/pdf/investor/agm/response-to-shareholder-resolution-on-climate-change.pdf>
135. CDP. (2015) Climate action and profitability CDP S&P 500 Climate Change Report 2014. New York, USA. Disponible sur : <https://www.cdp.net/CDPResults/CDP-SP500-leaders-report-2014.pdf>.

136. NORGES BANK. (2014) Responsible Investment Government Pension Fund Global. Oslo. Disponible sur : <http://www.nbim.no/globalassets/reports/2014/2014-responsible-investment.pdf>
137. WSJ. (2015) Norway Oil Fund Divests Risky Assets. Disponible sur : <http://www.wsj.com/articles/norway-oil-fund-divests-risky-assets-1423152433>
138. MONGABAY. (2015) Norway's wealth fund expels POSCO, Daewoo Int'l over palm oil holdings. Disponible sur : <http://news.mongabay.com/2015/08/norways-wealth-fund-expels-posco-daewoo-intl-over-palm-oil-holdings/> 139 See for example NCD. (2015) Soft Commodity Forest Risk Tool. Disponible sur : <http://www.naturalcapitaldeclaration.org/softcommoditytool/>
139. Voir par exemple NCD (2015) Soft Commodity Forest Risk Tool. Disponible sur : <http://www.naturalcapitaldeclaration.org/softcommoditytool/>
140. KISSINGER, G., BRASSER, A. AND GROSS, L. (2013) Synthesis Report. Reducing Risk: Landscape Approaches to Sustainable Sourcing. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.
141. UNILEVER. (N.D.) Sustainable Living. Disponible sur : <http://www.unilever.com/sustainable-living/>
142. CONSUMER GOODS FORUM. (2012) The Consumer Goods Forum and the US Government Announce a Joint Initiative on Deforestation. Disponible sur : <http://www.theconsumergoodsforum.com/the-consumer-goods-forum-and-the-us-government-announce-a-joint-initiative-on-deforestation>
143. SMIT, H., MCNALLY, R. ET GLJSENBERGH, A. (2015) Implementing Deforestation-Free Supply Chains – Certification and Beyond. SNV REAP.
144. Parmi les 250 entreprises évaluées récemment par l'initiative de classement Forest 500, seules 8 % ont pris des engagements de déboisement nul ou de déboisement net nul concernant tous les produits de base facteurs de risque forestier. Voir FOREST 500 (2014) Forest 500 – Powerbrokers of deforestation. The Global Canopy Programme. Disponible sur : <http://forest500.org/>
145. KISSINGER, G., BRASSER, A. ET GROSS, L. (2013) SABI Miller case study. Reducing Risk: Landscape Approaches to Sustainable Sourcing. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners pour le compte de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.
146. LEWIS, D. BELL, S.D., FAY, J., BOTHI, K.L., GATERE, L. KABILA, M., MUKAMBA, M., MATOKWANI, E., MUSHIMBALUME, M., MORARU, C.I. LEHMANN, J., LASSOIE, J., WOLFE, D., LEE, D.R., BUCK, L., ET TRAVIS, A. 2011. "Community Markets for Conservation (COMACO) links biodiversity conservation with sustainable improvements in livelihoods and food production." PNAS, 108(34), 13957-13962.
147. COMMUNITY MARKETS FOR CONSERVATION (COMACO) (2015) It's Wild! Food Products. Disponible sur : <http://itswild.org/its-wild-products/> (consulté le 9 juillet 2015).
148. MILDER, J. C. ET NEWSOM, D. (2013) Charting Transitions to Conservation-Friendly Agriculture: The Rainforest Alliance's Approach to Monitoring and Assessing Results for Biodiversity, Ecosystems and the Environment. New York : Rainforest Alliance. Disponible sur : <http://www.rainforest-alliance.org/publications/conservation-friendly-agriculture-report>
149. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (2015) BACP: Rainforest Alliance. Disponible sur : [http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/regprojects\\_ext\\_content/ifc\\_external\\_corporate\\_site/bacp/projects/projsummary\\_rainforestalliance](http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/regprojects_ext_content/ifc_external_corporate_site/bacp/projects/projsummary_rainforestalliance) (consulté le 28 septembre 2015).
150. Par exemple, en Asie de l'Est et du Sud-Est, le coût de l'épuisement des ressources naturelles s'élève, selon les estimations, à 2 % du revenu national brut (RNB) des Philippines et à 12 % du RNB du Laos. Voir SCHERR, S. J., MANKAD, K., JAFEE, S. ET NEGRA, C., avec HAVEMANN, T., KLJTIKHUN, J., KUSUMJAYA, U. E., NAIR, S. ET ROSENTHA, N. (2015) Steps Toward Green: Policy Responses to the Environmental Footprint of commodity Agriculture in East and Southeast Asia. Washington, D.C. : EcoAgriculture Partners et la Banque mondiale.
151. CONSERVATION INTERNATIONAL. (2012) Alto Mayo Conservation Initiative Project Description. CI et Partners for VCS.
152. MALUA BIOBANK. (N.D.) Disponible sur : <http://www.maluabank.com/>
153. CENTRE MONDIAL D'AGROFORESTERIE (2015) Tree diversity, domestication and delivery (SD3). Allanblackia. Nairobi : Centre mondial d'agroforesterie.
154. Par exemple, la coopérative Oro Verde à San Martín au Pérou regroupe 1 080 ménages adhérents qui produisent du cacao et du café certifiés issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, ainsi que d'autres produits à forte valeur ajoutée destinés aux marchés internes et internationaux. Voir JUST US! COFFEE ROASTERS CO-OP. (2015) Oro Verde, Peru. Disponible sur : <http://www.justuscoffee.com/node/347> (consulté le 8 juillet 2015).
155. AFRICAN WILDLIFE FOUNDATION. (2015) Manyara Ranch Tented Camp: Bridging the gap between tourism and conservation. Disponible sur : <http://www.awf.org/projects/manyara-ranch-tented-camp> (consulté le 9 septembre 2015).

Auteurs principaux : Louisa Denier, Responsable principale, Politiques, The Global Canopy Programme ; Sara Scherr, Présidente et Directrice générale, EcoAgriculture Partners ; Seth Shames, Directeur Politiques et marchés, EcoAgriculture Partners ; Paul Chatterton, Directeur Paysages REDD+, Fonds mondial pour la nature (WWF) ; Lex Hovani, Conseiller principal, Programme terres du monde, The Nature Conservancy ; Nienke Stam, Responsable principale, Apprentissage et innovation, The Sustainable Trade Initiative (IDH).

Citation proposée : Denier, L., Sherr, S., Shames, S., Chatterton, P., Hovani, L., Stam., N. (2015) Le Petit Livre des paysages durables. Oxford, GBR : Global Canopy Programme.

Première édition du Petit Livre des paysages durables, parue en novembre 2015 pour la version anglaise.

Une publication du Global Canopy Programme, 23 Park End Street, Oxford OX1 1HU, Royaume-Uni.

Conception graphique : Goldborough Studio Ltd.

Traduction française : Beth Varley

Impression : Seacourt, Oxford, Royaume-Uni  
Sur papier 100 % recyclé (post-consommation) en utilisant des encres sans métaux lourds toxiques.

[www.globalcanopy.org](http://www.globalcanopy.org)